

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(7<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 9 avril 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

#### 1. Equipement militaire pour les années 1987-1991. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programme (p. 158).

M. François Fillon, président de la commission de la défense, rapporteur.

M. André Giraud, ministre de la défense.

Article 1<sup>er</sup> et annexe (p. 166)

MM. Joseph Gourmelon, le président, Mme Huguette Bouchardeau, MM. Michel Peyret, Freddy Deschaux-Beaume, Gérard Fuchs.

Amendement n° 4 de M. Peyrat : MM. Jacques Peyrat, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 5 de M. Sergent : MM. Jacques Peyrat, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 25 rectifié de Mme Hoffmann : Mme Jacqueline Hoffmann, MM. le rapporteur, le ministre. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 6 de M. Peyrat : MM. Pierre Sergent, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 38 corrigé de M. Peyret : MM. Robert Montdargent, le rapporteur, le ministre. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 23 de M. Mondargent : MM. Robert Montdargent, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 7 de M. Sergent : MM. Pierre Sergent, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 29 de M. Lamassoure, avec le sous-amendement n° 39 de M. Paecht : M. Alain Lamassoure. - Le sous-amendement n° 39 n'est pas soutenu.

MM. le ministre, Alain Lamassoure. - Retrait de l'amendement n° 29, ainsi que des amendements n°s 30, 31 et 32 de M. Lamassoure.

Amendement n° 8 de M. Peyrat : MM. Pierre Sergent, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 9 de M. Peyrat : MM. Pierre Sergent, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

L'amendement n° 10 de M. Sergent n'est pas soutenu.

Amendement n° 34 de M. Peyrat : MM. Jacques Peyrat, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 13 de M. Peyrat : MM. Jacques Peyrat, le ministre. - Retrait.

L'amendement n° 35 de M. Peyrat n'est pas soutenu.

Amendement n° 14 de M. Sergent : MM. Jacques Peyrat, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

L'amendement n° 15 corrigé de M. Sergent n'est pas soutenu.

L'amendement n° 16 de M. Peyrat n'est pas soutenu.

Amendement n° 37 de M. Peyrat : MM. Pierre Sergent, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 24 de M. Peyret : Mme Jacqueline Hoffmann, MM. le rapporteur, le ministre, Robert Mondargent. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 21 de M. Peyret : MM. Michel Peyret, le rapporteur, le ministre, Robert Mondargent. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 18 de M. Peyrat : M. Pierre Sergent.

Amendement n° 19 de M. Peyrat : MM. le rapporteur, le ministre, Pierre Sergent. - Retrait des amendements n°s 18 et 19.

Adoption de l'article 1<sup>er</sup> et de l'annexe.

Article 2 (p. 179)

MM. Alain Calmat, Georges Lemoine.

Amendement n° 28 de M. Peyrat : MM. Jacques Peyrat, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 1 de la commission de la défense : MM. le rapporteur, Yves Guéna, rapporteur pour avis de la commission des finances ; le ministre, Jean-Marie Daillet, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). - Adoption de l'amendement rectifié.

Adoption de l'article 2 modifié.

Après l'article 2 (p. 182)

Amendement n° 33 de la commission des finances : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Article 3 (p. 182)

MM. Guy-Michel Chauveau, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*).

Amendement n° 2 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre. - Adoption.

Ce texte devient l'article 3.

Article 4 (p. 184)

MM. André Ledran, le rapporteur.

Adoption, par scrutin, de l'article 4.

Titre (p. 185)

Amendement n° 3 de la commission : MM. le rapporteur,  
le ministre. - Adoption.

Le titre du projet de loi est ainsi rédigé.

Vote sur l'ensemble (p. 185)

Explication de vote : M. Jean Giard.

M. le ministre.

Adoption, par scrutin, du projet de loi.

2. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 186).
3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat**  
(p. 186).
4. **Communication relative à la consultation de l'assemblée territoriale d'un territoire d'outre-mer**  
(p. 186).
5. **Ordre du jour** (p. 187).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## EQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1987-1991

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi de programme**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (nos 432, 622).

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté la motion de renvoi en commission.

La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées, *rapporteur*.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, mes chers collègues, je voudrais, au terme de cette discussion, et avant que nous n'abordions l'examen des articles, souligner la qualité, la sérénité et la hauteur de vue qui ont présidé à nos travaux. J'ai la conviction que notre démocratie a progressé à cette occasion. Nous avons mis fin aux déplorables pratiques en vigueur dans cette assemblée depuis si longtemps en matière de défense, des pratiques que dénonçait déjà Joël Le Theule, en 1976, dans un article de la *Revue de la défense nationale*, des pratiques qui faisaient des parlementaires français les moins bien informés de toutes les grandes démocraties. Le large consensus qui a caractérisé ce débat ne peut en être que renforcé.

Sans doute ce consensus y est-il apparu parfois fragile ou superficiel. Il n'est d'ailleurs pas exclusif d'erreurs de jugement : qu'on se souvienne de l'accord qui présidait dans cet hémicycle dans les années qui ont précédé le second conflit mondial. Mais qui ne se réjouirait de l'unanimité qui - en dehors du parti communiste - entoure aujourd'hui notre politique de défense ?

Oui, je suis d'accord avec M. Chevènement lorsqu'il estime que la présence des Pershing ne présente pas en matière de riposte la garantie que nous croyons qu'elle offre, que le signe majeur du déclin de l'Europe réside en cette incapacité à prendre en charge sa défense, que l'élément fondamental de notre dissuasion est la force nucléaire stratégique.

Je suis d'accord avec mon ami Jean-Marie Daillet lorsqu'il déclare qu'il appartient à la nation des droits de l'homme de prendre des initiatives auxquelles les pays soucieux de leur indépendance pourraient se rallier.

Je suis en accord avec M. Sergent lorsque celui-ci affirme que, s'il nous manque l'esprit de défense, nous sommes voués à l'esclavage et à la colonisation, d'où qu'elle vienne.

Je suis même en accord avec M. Quilès lorsqu'il estime que la seule garantie sérieuse qui vaille est la garantie stratégique, ou lorsque son expérience ministérielle l'amène à considérer que, plutôt que de dépenser plus, il faudrait rechercher comment dépenser mieux.

Mais la recherche de ce consensus ne doit pas nous conduire à taire nos convictions profondes.

Comment M. Quilès peut-il s'étonner que, pour la première fois, une loi de programme militaire ne soit pas conduite à son terme, alors que celle-ci n'existe plus depuis le 31 décembre 1985 ? Pour quelle raison la loi de programma-

tion de 1983 ne faisait-elle état d'aucune estimation chiffrée pour les années 1986, 1987 et 1988 ? Pour quelle raison le rapport d'actualisation, déposé subrepticement fin juin 1985 - juste avant les vacances parlementaires - a-t-il omis lui aussi d'apporter ces précisions ? Pour quelle raison M. Quilès s'est-il obstiné, en sa qualité de ministre de la défense, d'engager devant le Parlement le débat qu'exigeait l'actualisation de la loi adoptée sous les auspices de Pierre Mauroy et de Charles Hernu ?

M. Quilès nous a dit tout à l'heure que le présent projet n'ajoutait rien à la loi précédente...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ça c'est bien vrai !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur...** et que le Gouvernement se contentait de poursuivre les programmes qu'il avait lancés.

Que l'Assemblée me permette de citer brièvement quelques chiffres.

Le budget de 1986 prévoyait moins de 2 milliards de francs au profit du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, dont le Président de la République nous a rappelé récemment qu'il souhaitait une accélération de sa réalisation. Nous, nous proposons d'inacrire à son profit 4 milliards de francs chaque année en moyenne, soit le double.

En 1986, le char Leclerc devait recevoir 400 millions de francs ; nous proposons 800 millions de francs en moyenne annuelle, soit une dotation multipliée par deux.

Le Hadès a reçu en 1986 un peu plus de 500 millions de francs ; nous proposons 1 500 millions chaque année, soit une dotation multipliée par trois.

Le satellite Hélios a reçu en 1986 moins de 120 millions de francs ; nous proposons plus de 500 millions, soit une somme multipliée par quatre.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Il s'agissait d'études.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Enfin, le porte-avions nucléaire a reçu en 1986 moins de 90 millions de francs ; nous proposons plus d'un milliard de francs par an, soit une somme multipliée par treize.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Il s'agissait d'études !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** M. Quilès a fait état de sa préoccupation concernant la furtivité. Or le budget pour 1986 ne comprenait aucun crédit au profit de l'avion de combat futur.

Aucun crédit non plus n'était inscrit au profit du système de détection aérienne pourtant inscrit dans la loi.

Aucun crédit n'était inscrit au profit de la nouvelle composante, dont il a tourné en dérision l'aptitude à la mobilité, caractéristique que Charles Hernu défendait ici, devant cette assemblée, en 1983.

Aucun crédit non plus n'a été inscrit pour le missile M 5, dont on nous dit aujourd'hui qu'il doit être réalisé avant l'an 2000.

On a longtemps débattu hier et aujourd'hui pour savoir si cette loi devait plus au Président de la République ou au Gouvernement. Une chose est sûre : en ce qui concerne l'effort, c'est bien la loi du Gouvernement et de sa majorité.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ce n'est pas vrai !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Reconnaissez-le et nous reconnaitrons à notre tour tout l'intérêt de la loi de 1983, qui marque l'adhésion de la très grande majorité des Français à notre doctrine de défense.

M. Quilès nous a dit ensuite que nous admettions aujourd'hui le concept qui sous-tend la force d'action rapide. La force d'action rapide, ce sont des unités et une doctrine.

Les unités, elles existaient avant son arrivée au pouvoir, nous n'allions pas les dissoudre. En ce qui concerne la doctrine, c'est autre chose. L'utilisation en Europe de la force d'action rapide, comme M. Quilès l'avait envisagée, conduirait en effet à démembrement nos forces, à envoyer dans le secteur Centre-Europe nos unités qui sont le moins aptes au combat contre les vagues d'unités blindées, à livrer un combat incertain, sans couverture aérienne, à retirer par là même à la France sa marque propre et à porter atteinte à cette unité de commandement qu'incarne le Président de la République. Il ne peut y avoir de dissociation entre notre première armée et les unités de la F.A.R., l'ensemble devant être en ligne et côte à côte dès les premières heures du conflit.

Mais c'est autour de l'arme nucléaire, servie par les forces classiques, que se sont développées les plus vives incompréhensions. Il me semble qu'une partie de nos collègues raisonnent comme si nous en étions encore à l'époque où la République devait s'en remettre, au moment décisif, à la capacité d'un généralissime. Or depuis 1960, grâce à nos institutions et grâce aux évolutions technologiques, il n'y a plus de crise mondiale ou régionale où le Président de la République n'ait pris lui-même les décisions majeures.

Comment imaginer que notre première armée soit engagée en Europe sans que le Président de la République, dûment secondé et conseillé par le chef d'état-major des armées, ne prenne lui-même, à chaque instant, les décisions essentielles, qu'il s'agisse du déploiement et de l'engagement des unités classiques ou qu'il s'agisse du recours à l'arme nucléaire ?

Comment imaginer, dans le même temps, que nos unités aéroterrestres soient engagées alors même que l'adversaire pourrait penser que nos forces ne seraient pas à même d'être appuyées à tout instant par notre feu nucléaire ?

Qui ne voit que, s'il en était autrement, l'ennemi pourrait agir de façon concentrée, bousculant nos unités dès la prise de contact ? Qui ne voit qu'une telle décision envierait délibérément cadres et hommes au sacrifice sans aucun bénéfice pour notre cause ? Qui ne voit que cette position conduit à la doctrine du tout ou rien ?

De grâce, cessons de nous focaliser sur des controverses doctrinales et souvenons-nous de la formule contenue dans *Le Fil de l'épée* selon laquelle « l'action de guerre revêt essentiellement le caractère de la contingence », ou de celle de Napoléon qui disait : « A la guerre il y a des principes, mais il y en a peu. » L'essentiel, monsieur le ministre, est de disposer des armes qui nous permettent de défendre notre liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Mesdames, messieurs les députés, je voudrais joindre ma voix à celle du président de la commission de la défense pour indiquer, au nom du Gouvernement, combien nous apprécions la hauteur de vue qui a présidé au débat qui s'est déroulé hier et aujourd'hui sur le projet de loi qui est soumis à votre approbation. Dans l'histoire des institutions de la République, on considérera comme des journées positives celles où il a été possible de débattre, dans des limites tout à fait acceptables et toujours inspirées par le souci de l'intérêt de la nation, du problème si important qui se pose à nous pour les années qui viennent.

Mes remarques porteront d'abord sur le sujet qui m'a, je vous l'avoue, le plus touché. Nous présentons devant le Parlement une loi d'équipement militaire et, cependant, ce dont nous avons parlé, et qui est peut-être l'essentiel, est ce qui ne figure pas dans la loi : le problème des hommes. Plusieurs d'entre vous l'ont évoqué : M. Sergent, M. Guéna, M. Peyrat, M. Pascallon et, avec son talent habituel et toute son expérience, le général Bigeard.

Nous ne parlons que d'équipements, mais ceux-ci n'auraient en effet aucun sens s'ils n'étaient pas servis par des hommes qui se consacrent à la défense de la nation. On a dit que l'homme était plus important que le fusil. Certes. Cependant, l'expérience a montré que la nation n'avait pas le droit d'envoyer les meilleurs des siens au combat sans les doter des équipements qu'elle est capable de leur fournir. C'est pourquoi, à propos de chaque équipement, nous pensons à ceux qui vont avoir à le servir. Sans eux, ces équipements n'ont aucun sens. Sans eux, la nation ne peut pas exister. Les armements ne valent que ce que valent les hommes qui les

servent. Et c'est pourquoi nous avons le souci de procurer à ces hommes, qui consacrent une part importante de leur vie, voire leur vie, au service de la nation, dignité et considération.

Le fait de n'envisager que l'équipement pourrait, je l'admets, laisser croire que nous ne pensons pas suffisamment aux hommes. Eh bien ! je prends l'engagement, au nom du secrétaire d'Etat et en mon nom personnel, de les voir, davantage, d'être plus proche d'eux, de leur faire comprendre que, en votant cette loi, la nation n'a pas oublié les hommes qui sont à son service.

Il aurait peut-être été préférable de planifier aussi le titre III. M. Fillon, Mme Avice, M. Sergent, Mme d'Harcourt ont insisté sur ce point. Ils ont parlé les uns et les autres des effectifs, de l'entraînement, du maintien de l'activité. Le fait que nous ayons choisi de programmer l'équipement ne signifie nullement que le titre III sera négligé mais simplement que c'est un autre problème. Ainsi que le suggérait M. Sergent, l'expression d'une certaine politique à l'égard de la condition militaire serait une bonne chose. Il faut qu'elle soit faite avec les intéressés, ce qui va requérir un certain temps.

Un problème d'importance capitale a été évoqué par plusieurs orateurs et, en particulier, par Mme Avice qui, en tant que secrétaire d'Etat, a eu à en connaître, celui du service national. M. Rocard a également rappelé les idées que M. Fillon, lui-même, et moi-même avions échangées au cours des réunions de la commission de la défense. Il est certain qu'il s'agit d'un problème capital auquel nous devons réfléchir. En ce domaine, nous devons permettre les évolutions nécessaires. Les armées ne sont pas composées uniquement d'appelés - c'est évident. Elles comportent d'abord des personnels de carrière, qui s'y consacrent du début jusqu'à la fin de leur vie, avec toute la passion qu'on leur connaît, avec toute la disponibilité et le sens du sacrifice qui sont les leurs.

Les cadres de l'armée sont, pour la plupart, des engagés et ces personnels professionnels ne jouissent pas toujours des conditions matérielles qu'ils mériteraient par rapport à d'autres fractions de la population. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas les oublier.

Nous devons prendre en compte l'institution du service long, qui est une bonne institution. Les volontaires pour ce type de service doivent, dans des limites convenables, être incorporés dans nos forces armées.

Personne ne suggère que nous ne cherchions pas à enraciner profondément la nation dans le cœur de l'ensemble de la population, par la participation des appelés au service national ainsi que par celle des corps de réserve, qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'esprit de défense. Nous avons donc une triple population intéressée aux problèmes de défense : les professionnels et les engagés d'une part, les volontaires pour le service long et les appelés d'autre part, et enfin les officiers et sous-officiers de réserve. C'est cela qui représente la force humaine de notre défense.

On peut sans doute songer à améliorer la situation actuelle. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer certaines idées générales à cet égard, dont je ne retire rien. Si nous n'avons pas encore procédé à des réalisations, c'est parce qu'il nous semble qu'il ne faut pas abîmer ce qui fonctionne aujourd'hui. Au fond, le service national, malgré quelques imperfections, est apprécié dans la nation et ceux qui le critiquent sont généralement ceux qui ne l'ont pas accompli ou ceux qui ont fait appel à certaines protections pour obtenir des affectations qui ne sont pas parmi les plus glorieuses. (*Sourires.*)

Les choses vont globalement assez bien et, dans un tel cas, il faut toujours redouter que le mieux soit l'ennemi du bien.

Nous procédons donc avec prudence.

Nous considérons que le service national doit être d'abord adapté aux problèmes de défense. Il faut que tous les appelés suivent une formation qui leur permette de comprendre ce que sont les problèmes de défense et la façon de les traiter. Nous pensons également que l'on peut jouer un peu plus sur les motivations qui animent les uns et les autres, que l'on peut essayer de tenir compte des goûts et des dispositions particulières de chacun et d'organiser le rayonnement de la France avec des méthodes peut-être pas aussi rudes que celles de la vie militaire traditionnelle, mais qui apporteraient un grand crédit à notre pays, notamment dans le tiers monde. Voilà un problème dont nous reparlerons lorsqu'il aura été convenablement étudié.

Dans la loi de programme, le problème de la défense opérationnelle du territoire n'est pas non plus réellement exposé. Nous avons cependant tenu à le mentionner.

Il faut reconnaître que la part des crédits dont nous discutons qui revient à la défense opérationnelle du territoire n'est pas considérable, et cela pour des raisons assez évidentes. Je suis d'accord avec les différents orateurs qui ont concidéré que l'on pourrait faire mieux. C'est aussi un problème dont nous allons nous occuper mais il n'est pas déterminant dans la réflexion que nous conduisons aujourd'hui sur les programmes d'équipement.

Permettez-moi de revenir sur la question des choix.

Je savais que certains trouveraient que nous n'avons pas été assez durs dans la sélection des programmes alors que d'autres ne manqueraient pas de considérer que nous avons retenu l'essentiel. Cela s'est naturellement vérifié au cours de la discussion générale. Je ferai simplement, à mon tour, quelques observations.

J'ai été sensible à ce qu'a dit M. Guéna quant au fait qu'une sorte de justice distributive aurait été appliquée. Avec sa gentillesse habituelle, il a ajouté qu'il ne pouvait pas en être autrement. Mais la gentillesse de la critique ne m'empêche pas d'en tenir compte et de revenir sur ce point.

En fait, nous avons quatre grands gestionnaires : les responsables des trois armées et le délégué général à l'armement au nom de la section commune, lequel assume, pour la section commune, des responsabilités assez comparables à celles des trois autres en ce qui concerne l'emploi des crédits. L'effet d'optique ne doit cependant pas être négligé : la section commune ne correspond à aucun problème séparé de l'une des trois armées concernées. Nous avons étudié ce qui se passerait si la section commune était répartie entre ces trois bénéficiaires. Les résultats sont intéressants : la marine, dont certains problèmes ont été évoqués, arrive en tête avec 34,58 p. 100 des crédits, l'armée de l'air, qui nous a également fait connaître ses problèmes, arrive en deuxième position avec 32,88 p. 100 des crédits et l'armée de terre, qui compte pourtant les effectifs les plus importants, arrive en troisième position avec 30,68 p. 100. La gendarmerie, dont chacun mesure l'importance dans notre vie militaire, ne consomme quant à elle que 1,86 p. 100 des crédits.

Ces quatre pourcentages nous conduisent à réfléchir sur la relativité des observations présentées par les uns et par les autres. Il est vrai que le métier de ministre de la défense impose de faire des choix parmi les demandes qui lui sont présentées, d'ailleurs très légitimement, par les différents responsables de nos forces armées. Je pense qu'il convient d'essayer de s'élever un peu au-dessus de ce débat.

Je voudrais également revenir sur les critiques qui ont été formulées par les représentants du parti socialiste.

M. Quilès nous a affirmé que la loi que nous présentons ne contenait au fonds rien de nouveau et M. Rocard m'a interrompu pour se gausser, à propos de l'énumération des programmes que je faisais, pour m'indiquer que nous ne ferions pas tout.

Je ne sais pas ce que je dois considérer exactement comme l'opinion du parti socialiste : ne présentons-nous rien de nouveau ou présentons-nous trop ? Mais la question a été tranchée lorsque M. Rocard est monté à cette tribune : il a indiqué qu'il était très préoccupé par le fait que nous présentions trop de programmes car, lorsqu'il nous remplacerait, il ne serait pas capable de les réaliser. La solution est très simple : il suffit que M. Rocard ne nous remplace pas. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Peyrat a dressé la liste de tout ce qui n'était pas entièrement satisfaisant dans notre présentation et les rapporteurs ont également relevé les lacunes existant par rapport à ce que nous aurions tous souhaité pouvoir réaliser. Ils ont, les uns et les autres, raison. En effet, nous n'avons pas les moyens de tout réaliser.

Je vous ai rappelé quelles étaient les caractéristiques de cette loi de programme : elle est nécessaire parce que du retard a été pris et que, dans certains cas, ce retard est à la limite de l'inquiétant ; elle est maximum, parce que nous devons aussi redresser l'économie et que le problème de défense n'est pas le seul que nous avons à traiter ; elle est très serrée. Elle nous a donc obligés à faire des choix, que j'assume. Nous les avons étudiés le moins mal possible et j'espère que, dans la pratique, nous serons capables de faire encore un peu mieux que ce qui est prévu aujourd'hui. Mais,

comme j'ai le souci de ne pas faire de promesses inconsidérées, je préfère que certains problèmes soient considérés comme étant en suspens. Ils ont cependant été mentionnés et j'y reviendrai.

D'autres problèmes financiers ont été évoqués par vos rapporteurs, M. Guéna et M. Fillon : il s'agit de ceux qui sont nés des cessions d'actifs.

Devant les difficultés de notre économie, devant les difficultés entraînées par la réunion des moyens financiers nécessaires à notre défense, nous avons été obligés de regarder ce qu'étaient nos propres richesses. Nous avons constaté que la défense possédait un patrimoine considérable et qu'il n'était pas légitime de demander à la nation de consentir un effort aussi grand sans essayer de voir si, avec ce que nous avons sous la main, nous ne pouvions apporter nous-mêmes une partie de la somme nécessaire. Ce point ne doit pas être sous-estimé.

M. Guéna a souligné avec raison que, dans les années précédentes, les armées n'avaient pas été capables de réaliser une part très significative de leur patrimoine. C'est vrai. Mais, lorsque nous avons examiné ce problème, nous avons constaté qu'il était dû à des règles administratives qui n'encourageaient en aucune façon la réalisation de ce patrimoine. Ces règles ont été modifiées par un article de loi que le Parlement a bien voulu voter. Nous avons également réalisé une modification réglementaire. Nous sommes maintenant à pied d'œuvre pour réaliser une partie du patrimoine des armées. Il s'agit d'une somme très limitée, puisqu'elle représente à peine 1 p. 100 du total des crédits prévus dans la loi de programme. Mais je ne voudrais pas vous laisser croire que les choses vont être faciles. Il faut que nous fassions très attention. Nous devons donc être prudents. Nous ne devons pas toucher à la partie du patrimoine qui représente des éléments importants du point de vue de la tradition des armées, ni à ce qui a une utilité effective. Au surplus, nous devons tenir compte des problèmes pratiques que cela pourra poser pour le fonctionnement de la défense. Nous allons donc procéder très progressivement, avec la plus grande prudence.

Chemin faisant, nous pourrions régler un autre problème : le logement des militaires. Comme vous le savez, l'une des caractéristiques de la vie militaire est la très grande mobilité. Quand on voit la difficulté avec laquelle certains groupes de la population civile admettent la moindre mobilité, on ne peut qu'être frappé d'admiration devant la façon dont les militaires, eux, acceptent cette mobilité comme une règle normale.

**M. Jean-Pierre Bechter.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** Cela est cependant la cause de quantité de difficultés pour leur vie familiale et matérielle, notamment pour le logement. J'espère que nous pourrions apporter en ce domaine une certaine amélioration.

Les critiques qui ont été émises et les questions qui ont été posées rencontrent avec évidence que la commission a été remarquablement informée. Je suis, pour ma part, rempli d'admiration pour le caractère lumineux et particulièrement significatif des trois rapports qui vous ont été présentés.

Nous avons tenu, pour des raisons de gestion longuement exposées, à ce que la loi soit simple. Mais cela ne signifie pas qu'elle doit être arbitraire. Elle a été fondée sur des travaux approfondis et détaillés qui ont été communiqués à vos rapporteurs et ceux-ci vous en ont fait part. Nous attendons avec calme les examens ultérieurs auxquels nous nous prêterons avec beaucoup de satisfaction et si quelque chose est modifié, c'est parce que nous aurons eu des raisons pour cela, que nous n'aurons pas honte d'exposer.

Je voudrais maintenant parler des programmes, en commençant par quelques questions générales.

Plusieurs orateurs, M. Baumel, M. Godfrain, M. Quilès et M. Sergent, nous ont rappelé qu'il fallait être moderne dans l'approche des programmes de défense. Ils ont entièrement raison. L'un des sujets abordés dans la discussion concerne l'espace, qui est, à coup sûr, un domaine majeur auquel nous devons nous intéresser.

Une observation préalable est cependant nécessaire : une grande publicité a entouré ce qu'il est convenu d'appeler la « guerre des étoiles », c'est-à-dire l'I.D.S. ou la S.D.I., selon la langue que l'on parle. Un chiffre est peu connu de l'opinion : la « guerre des étoiles » représente 1 p. 100 des crédits militaires des Etats-Unis - je dis bien : 1 p. 100. C'est dire que la révolution touchant à la structure des systèmes de

défense n'est pas encore pour demain, mais cela ne doit pas non plus signifier que l'espace n'est pas une dimension majeure de la défense de demain. Notre attitude sur les problèmes de l'espace, sur la défense spatiale, est donc pragmatique.

Permettez-moi de vous rappeler les programmes spatiaux dont nous avons prévu les financements. Il s'agit d'abord du satellite d'observation Hélios, qui aura des performances exceptionnelles que laisse entrevoir le satellite S.P.O.T., lequel, pourtant, est un satellite civil élaboré il y a quelques années et qui a cependant les honneurs de la dernière revue publiée par le département de la défense américain. Le satellite Hélios sera lui-même perfectionné par l'import d'un passager électronique, ce qui sera très important pour l'auscultation des défenses adverses. Par conséquent, il guidera de façon importante la conception de la génération suivante de nos armes stratégiques nucléaires.

Il y a aussi le système de transmission Syracuse 2.

Le programme Hélios est déjà en cours de développement depuis le mois de décembre dernier et le programme Syracuse a également été abordé au titre du budget de 1987. Il marquera une transformation très profonde de nos communications à travers la planète, très importante pour notre présence outre-mer et pour le fonctionnement de nos forces maritimes.

Mais ce n'est pas tout : nous conduisons des études importantes sur les différents senseurs qui pourront être placés sur les satellites ultérieurs, car viendront des générations ultérieures. Nous bénéficions déjà de collaborations européennes pour les programmes existants. Nous en aurons d'autres, je l'espère, dans le futur.

Nous avons abordé la défense anti-missiles en commençant par le bas de la gamme, c'est-à-dire par la défense anti-aérienne, mais selon des conceptions techniques permettant de perfectionner progressivement les systèmes. Cela pourrait être important à l'avenir.

Nous avons également prévu un programme sur les technologies spatiales fondamentales. Son importance pourrait apparaître du fait même de la mise en œuvre des programmes de « la guerre des étoiles ». Nous avons donc le sentiment de rester, dans les limites des capacités financières françaises et européennes, dans la course technologique déclenchée par « la guerre des étoiles ».

Un autre grand sujet a été évoqué par M. Baumel, M. Paecht et M. Bouvard, celui des armes « intelligentes » dont on ne parle pas suffisamment. Actuellement, un coup tiré atteint pratiquement son but sans aucun doute : cette évolution constitue en fait une révolution majeure susceptible de transformer tous nos raisonnements sur les armes qui tirent ces coups : les chars, les bateaux ou les avions.

Le niveau technologique de la France lui permet de se placer de façon tout à fait satisfaisante dans le domaine des armes « intelligentes ». Nous n'avons aucunement l'intention de prendre du retard dans ce domaine essentiel.

Puisqu'il s'agit en ce moment des armements ou des guerres de type nouveau, je parlerai de la désinformation, au sujet de laquelle M. Sergent m'a à la fois félicité et critiqué. Il m'a félicité en observant que c'était un domaine important. Il m'a critiqué en déclarant que je n'avais rien fait. Je tiens à le rassurer à ce sujet.

Vous avez évoqué, monsieur le député, ce que vous avez appelé « l'observatoire de la désinformation ». Voici quelques précisions sur ce point.

D'abord, ce ne sont pas les journalistes que je veux mettre en observation, ils l'ont bien compris, je crois.

Ensuite, vous avez signalé que j'avais pris quelque temps pour réaliser cette affaire. Je ne le regrette pas. Avec raison l'information est considérée comme un sujet très sensible dans notre pays.

On fait très attention à ce qu'il n'y ait pas d'interventions du Gouvernement, ou des pouvoirs publics d'une manière générale, dans l'information. Je voulais que ne subsiste aucun malentendu. J'ai donc laissé les choses se décanter et les préoccupations s'exprimer pour qu'il soit possible de voir l'essentiel et ce à quoi il fallait prendre garde. Maintenant la question est clarifiée et nous avons arrêté notre position : je suis très heureux de vous l'annoncer.

D'abord, nous avons favorisé la création d'un groupe de travail dans le cadre de la fondation des études de défense nationale ; il est présidé par un journaliste dont la compétence est indiscutée. Ce groupe est, me semble-t-il, à peu près

complètement composé - mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Ses travaux seront parfaitement transparents. Ils consisteront simplement à étudier le phénomène.

Ensuite, nous avons constaté que la défense française ne s'était guère soucée « d'observer » l'information internationale, c'est-à-dire les canaux par lesquels passent les fausses nouvelles. Nous nous sommes donc équipés. C'est aussi une opération transparente. Tout journaliste, toute personne intéressée par ce centre d'observation de l'information de défense est cordialement invité à venir bénéficier de ses installations - appareils, télétypes - ou de sa presse de façon à pouvoir se tenir informé sur ce qui se lit dans la presse à propos des régions qui nous intéressent.

Enfin, nous suivons un certain nombre d'opérations de désinformation provoquées par l'étranger. A cet égard, je vais vous raconter une anecdote.

Hier, pendant que vous parliez, monsieur Sergent, notre centre d'observation de l'information de défense recevait de l'agence Tass la dépêche suivante - je ne résiste pas au plaisir de vous la lire :

« Polygone nucléaire dans l'océan Indien - Antananarivo, 8 avril, Tass-France. De puissantes explosions retentissent sur les îles Kerguelen, Crozet, Amsterdam et Saint-Paul, perdues dans le sud de l'océan Indien. Ces îles font partie des territoires sud et de l'Antarctique française. Les stratèges parisiens transforment ce débris de l'empire colonel français en un polygone nucléaire, révèle le journal des communistes réunionnais *Témoignage* en citant un « militaire français de haut rang ». La presse des Etats riverains et insulaires de l'océan Indien décrit de plus en plus souvent avec préoccupation les préparatifs déployés par la France à Kerguelen où les travaux de construction battent leur plein. Des militaires des forces aériennes et navales de la France y prennent part. » (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Cette dépêche vient s'inscrire à la suite d'autres qui, depuis quelque temps, tombent pour faire accroire que nous installons un centre d'essais nucléaires aux îles Kerguelen !

**M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.** Ce sera dans *L'Humanité*, demain !

**M. Jean Gierd.** Vous démentez l'information, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de la défense.** Je n'en ai pas besoin : elle a été démentie officiellement, il y a plusieurs semaines, et n'en continue pas moins à paraître avec obstination dans *L'Humanité*. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. Maxime Grometz.** C'est un mensonge !

**M. le ministre de la défense.** Le rapporteur pour avis, M. Guéna, s'est demandé s'il était nécessaire de disposer à la fois de l'arme Hadès et de l'A.S.M.P. C'est une question importante que je ne saurais laisser sans réponse.

Nous aurons l'occasion, je pense, de parler de nouveau des problèmes de la défense de l'Europe. Je me bornerai à observer que les conditions dans lesquelles une frappe nucléaire doit être mise en œuvre intègrent d'une part le concept d'« ultime avertissement », d'autre part celui de l'« efficacité militaire ». D'ailleurs, c'est ce que précise la loi. Voilà ce qui nous conduit à disposer à la fois des deux catégories, l'arme Hadès et l'A.S.M.P. Elles sont complémentaires. N'avoir qu'une catégorie limiterait considérablement la signification militaire de la frappe « d'ultime avertissement ». D'ailleurs, nous nous apercevons qu'une partie des travaux sont communs. Il y a complémentarité entre ces deux armes si l'on considère l'effet militaire recherché à l'occasion de « l'ultime avertissement ». Telle est l'explication de l'existence de ces deux programmes.

Puisque j'ai abordé les programmes, je traiterai maintenant des diverses questions posées successivement sur l'armée de l'air et la marine - assez curieusement, les programmes pour l'armée de terre ne semblent pas soulever de nombreuses observations.

Pour ce qui est de l'armée de l'air, M. Diebold a évoqué le transport à courte distance et M. Daillet, M. Bouvard et M. Virapoullé le transport à longue distance. Les problèmes sont différents. Vous le savez, le transport à courte distance est assuré par les Transall, qui ne resteront pas indéfiniment disponibles. Il faut donc « compléter » cette disponibilité



dans le temps. De plus, les seuls Transall, pour les transports à courte distance, ne représentent pas la meilleure formule du point de vue du rendement économique. Ces appareils sont parfois surdimensionnés par rapport à la tâche. Dans d'autres cas, leur rayon d'action n'est pas suffisant.

Nous étudions actuellement le meilleur moyen de compléter les Transall par quelques éléments de transport à courte distance. Il s'agit de résoudre trois difficultés : complètement aux Transall - ou économie de vie des Transall - pour qu'ils durent plus longtemps, transports de tonnages plus limités ou sur des distances un peu plus longues.

En fait, la question est assez compliquée. J'ai bien retenu tous les éléments techniques communiqués par M. Diebold. Naturellement ils sont pris en compte dans l'étude en cours dont j'espère qu'elle ne tardera pas à aboutir à des conclusions. Nous serons animés, évidemment, par le souci de doter l'armée de l'air du meilleur avion pour le service qui doit être accompli. Nous garderons également présent à l'esprit le souci que l'industrie aéronautique française, dans son ensemble, puisse bénéficier au mieux des retombées de ce programme.

Quant au transport à longue distance, c'est-à-dire avec des appareils à long rayon d'action, il pose un problème tout à fait différent. C'est une des options que nous avons repoussée, je ne vous le cache pas - je n'ai pas de raison de le faire. Pourquoi l'avoir refusée ? D'abord, nous sommes déjà dotés d'une certaine capacité de transport à long rayon d'action, notamment avec les DC8 que possède l'armée de l'air. Ensuite, lorsque nous analysons nos besoins dans le domaine du transport à long rayon d'action, strictement au bénéfice des armées, notamment de l'armée de l'air, nous constatons que le facteur de service serait quasi nul, ridiculement faible. Il ne s'agirait donc là que d'un investissement pratiqué aux dépens du contribuable. On ne « fait Kolwezi », que de temps en temps ! Dans l'intervalle, faut-il disposer d'un certain nombre d'avions qui resteraient inemployés ? Bien entendu, on trouverait le moyen de les utiliser, je n'en doute pas : mais serait-ce le meilleur emploi des deniers du contribuable ? Je ne le crois pas.

Nous avons donc poursuivi avec obstination la recherche des conditions pratiques permettant d'utiliser les avions des flottes aériennes civiles. C'est possible, il n'y a aucun argument dirimant pour ne pas recourir aux flottes civiles ! Nous sommes en train de réunir les conditions propres à lever les objections qu'on nous a opposées.

En tout état de cause, dans la liste de tout ce que nous avions à faire, nous ne pouvions pas retenir le transport à long rayon d'action comme prioritaire.

M. Paecht m'a également interrogé sur un programme capital : la défense aérienne à moyenne portée ou défense antimissiles. Je considère qu'il s'agit là d'un programme essentiel de cette loi de programme. En effet, nous en avons besoin d'abord pour notre défense navale, nos bateaux. Bref, nous avons besoin d'un anti-Exocet, et demain il nous faudra un anti-super-Exocet. Nous en avons besoin aussi pour défendre nos bases aériennes et les installations fixes de notre armée de terre. Plus tard, ce type de défense sera nécessaire à nos corps de bataille. Actuellement, les solutions ne sont pas satisfaisantes dans ce domaine où, d'ailleurs, les Soviétiques ont plutôt une supériorité technique sur l'Ouest. C'est pourquoi nous sommes décidés à considérer ce programme comme prioritaire.

Nous avons choisi un système technique de lui-même capable de réaliser des performances très élevées s'agissant de la vitesse de l'objectif, c'est-à-dire un système qui ne rencontre aucune difficulté de principe pour atteindre par lui-même éventuellement des missiles au moins de vitesse moyenne sinon de très grande vitesse. Mais nous commençons par la défense anti-aérienne ou par la défense contre les missiles à faible vitesse. Au fond, par ce biais, par le bas, si je puis dire, nous entrons dans la guerre des étoiles. En tout cas, c'est là un élément fondamental de la modernisation de notre flotte et de notre défense aériennes.

J'en viens aux avions de combat pour m'associer à une remarque du président Fillon qui regrette que nos catégories d'avions ne soient peut-être pas suffisamment polyvalentes. Nous avons prévu des dispositions pour que nos avions soient davantage polyvalents. Il n'est pas normal que nos avions nucléaires soient monocoup. Nous devrions pouvoir utiliser nos avions nucléaires, le cas échéant, comme avions de bombardement classique.

Bien entendu l'avion de combat futur pose un problème soulevé par plusieurs orateurs, notamment MM. Bechter, Bouvard, Dugoin et M. Louet. Je ne sais pas trop pourquoi, mais on a toujours l'air de dire que ce programme reste encore en suspens. J'insiste donc sur le fait qu'il est engagé. La décision n'est pas à prendre, j'y insiste, elle est prise. Je vais vous en retracer quelques étapes, en soulignant les difficultés pour lesquelles nous sommes en train d'apporter des solutions.

Le programme a commencé par la réalisation d'un démonstrateur que j'ai trouvé à mon arrivée au ministère. Je m'en réjouis et je rends grâce à mes prédécesseurs. Le démonstrateur Rafale a pris l'air au mois de juillet dernier. Sa démonstration a été admirable, en particulier à Farnborough : les calculs théoriques ayant été particulièrement bien conduits, les essais ont été très courts. Ils sont terminés depuis le mois de janvier dernier.

Nous avons décidé, après étude, de doter l'avion futur d'un moteur français original, le M-88, en cours de développement depuis le mois d'octobre dernier. Tout indique que le programme se déroule très bien puisque le moteur a déjà tourné au banc dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Après une étude convenable, nous avons déclenché, voilà une quinzaine de jours, le programme concernant le missile porté par l'avion et qui sera l'élément essentiel de ce système d'arme, le M.I.C.A. Ce programme est parti et nous avons pleine confiance dans ses performances.

Depuis plusieurs mois, nous avons également étudié la possibilité de doter le démonstrateur des qualités de discrétion dont il est capable. Nous avons beaucoup travaillé la « furtivité » dans les programmes de têtes nucléaires. Mais à cause du cloisonnement qui existe parfois rien n'avait transpiré dans le domaine aéronautique de ce programme nucléaire, ce qui est d'ailleurs relativement rassurant quant à la discrétion même de nos études.

Depuis quelques mois, nous nous sommes livrés à une action intensive de communication entre les deux secteurs et désormais les choses se présentent très bien. Affirmer que la « furtivité » n'a guère d'importance, ou n'en a pas du tout, est une affirmation qui ne saurait résister à l'examen. Des observations très simples suffisent à le montrer. Nous sommes entrés dans la période des armes « intelligentes », où un avion vu est un avion mort parce que le missile va droit au but. Il est donc essentiel que l'avion soit extrêmement manœuvrable. Nous avons la chance que le démonstrateur Rafale réponde à cette première condition. Il est tout aussi capital que l'avion ne soit pas repéré par son ennemi. Or, nous pouvons l'espérer, la distance de visibilité de cet avion futur sera considérablement plus faible que celle des avions de la même génération en cours de développement.

Nous sommes très confiants dans les caractéristiques de faible visibilité de l'avion. Je n'ose pas vraiment parler de sa « furtivité », car cette caractéristique peut être conférée surtout aux avions de faible maniabilité, c'est-à-dire aux bombardiers.

Là, nous ne voulons pas réaliser exclusivement un bombardier, mais un avion polyvalent, et il nous faut limiter nos ambitions à ce qu'il soit *low observable*, comme disent les Américains, c'est-à-dire faiblement visible. Les choses semblent se présenter aujourd'hui très bien.

La décision de principe de la constitution du groupement d'intérêt économique chargé de ce programme avait été annoncée voilà quelques semaines. Constitué effectivement depuis hier, il reste ouvert à d'autres partenaires. Nous voici donc dotés désormais d'un instrument juridique adéquat.

Des problèmes en cours d'examen vont recevoir progressivement leur solution.

Pour ce qui est, d'abord, de l'étude de définition des prochains prototypes, le dossier vient d'être déposé. Son examen ne prendra pas longtemps parce qu'il a déjà été abordé ; il devrait s'achever d'ici à une quinzaine de jours. Je ne sais pas s'il aboutira à des conclusions définitives ou si un supplément d'enquête sera nécessaire. En tout cas, chacun comprendra que, s'agissant d'un programme qui s'élève à vingt-neuf milliards de francs pour les études et à plus de onze milliards de francs pour l'industrialisation, c'est-à-dire à quarante milliards appartenant aux contribuables et destinés à faire un avion qui doit non seulement équiper les armées françaises et donc être particulièrement efficace mais en outre être exportable et par conséquent être supérieur à ses concurrents, le tout à un prix convenable, sinon il ne sera



pas exporté, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il ne s'agit pas de savoir si on va lancer le programme - il est lancé - mais personne ne nous pardonnerait de ne pas procéder à son examen sérieux. Chaque étape mérite réflexion quand il s'agit de sommes de cette importance.

Un autre des problèmes qui nous préoccupent est celui du calendrier des besoins, lequel n'est pas encore complètement clarifié. Pour certains, il n'y a pas de problème : on prolonge la durée d'utilisation des avions du porte-avions. Moi, je veux bien, mais comme j'ai la responsabilité de mettre des pilotes sur des avions qui vont être catapultés, je ne le ferai que si les conditions de sécurité sont réunies. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Autre problème, celui du financement. On m'a demandé comment j'allais le résoudre. Moi, je n'ai pas d'argent - j'ai celui que le Parlement me donne - mais il y a d'autres sources, notamment l'autofinancement. Nous sommes en train de l'étudier. Il y a également les associés. Nous sommes en train de discuter avec certains et je suis assez optimiste. Je pense que nous bouclerons également ce dossier.

La discussion avec les associés étrangers est d'ailleurs importante. Nous devons montrer que notre projet chiffré est suffisamment précis pour leur inspirer confiance. Nous ne devons pas donner l'impression que le dossier est fermé. Sinon, ils n'auront pas le sentiment de venir comme partenaires. C'est une période qui va durer quelques semaines, et c'est tout à fait légitime.

Quoi qu'il en soit, étant donné ce que nous savons des mérites du démonstrateur qui a déjà volé, de l'avancement du programme de moteurs, des études qui ont été faites sur la furtivité de l'avion, étant donné ce que nous pouvons savoir sur le système d'armes, les espoirs que nous pouvons fonder sur nos nouveaux radars et également les chiffres que nous connaissons sur le montant du programme, relativement modestes par rapport à la concurrence, je suis optimiste. Nous disposons aujourd'hui du meilleur programme, techniquement le plus avancé, qui doit donc arriver le premier, un programme qui doit, je suppose, se comparer favorablement aux programmes de la concurrence.

Parlons maintenant des problèmes de la marine. M. Fillon a évoqué la possibilité que les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins actuels puissent rester plus longtemps en service. C'est, en effet, une idée qui peut venir à l'esprit. Cependant, elle ne se posera pas pendant la durée de cette loi sauf pour le *Redoutable*, mais les limitations dues à l'état de sa chaudière ne permettent pas d'envisager de prolonger son service, encore que ce ne soit pas tout à fait certain. Cette affaire devra donc être étudiée en temps utile.

M. Guéna a observé que nous n'avions pas beaucoup de sous-marins nucléaires d'attaque.

Les chiffres sont les suivants : nous aurons huit sous-marins nucléaires d'attaque en 1989, contre quatorze pour les Britanniques. C'est vrai. Mais ayant visité un de ces derniers et la base correspondante, je puis observer que le temps de service est d'à peu près la moitié par rapport aux nôtres. Par conséquent, la présence sous la mer de notre flotte de sous-marins nucléaires d'attaque sera comparable, du fait qu'il y a deux équipages par sous-marin.

Pour ma part, je pense qu'il vaut mieux utiliser les sous-marins d'attaque avec plus d'intensité au lieu d'essayer de les garder longtemps, en raison des progrès technologiques. D'après nos plans, notre neuvième sous-marin d'attaque tirera parti des progrès de discrétion acoustique dont bénéficieront nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

M. Colin et M. Guéna m'ont également posé une question concernant le deuxième porte-avions nucléaire. Je comprends que cela les intrigue.

Je voudrais rappeler comment se présente le problème que j'avais laissé en suspens aussi longtemps que je n'étais pas convaincu que nous pouvions inclure ce programme dans le total.

Le *Foch* est en refonte depuis une quinzaine de jours. Il va être équipé de l'A.S.M.P. Rétabli de la sorte, il pourra être prolongé jusqu'à la fin du siècle parce que le premier porte-avions nucléaire n'a aucune raison de ne rester à la mer que la moitié du temps. Voilà donc un porte-avions nucléaire qui sera comme neuf. Il nous faudra probablement deux équipages. Mais il n'est pas évident que chacun doit être affecté à un seul porte-avion. On pourrait donc conserver le *Foch* avec une durée de service plus faible et le faire durer suffisamment longtemps pour décaler la commande du deuxième

porte-avion nucléaire. Ainsi serait réglé le problème qu'évoquait M. Rocard cet après-midi, celui de la régularité de l'effort de défense français.

Pour ce qui est des avions, qu'il n'y ait pas non plus d'ambiguïté, les Super-Etendard, qui sont le gros de l'aviation embarquée, vont durer, après refonte, jusqu'au début du siècle prochain. Le seul problème qui demeure concerne le remplacement des avions de défense aérienne, soit environ une patrouille de Crusader. Nous avons plusieurs solutions en perspective. Puisqu'on a évoqué la question à propos de l'avion de combat futur, je voudrais souligner devant l'Assemblée qu'on ne va tout de même pas déclencher un programme de quarante milliards de francs de développement et de cent milliards de francs de commandes, simplement pour pouvoir résoudre en temps utile une question de douze avions pour le porte-avions.

La marine de surface pose en effet un problème et là aussi, il nous a fallu faire un choix. Première priorité, les sous-marins nucléaires lance-engins ; deuxième priorité, la flotte pour les protéger ; troisième priorité, les sous-marins nucléaires d'attaque ; quatrième priorité, les porte-avions ; cinquième priorité, les bâtiments d'accompagnement des porte-avions ; sixième priorité, les bâtiments de surface. Je suis le premier à me ranger parmi ceux qui regrettent que la sixième priorité ne soit pas entièrement satisfaite. Il faudrait, dans la période qui nous intéresse, remplacer une dizaine de bateaux de surface sur la centaine que compte la Royale. Sur cette dizaine, dans le cadre de la loi, je pense que nous pouvons en remplacer trois ou quatre sous forme de bâtiments de combat, c'est-à-dire avec un armement sophistiqué, capables de s'aligner dans des opérations de guerre. Les six autres ont peut-être une caractéristique un peu différente car nous avons besoin de bateaux dont l'armement n'est pas très important et qui assurent la présence de la flotte française dans des zones où les combats ne peuvent être qu'extrêmement limités. Nous sommes en train de procéder à la définition de ce genre de bâtiment. Ce n'est que lorsque nous les aurons définis, que nous en connaissons le prix que nous pourrions alors examiner les méthodes de financement à utiliser. Si nous réussissons à faire certaines économies du genre de celles que nous avons réalisées pour les Awacs, peut-être pourrions-nous en inclure quelques-uns dans le cadre de la loi. Sinon il faudra choisir entre ce qui serait agréable et ce qui le serait un peu moins, c'est-à-dire la prolongation pendant trois ou quatre ans de bateaux qu'on aurait retirés du service. Mais, mesdames, messieurs, le retrait du porte-avions aurait fait régresser la France dans l'échelle des grandes puissances.

**M. Jean-Marie Daillet.** Tout à fait !

**M. le ministre de la défense.** Bref, ce n'était pas le meilleur choix. Telle a été tout au moins notre réflexion.

J'évoquerai maintenant les problèmes politiques.

C'est avec une grande tristesse, je dois le dire, que j'ai entendu M. Marchais développer des thèses qui le conduisent, hélas ! à se distinguer des autres orateurs, c'est-à-dire à annoncer un vote négatif du parti communiste. C'est même une grande déception pour moi.

**M. Jean-Marie Daillet.** Sincèrement ?

**M. le ministre de la défense.** Je pense qu'il ne peut s'agir que d'un malentendu.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Pas du tout !

**M. le ministre de la défense.** M. Dugoin, M. Boucheron et le général Bigeard ont indiqué en termes excellents ce qu'ils pensaient des thèses qu'a développées M. Marchais. Ils ont, en particulier, exprimé leur étonnement de constater que ces thèses étaient diamétralement opposées à celles qui avaient été soutenues par le parti communiste au moment où il avait des représentants au gouvernement.

Sans doute est-il moins bien renseigné maintenant qu'il ne l'était à cette époque, mais je ne suis pas entièrement pessimiste. D'abord, M. Marchais nous a indiqué qu'il avait en tête essentiellement la recherche de la paix. Voilà au moins un objectif qu'il a en commun, semble-t-il, avec le reste de l'Assemblée. C'est déjà quelque chose !

**Mme Jacqueline Hoffmann.** L'Assemblée lui tourne le dos, à la paix !

**M. le ministre de la défense.** Un deuxième fait est encourageant : c'est qu'il semblerait que, dans certains pays animés par la même idéologie, par l'idéologie communiste j'entends, on associe parfois la recherche de la paix au maintien d'une défense forte. Peut-être que M. Marchais, après réflexion, pensera que cette règle est également valable pour la France. (*Sourires.*)

Comme notre texte prévoit heureusement une nouvelle réflexion du Parlement en cours de route, il nous appartiendra de continuer à informer M. Marchais de sorte que, au moment de la révision de la programmation, il puisse, à son tour, rejoindre le reste du Parlement et approuver notre programme.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur, et plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Très bien !

**M. Maxime Grometz.** C'est un peu facile. Vous ne répondez pas.

**M. le ministre de la défense.** Il y a un point cependant que je ne voudrais pas laisser sans réponse : il s'agit de l'idée selon laquelle on pourrait utiliser les dépenses consacrées à l'armement pour abolir la faim sur la Terre. Vous savez que c'est un des objectifs fondamentaux qui anime la France. Il n'est pas propre à ce gouvernement et cela fait très longtemps que la France se distingue, heureusement, dans le concert des nations, par les efforts qu'elle fait pour aider le tiers monde, pour y soulager la misère, pour essayer de lutter contre ce fléau atroce qu'est la faim sur la Terre.

**M. Jean-Marie Daillet.** Si les Russes en faisaient autant !

**M. le ministre de la défense.** Naturellement, nos moyens sont limités mais j'ai été très intéressé par un chiffre cité par M. Marchais, selon lequel avec 200 milliards de dollars il serait possible de résoudre le problème. Cela m'inspire une réflexion : ce chiffre est précisément le montant du budget de la défense d'une année en Union soviétique, et je ne doute pas que M. Marchais puisse éventuellement utiliser son influence pour obtenir peut-être qu'une certaine contribution soit apportée par les uns et les autres à la solution de ce problème. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Maxime Grometz.** Ce n'est pas digne d'un ministre !

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce sont des arguments sonnants et trébuchants !

**M. le ministre de la défense.** Le parti socialiste a fait des déclarations sur les problèmes politiques généraux liés aux problèmes de défense.

M. Chevènement disait qu'il était très jeune à l'époque. M. Boucheron...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Suçait son pouce !

**M. le ministre de la défense.** ... suçait son pouce, en effet ! (*Sourires.*) Hélas, ce n'était pas mon cas. J'ai connu cette période. J'ai connu aussi la période où on parlait de la « bombinette », ce qui devrait inciter peut-être à quelque réserve ceux qui parlent de « roulettes ». En tout état de cause, je ne peux pas regretter, ayant participé au début de la politique de dissuasion nucléaire, que le zèle se soit emparé des néophytes. Il est toujours agréable d'ailleurs de constater qu'à ce moment-là les principes sont maintenus avec rigueur et que les manquements sont éventuellement rappelés avec vigueur.

Nous avons tout intérêt - je pense - à nous trouver dans cette situation. M. Chevènement ayant évoqué ce passé, je voudrais le remercier sincèrement d'avoir lui-même contribué ainsi que M. Henu et M. Rocard à faire évoluer la formation politique à laquelle ils appartiennent en faveur des principes de la dissuasion nucléaire, qui nous unissent aujourd'hui.

**M. Jean-Marie Daillet.** Bravo !

**M. le ministre de la défense.** Mais le passé est le passé. Nous sommes dans le présent et nous songeons surtout au futur.

Soyons heureux de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et ne cherchons pas à faire l'exégèse de ce qui s'est passé avant.

M. Bellon et M. Boucheron ont insisté sur le prolongement de la loi précédente. J'en suis d'accord. Soyons heureux que la politique de défense de la France ne change pas à chaque instant et espérons qu'elle continuera sur sa lancée, dans l'intérêt national.

Certains orateurs socialistes ont souligné l'importance que revêtait, à leurs yeux, le fait que ce projet de loi soit en conformité avec ce que souhaitait le Président de la République. Nous en sommes également très heureux. Nous avons le respect des institutions, la prééminence du Président de la République dans les institutions de la V<sup>e</sup> République est pour nous un élément important.

Les remarques présentées par M. Quilès sur l'éventuelle fragilité du consensus méritent une certaine réflexion. Certains ont parlé d'un consensus de façade, mais je ne crois pas que tel soit le cas. Je reviendrai sur ce sujet dans quelques instants.

En revanche, je suis convaincu que ce consensus doit être préservé. Il ne doit pas être figé. Une des observations de M. Quilès, bien qu'elle n'ait pas été reprise, me paraît particulièrement importante. Il a en effet indiqué qu'il n'était pas certain qu'une croissance du pourcentage du P.I.B. marchand consacré à la défense serait favorable au maintien du consensus. Cette remarque doit retenir notre attention.

Dans notre pays les idées des uns et des autres et leurs préoccupations sur le sujet varient : certains souhaitent que l'on fasse davantage pour la culture ; d'autres préféreraient de plus grands efforts en faveur de l'éducation ou de la recherche ; d'autres encore voudraient que la protection des personnes âgées soit accrue... Tout cela est parfaitement respectable et je me bornerai à vous rappeler ce que j'ai dit dans mon discours d'introduction, moi qui sait ce que signifie la perte de la liberté. Si nous perdions la liberté, toutes ces discussions seraient interrompues : nous ne pourrions plus débattre pour savoir si l'on peut améliorer le dispositif d'éducation, ou augmenter l'activité de recherche, ou protéger davantage les personnes âgées. Ces dernières iraient faire la queue, comme je l'ai déjà vu pendant l'occupation, simplement pour avoir de quoi manger. Voilà ce qui se passerait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Nous devons donc nous attacher, les uns et les autres, à rappeler à tous ceux qui nous touchent de près, dans tous les horizons politiques, que si nous voulons que notre pays fasse les progrès d'une nation démocratique, il faut d'abord qu'il reste une démocratie libre, ce qui ne peut être garanti que par l'effort de défense. Il n'y a pas d'autre façon d'assurer le progrès social et l'ensemble des progrès de la nation que de faire en sorte de rester une démocratie.

Cette condition n'est peut-être pas suffisante pour que chacun obtienne ce qu'il souhaite, mais elle est sûrement nécessaire et, sur ce sujet, il ne doit pas y avoir de clivages entre les partis : nous devons tous l'affirmer.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Mesdames, messieurs, nous avons assisté à un débat d'idées de haute tenue. Je vous indiquais, il y a quelques instants, qu'il ne s'agissait pas, à mon avis, d'un consensus de façade mais d'un consensus qui avait besoin d'être maintenu. J'ai en effet observé que les discussions qui ont laissé apparaître quelques divergences ne portaient pas sur la structure même de la loi de programme.

Deux soucis ont présidé à la rédaction de cette dernière. Le premier, et le Président de la République y a veillé comme cela est naturel, a été qu'elle corresponde à nos préoccupations d'aujourd'hui, dont il est responsable. Le second a été de conserver toutes les possibilités d'adaptation pour le futur dont nous sommes tous responsables, même s'il peut y avoir des divergences d'opinion sur ce qui risque de se passer dans les années qui viennent.

Ainsi certaines discussions ont porté sur des questions d'emploi de notre arsenal et j'ai observé qu'elles étaient liées à l'appréciation que nous pouvions avoir sur le problème du désarmement ou sur la possibilité de construire l'Europe. En réalité, nous travaillons sur la durée. Personne ne peut penser que les choses vont rester ce qu'elles sont. Le texte n'a donc pas pris parti, afin de préserver l'avenir. Seuls se trompent ceux qui affirment que rien ne doit changer dans le futur. En tenant ce langage, je ne prends pas une position partisane. M. Quilès est dans le même état d'esprit puisqu'il a déclaré à propos de la stratégie nucléaire : « Qu'il faille aller plus loin un jour, je n'en disconviens pas. »

En effet, nous avons des incertitudes. Nous savons, certes, que ce qui est en train de se passer sur la scène internationale peut être déterminant pour l'avenir de notre pays, mais nous avons du mal à prévoir exactement ce qui va arriver. Nous savons seulement que les choses ne vont pas rester ce qu'elles sont. Par conséquent, je le répète : la loi n'a pas pris parti ; elle cherche à préserver l'avenir.

Nous pouvons également prévoir que cela ne sera pas facile. Il faut donc que nous restions unis.

Le texte ne traite donc pas des concepts d'utilisation. Lorsque nous avons eu le sentiment que nous pouvions nous mettre d'accord sur quelque chose, valable aujourd'hui, nous avons estimé qu'il fallait, à condition que cela ne préjuge pas ce qui serait valable demain, « acter » cet accord et éviter d'ouvrir une polémique inutile sur ce qui pouvait être préférable demain. Je propose que nous continuions à agir ainsi au fur et à mesure que nous avancerons. Ce n'est pas une façade. Simplement nous pouvons avoir des divergences de vues, des prévisions différentes sur ce qui sera bon demain. Cela est tout à fait légitime. Personne n'est sûr de ne pas se tromper. Essayons de traiter calmement, « en patriotes » comme disait M. Paecht, les problèmes qui se poseront en les préservant de la politique politicienne.

Il me semble ainsi possible d'éviter des discussions inutiles sur certains sujets.

La question des armes chimiques préoccupe de nombreux orateurs. MM. Quilès, Rocard, Peyrat et d'autres en ont parlé. A ce propos il ne doit pas y avoir de malentendu sur notre position : la France ne souhaite pas les armes chimiques ; elle désire qu'elles disparaissent ; c'est son premier objectif. La France n'arrive d'ailleurs pas à comprendre comment certaines puissances ont pu accumuler des stocks considérables susceptibles de la menacer, alors qu'un traité international interdit l'usage de ces armes. Pourquoi ces stocks existent-ils ?

Notre premier souci est donc de participer à la négociation qui est chargée d'étudier les moyens de les faire disparaître. Naturellement, si cette négociation n'aboutissait pas, pourquoi resterions-nous dans une situation d'infériorité ? Pourquoi nous priverions-nous, comme le déclarait le Président de la République, d'une arme que les autres possèdent ?

Le projet de loi a donc prévu ce qui devrait se passer si les négociations relatives à la suppression des armes chimiques n'aboutissaient pas.

Il est un autre sujet qui a également fait l'objet de nombreux commentaires : l'existence et l'utilisation d'armes neutroniques et, plus généralement, le rôle des armes préstratégiques en centre Europe. MM. Boucheron, Paecht, Rocard, Mme d'Harcourt et de nombreux autres orateurs en ont traité.

Je tiens d'abord à préciser que je n'ai jamais entendu qui-conque suggérer que l'utilisation d'une quelconque arme préstratégique, neutronique ou non, puisse être décidée par une autorité purement militaire, jamais ! Nulle part ! Personne d'aucun horizon politique !

Il est en effet évident que l'utilisation d'une arme nucléaire, quelque limitée que soit sa puissance, représente dans l'esprit de l'adversaire le franchissement d'un seuil de l'escalade. Elle nécessite donc un acte politique ; elle doit être commandée par l'autorité politique, même si, comme cela est déjà le cas pour les armes préstratégiques, une certaine latitude est laissée au commandement militaire après la décision de l'autorité politique, mais seulement après, c'est-à-dire pas sans que l'autorité politique en ait décidé. Par conséquent, évitons le débat sur un problème qui n'existe pas.

Par ailleurs, que peut-on dire sur l'arme neutronique ?

Tout le monde sait que la France a annoncé depuis plusieurs années qu'elle avait la capacité de la fabriquer. Tout le monde sait aussi qu'il s'agit d'une arme principalement destinée à agir sur des forces armées et à épargner, dans la mesure du possible, les populations civiles. Je précise également que c'est une arme dont le coût de fabrication est rigoureusement comparable à celui des autres armes. M. Baumel a parfaitement eu raison de dire que c'était une munition. Or, du point de vue de la dissuasion, il n'est pas du tout évident qu'il soit opportun de dévoiler la composition des munitions nucléaires françaises : je livre cette observation à votre réflexion.

Cela dit, l'utilisation de l'armement nucléaire préstratégique, neutronique ou pas, correspond aujourd'hui à un certain concept dont il n'y a pas à discuter : elle relève du Prési-

dent de la République qui a le doigt sur le bouton et qui est seul à pouvoir en décider. Demain, ce sera toujours le Président de la République qui sera le seul à en décider, quoi qu'il arrive. Cependant la situation pourra être différente sur le théâtre européen et j'ai bien noté que tous les orateurs ou presque avaient parlé de la situation en Europe en soulignant qu'il fallait faire quelque chose. Mais les problèmes commencent lorsqu'il s'agit de savoir quoi. Si les choses bougent en matière de défense de l'Europe, qui peut garantir que les circonstances ne seront pas différentes ? Qui peut garantir que le Président de la République ne voudra pas faire autrement qu'aujourd'hui ? Personne ne peut en décider dès à présent.

La question de la construction de l'Europe est l'une de celles qui nous préoccupent le plus et je formulerai deux observations à ce propos.

La première est qu'il est très réconfortant de constater qu'il existe une quasi-unanimité sur l'opportunité de resserrer les liens entre les pays européens. En écoutant les orateurs, je me demandais ce qui se passait dans les parlements des autres pays européens. S'il en allait comme chez nous, nous pourrions être optimistes. Mais je ne suis pas certain, hélas ! que cet optimisme soit aujourd'hui complètement justifié.

En tout cas nous devons admettre que nous ne construirons pas l'Europe tout seuls, même si nous pouvons jouer le rôle moteur le plus important possible. Un orateur a dit qu'il nous fallait hâter le pas et un autre a souligné qu'il convenait de parler clair. Personnellement, je suis d'accord pour hâter le pas, je suis d'accord pour parler clair, mais si nous hâtons le pas tout seuls, si nous parlons clair tout seuls, l'Europe ne se construira pas. Soyons donc conscients que cette question ne concerne pas que nous.

J'ai également observé que le recours à l'Europe a parfois été présenté comme un moyen d'économiser de l'argent. Certes, ainsi que je l'ai indiqué dans mon allocution de présentation, cela pourrait permettre d'éviter certains gaspillages, notamment des duplications sur quelques problèmes d'armement, mais cela représente très peu sur le total. Alors ne vivons pas dans l'illusion que la construction de l'Europe sera un moyen de faire de la défense au rabais. Cela n'est pas vrai. Aujourd'hui, nous bénéficions d'un mécanisme d'alliance et certains pays y ont trouvé leur compte. Même si nous devons prendre davantage de responsabilités au niveau européen, nous ne devons avoir aucune illusion : cela ne débouchera pas sur une défense au rabais.

Il reste à savoir comment construire cette défense européenne. Les différents orateurs ont fait des suggestions : M. Daillet, M. Pierre, Bernard-Reymond, M. Branger, et je pourrais citer presque tous ceux qui sont intervenus.

Il me semble que nous devons d'abord garder présent à l'esprit le fait que toute construction de l'Europe doit commencer par le terrain politique. La proposition émise par le Premier ministre Jacques Chirac, le 2 décembre 1986, est aujourd'hui sur la table. Elle pose quelques principes sur lesquels les pays européens devraient s'entendre en ce qui concerne la définition de l'Europe.

M. Daillet a proposé que l'on établisse une convention d'application du traité de l'Union de l'Europe occidentale. M. Quilès a parlé d'un livre blanc. Je crois que si nous réussissons à obtenir une approbation sur une charte de sécurité, cela constituerait à la fois une convention d'application du traité et le premier chapitre du fameux livre blanc. Il ne suffit pas de dire qu'il faut faire un livre blanc, on doit y arriver.

Il convient d'abord d'obtenir que les différents Etats donnent leur accord pour faire ceci ou cela. Après, comme le suggérait M. Bernard-Reymond, nous pouvons essayer de diffuser cette action en Europe, voire de la généraliser. A ce propos, je retiens l'idée de la création d'un centre européen d'études stratégiques. Je vous rappelle d'ailleurs que des accords franco-allemands récents - ils datent d'une quinzaine de jours - prévoient qu'une session commune des instituts de hautes études de la défense nationale se tiendra cet été.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Cette conversation franco-allemande sera l'amorce du centre européen d'études stratégiques.

Nous savons très bien que la construction de l'Europe de la défense sera une sorte de *patchwork*. Nous avons besoin d'un schéma d'ensemble - c'est la déclaration politique dont

je parlais tout à l'heure - puis nous tricoterons des carrés au fur et à mesure que nous aurons les aiguilles et la laine, au fur et à mesure que les uns et les autres seront prêts.

Pour l'instant, il y a la coopération franco-britannique sur tel sujet, la coopération sur la Méditerranée occidentale sur un autre, la coopération franco-allemande sur un troisième, la coopération franco-hollandaise ou anglo-allemande sur tel autre qui peut devenir anglo-germano-française... Voilà comment nous devons construire la défense européenne. Je crois que c'est la seule façon d'y parvenir et nul n'imagine que la route sera sans embûche.

A l'issue de ce long exposé, je pense avoir répondu à la plupart des questions qui ont été posées, mais il me reste encore un devoir à accomplir. Je tiens en effet à remercier M. Virapoullé, M. Branger nous a rappelé l'importance du Pacifique et j'ai été particulièrement sensible aux accents employés par M. Virapoullé qui a souligné, lui qui est un Français d'outre-mer, ce que la France représentait dans le monde. Il nous a incités à ne pas faiblir, à rester fermes, à nous comporter comme une grande puissance, parce que ceux qui sont loin et qui ne sont pas couverts par notre défense ont besoin que nous continuions à exister.

Je crois qu'il n'y a pas de meilleure leçon à tirer de ce débat de très haute tenue dont je tiens à remercier l'assemblée. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.] )

#### Article 1<sup>er</sup> et annexe

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. - Sont approuvées les orientations relatives à la politique de défense et à l'équipement des forces armées pour la période 1987-1991 décrites dans le document annexé à la présente loi. »

Le document annexé est ainsi rédigé :

#### ANNEXE AU PROJET DE LOI DE PROGRAMME RELATIVE A L'EQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNEES 1987-1991

« La France doit disposer des moyens de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de son territoire ainsi que ses intérêts vitaux, en particulier en Europe.

« L'armée française est l'armée de la nation, qui lui accorde sa confiance et se reconnaît en elle. A ce titre, le service national doit rester un fondement de notre politique de défense et la conscription continuer à former la base du recrutement.

« Aussi longtemps que la France sera exposée à une menace nucléaire et au déséquilibre des forces classiques en Europe, sa sécurité reposera sur la dissuasion.

« La dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

« L'élément fondamental en est la dissuasion nucléaire stratégique dont le maintien au-dessus du seuil de crédibilité sera assuré par les actions suivantes :

« la poursuite de l'équipement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins avec le système M4 ;

« la poursuite du durcissement et l'amélioration de la sûreté du réseau de communication et de commandement de nos forces nucléaires ;

« l'étude et la construction sans délai d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins dotés de performances améliorant leur discrétion et diminuant leur vulnérabilité ;

« l'amélioration du système d'armes emporté par les sous-marins et le développement d'un missile balistique nouveau, le M5, doté des caractéristiques suffisantes de pénétration pour faire face au progrès accompli par les défenses ;

« la préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées, par le développement d'une nouvelle composante terrestre comportant un missile balistique léger capable de trajectoires tendues et doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs défendus ;

« l'acquisition de moyens d'observation par satellites qui permettront une capacité autonome d'évaluation des menaces et des crises ;

« la construction et le déploiement de navires à capacité anti-sous-marine, de bâtiments anti-mines et d'aéronefs de patrouille maritime en nombre suffisant pour garantir l'exécution et la sécurité des patrouilles des S.N.L.E.

« En outre la France continuera à disposer d'un armement nucléaire pré-stratégique défini à la fois par sa valeur d'ultime avertissement, avant le recours aux armes nucléaires stratégiques et par son efficacité militaire propre. Le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment.

« La France doit également disposer de moyens conventionnels permettant de décourager toute action hostile qui pourrait être considérée comme non justiciable d'une riposte nucléaire. A cet effet, il faut que ces derniers puissent déceler, prévenir ou contrer rapidement de telles actions par des forces disposées à l'avance ou susceptibles d'intervenir à temps.

« Cette observation générale s'applique à différentes éventualités concernant la France et ses intérêts, en Europe et dans le monde.

« En Europe, la France qui contribue par sa stratégie de dissuasion à empêcher qu'un conflit n'y éclate, est fidèle à ses alliances. Elle conservera sa liberté d'action et de décision. Les forces françaises, destinées à jouer leur rôle au sein de l'Alliance, continueront à être organisées de telle sorte que leur engagement et leur commandement relèvent de décisions nationales.

« L'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée, pour dissuader un agresseur éventuel de toute attaque, que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires.

« Les forces françaises seront dotées des systèmes d'armes modernes leur permettant de remplir de manière efficace leurs missions en coopération avec les forces de nos alliés (notamment 1 100 chars, 500 pièces d'artillerie, 8 000 blindés, 500 hélicoptères et 450 avions de combat en ligne).

« L'organisation de ces forces sera telle qu'elles puissent intervenir, pour l'aviation dès les premières heures et pour les forces terrestres dès les tout premiers jours du conflit. Une partie sera dotée de moyens de combat et d'aéromobilité lui permettant de se projeter en quelques heures à grande distance de ses bases.

« La France doit aussi être protégée contre les menaces qui pourraient apparaître sur son territoire ou sur ses forces par voie aérienne ou maritime. Les menaces aériennes pouvant apparaître désormais à basse altitude, notre défense se dotera, pour y faire face, de moyens aéroportés de détection lointaine, ainsi que des moyens de détruire les aéronefs et missiles volant à basse altitude. La marine disposera de bâtiments et aéronefs suffisamment nombreux et modernes pour assurer la sécurité des approches maritimes (bâtiments anti-aériens, anti-mines et de lutte anti-sous-marine) et, en liaison avec nos alliés, la maîtrise des mers qui nous environnent (notamment 30 à 35 avions de patrouille maritime en ligne et une flotte de sous-marins nucléaires d'attaque).

« Les dotations des unités en munitions et en rechanges permettront de conserver au moins les normes d'activités de 1987 pour chacune des armées.

« Protégée ainsi contre les menaces qui pèsent sur elle et sur l'Europe, la France peut encore être menacée indirectement par des conflits modifiant les équilibres dans d'autres zones du monde, par exemple au Moyen-Orient, en Afrique, aux Caraïbes ou dans le Pacifique.

« La France entend pouvoir assurer sa présence dans le monde, faire respecter sa souveraineté là où elle s'exerce, protéger ses ressortissants, ses intérêts et ses lignes de ravitaillement essentielles, entretenir ses liens d'amitié, notamment avec les pays à l'égard desquels elle a contracté des engagements, et particulièrement les Etats africains auxquels la lient des accords de coopération et de défense.

« Pour l'essentiel, les forces définies au titre des missions précédentes fournissent les moyens d'atteindre ces objectifs. On veillera à ce que les caractéristiques suffisantes de polyvalence leur soient données à cet effet.

« En outre :

« Une attention particulière devra être portée au maintien de capacités de transport aérien appropriées (de l'ordre de 100 avions de transport en ligne) et de bâtiments de transport opérationnel ;

« Des dispositions seront prises, en liaison avec les compagnies de transport aérien et maritime civiles, pour mieux garantir, en cas de besoin, les transports à longue distance nécessaires.



« Afin d'assumer pleinement son rôle dans l'exécution des missions précédentes, la marine devra, en particulier, continuer à disposer d'un groupe porte-avions et d'un nombre adéquat de bâtiments de présence outre-mer.

« Le territoire national doit être protégé, en toutes circonstances, contre toutes les formes d'agression et d'insécurité. Les objectifs intéressant un adversaire sont répartis sur tout le territoire de la métropole et de l'outre-mer. Les menaces peuvent être très variées et se manifester dans certaines circonstances dès le temps de paix, pour prendre, en cas de conflit, la forme d'opérations de guerre diffuses, ou au contraire soudaines, intenses et localisées.

« A ces menaces, doivent répondre tout d'abord une protection passive appropriée de chaque point sensible, puis un dispositif de défense réparti sur l'ensemble du territoire, appuyé notamment sur la gendarmerie et utilisant les personnels de réserve vivant au voisinage des lieux concernés, enfin des moyens mobiles plus puissants susceptibles de faire face à des actions militaires localisées de plus d'envergure.

« Les moyens de mobilité et de transmissions de la gendarmerie seront développés.

« La protection de certaines installations essentielles pour la défense ou la vie du pays fera l'objet d'actions spécifiques.

« L'ensemble de ces actions recevra les équipements nécessaires.

« La politique de défense de la France doit prendre en compte certaines évolutions politiques ou technologiques.

« La France appelle de ses vœux un équilibre des forces entre les grandes puissances situé au niveau le plus bas possible. Les perspectives à cet égard ne permettent pas de penser que les données fondamentales des menaces qui pèsent sur la France connaîtront des changements qualitatifs et quantitatifs tels qu'elle puisse être amenée à modifier substantiellement la dimension de sa défense nucléaire stratégique.

« En revanche, on ne peut que constater l'existence d'armes chimiques abondantes et diversifiées utilisables par un agresseur éventuel en dépit des traités internationaux en vigueur. La France ne saurait renoncer définitivement à des catégories d'armement que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, ni accepter de voir ses forces de défense paralysées par cet agresseur si celui-ci prenait l'initiative d'utiliser ses armes chimiques. Elle devra donc disposer d'une capacité dissuasive appropriée.

« Les progrès accomplis dans les technologies de l'espace entraînent une certaine évolution des concepts et des équipements de défense. La France se doit de veiller à en tirer les conséquences, d'autant plus que des efforts importants sont consacrés à ces technologies par les grandes puissances.

« Différents programmes feront appel à ces technologies : satellites d'observation, amélioration de la pénétration des têtes nucléaires, progrès de la défense aérienne et de la défense contre les missiles basse altitude. Les télécommunications spatiales seront développées afin de couvrir l'ensemble du déploiement de nos forces ; d'autre part, un effort spécial de recherche et de développement sera fait pour évaluer et exploiter les autres technologies militaires adaptées à la pénétration et à l'utilisation de l'espace.

« Jointes ou non aux progrès des satellites, les progrès de l'électronique et de différentes autres technologies sont de nature à transformer fondamentalement de nombreux aspects de la défense moderne : l'observation du champ de bataille, les communications, la vision de nuit ou par temps couvert, le guidage des projectiles, la détection, l'identification des trajectoires, le recueil du renseignement, les contre-mesures. Dans tout ce domaine des technologies modernes, la France veillera au maintien d'un niveau élevé de la recherche et des industries nationales, en s'attachant à développer la collaboration de l'ensemble de la communauté scientifique et en faisant bénéficier les jeunes du haut niveau ainsi obtenu en participant à des actions de formation appropriée. »

Sur cet article, plusieurs orateurs sont inscrits.

La parole est à M. Joseph Gourmelon.

**M. Joseph Gourmelon.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, mes chers collègues, la loi de programme, dans la mesure où elle devrait être exécutée, engagera les moyens propres à assurer notre défense jusqu'à la fin de ce siècle pour déborder même jusqu'aux premières années du troisième millénaire.

D'autres que moi vous ont dit, monsieur le ministre, les raisons que notre groupe a de la voter. Ils l'ont fait avec le poids que leur confère un passé qui leur a permis de servir l'Etat au sein du gouvernement de la France, avec la personnalité et le talent qui légitimement les autorisent à espérer le servir encore à l'avenir.

Fort heureusement, au-delà d'inévitables clivages, l'alternance, qu'elle aille dans un sens ou dans l'autre, permet en certains domaines une continuité qui trouve sa justification dans les intérêts supérieurs de notre pays.

Plus modestement, et dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaite vous livrer les réflexions qu'inspire ce texte à celui qui fut, quatre années durant, le rapporteur de la section marine du budget et qui est l'élu d'une ville dont le principal établissement industriel est un arsenal de la marine.

La place que fait ce projet de loi à la marine est somme toute honorable. Pour autant, répond-elle aux besoins ? Lui fait-elle la place qui devrait être la sienne ?

Certes, on y retrouve l'essentiel des programmes définis dans la loi de 1984-1988 : les S.N.L.E., la refonte de ceux qui existent pour les doter du système M 4, les S.N.A., le porte-avions, les Atlantique nouvelle génération sont les composantes essentielles d'une grande marine. Reste le problème déjà évoqué de la flotte de surface.

Pour certains, ce problème avait été occulté. Pour moi, il n'y a jamais eu occultation. Simplement, n'ont pas vu ceux qui ne voulaient pas voir et n'ont pas entendu ceux qui ne voulaient pas entendre.

J'ai constamment durant quatre ans - et avec parfois une certaine vigueur -, que ce soit dans mes rapports ou dans mes interventions à la tribune, décrit la situation et les difficultés vers lesquelles nous allions.

Il n'y a pas eu d'occultation de la part des uns, ni de politique de l'autruche de la part des autres, mais bien la recherche d'une solution qui a été amorcée ces dernières années, trop timidement à mon sens, et qui consistait en une augmentation de la part de la marine dans le budget de la défense.

Je l'ai maintes fois répété : il faut vingt-cinq ans pour faire une marine. Or, durant les vingt-cinq années couvrant les quatre premières lois de programme, la moyenne annuelle des commandes a été de 9 300 tonnes alors qu'elle aurait dû être de 12 000 tonnes.

Je citerai encore deux chiffres.

En 1976 - qui donc était alors aux affaires ? - la part de la marine dans le budget de la défense était de 15,90 p. 100. En 1986, elle était de 18,65 p. 100.

Nous avons bien, monsieur le ministre, commencé à remédier au déclin. Et, sans vaine polémique, je considère positif que, avec vous, M. le Premier ministre découvre aujourd'hui « que l'on ne peut dissimuler la gravité du problème posé par les retards accumulés dans ce secteur essentiel ».

Dès lors, quelles solutions ? Des solutions qui sortent du schéma traditionnel, nous dit le rapporteur.

La presse, la presse régionale et notamment *Le Télégramme de Brest* qui couvre bien ces problèmes, évoquait la possibilité de navires coûtant beaucoup moins cher, mais moins robustes, avec une puissance de feu réduite, moins d'électronique, moins de personnel.

Cela se discute mais, de grâce, monsieur le ministre, pour passer à la vitesse supérieure, ne nous faites pas le cadeau d'une marine à deux vitesses ! Une marine qui, de plus, serait construite en *leasing*.

M. Chalandon, qui n'hésite pas, dit-il, « à avancer à reculons », renonce à son projet de prisons privées quand il constate qu'une cellule, avec ce mode de financement, revient deux fois plus cher que la chambre d'un hôtel de luxe !

Permettez-moi un peu d'humour. Si l'on s'engage dans cette voie, pourquoi pas le *sponsoring* ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Le Crédit agricole !

**M. Joseph Gourmelon.** Je ne vous dis pas comment serait apprécié en Bretagne un tel cas de figure. Que penseraient les grands-pères qui ont eu l'honneur de servir sur le *Jean Bart* s'ils voyaient leurs petit-fils faire carrière sur le *Paul Ricard* ! Et pourquoi pas un emprunt bleu marine pour les pompons rouges ?

Redevenant sérieux, j'admets fort bien que l'on puisse, eu égard aux difficultés du moment, songer à des bâtiments d'une conception plus simple, mais encore faut-il les concevoir évolutifs ; j'entends par là aptes à recevoir, si le besoin s'en fait sentir, les équipements complémentaires en faisant de véritables navires de combat.

Pour en terminer avec les recherches de financement, vous avez prévu des cessions d'actifs - idée intéressante - entre autres la vente de certains terrains. Je me permets de vous signaler qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas immédiatement négociables car les plans d'occupation des sols les ont classés à usage militaire.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Gourmelon.

**M. Joseph Gourmelon.** Il conviendra donc de leur affecter, en accord avec les collectivités locales, un nouveau zonage. Cela suppose une procédure de modification des P.O.S. avec enquête publique. Cela peut demander un certain temps.

Pour les arsenaux de la marine - et celui de Brest, vous le savez, me tient particulièrement à cœur -, votre projet de loi confirme les engagements de la loi de 1984.

Cela devrait donc être, comme nous l'avions prévu, la fin d'une situation de sous-emploi de notre potentiel industriel. J'emploie le conditionnel, car si l'on en croit certaines déclarations, certains articles de presse, on est en droit de s'interroger. N'y a-t-il pas incohérence, lorsque l'on sait que les plans de charge vont progresser, à voir les effectifs aller diminuant ?

Au niveau des écoles de formation, des écoles techniques, les recrutements sont également en baisse. Est-ce le meilleur moyen de préparer les hommes aux nouvelles technologies ?

Des activités, des services sont concédés au secteur privé. Si un effort devait être fait pour la flotte de surface, on dit vouloir en faire profiter les chantiers civils. C'est oublier que les arsenaux de la marine ont pour vocation naturelle - c'est d'ailleurs leur raison d'être - de construire et de réparer les navires militaires.

Je crois de mon devoir de vous dire, monsieur le ministre, que cela ne serait pas acceptable, pas plus que ne le serait un changement de statut juridique des établissements introduisant une privatisation. Cela susciterait la réaction des travailleurs de l'Etat, des élus et même, je le crois, de ceux qui n'ont pas mon étiquette politique, car s'ils soutiennent le libéralisme à Paris, ils sont plutôt, à Brest, les disciples de Colbert.

**M. Jean-Marie Daillet.** Qui a été un grand défenseur de la marine !

**M. Joseph Gourmelon.** Ne provoquez donc pas la protestation de toute une ville dont l'histoire et la géographie ont fait qu'elle s'est créée, qu'elle s'est développée au rythme de la marine et autour de son arsenal. J'y ai personnellement mes racines.

Je voterai votre projet de loi. Mais, fils et petit-fils d'ouvriers de l'arsenal, vous comprendrez que je ne le ferai la conscience tranquille que si vous me donnez des assurances quant à l'avenir de notre établissement, que si vous confirmez la vocation de notre ville qui est plus que toute autre celle de la défense nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Marie Daillet.** Tonnerre de Brest ! *(Sourires.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rapelle que vous disposez de cinq minutes pour une intervention sur un article.

Je précise également que la conférence des présidents a décidé qu'il était indispensable que la séance de nuit se termine à minuit *(Sourires)*, sauf exception.

Ce soir, nous devons aller au-delà, mais j'en appelle à votre sens de la discipline et au respect du temps de parole.

La parole est à Mme Huguette Bouchardeau, pour cinq minutes.

**Mme Huguette Bouchardeau.** Monsieur le ministre, je tiens à intervenir sur l'article 1<sup>er</sup> pour énoncer ce que je crois être une contradiction entre l'esprit de la loi et quelques aspects de l'annexe qui en précisent les orientations.

Je m'en tiendrai à un élément qui me paraît significatif de ces orientations.

Le quatrième paragraphe de l'annexe précise : « La dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée. »

Je lis, par ailleurs, au paragraphe portant sur les armes chimiques, page 16 du projet, que la France devra « disposer d'une capacité dissuasive appropriée ».

Je viens d'entendre les précisions apportées par M. le ministre de la défense.

La théorie de la dissuasion est pourtant claire : l'arme nucléaire est justifiée par cette dissuasion. La dissuasion contre l'arme chimique, c'est l'arme nucléaire, et cela ne vaudrait pas la peine d'avoir une dissuasion nucléaire si elle ne s'appliquait pas à la dissuasion d'une attaque chimique. M. le ministre de la défense l'avait d'ailleurs réaffirmé devant la commission le 25 juin 1986. Je lis dans le rapport de M. Fillon, page 223, cette affirmation : « La réponse actuellement envisagée à la menace de la guerre chimique est l'utilisation de l'arme nucléaire tactique. » Mais, le 18 mars 1987, M. Giraud déclarait à propos de ces mêmes armes chimiques : « Si d'autres en possèdent, la France ne saurait y renoncer. »

L'idée de posséder l'arme chimique pour dissuader l'adversaire de l'utiliser participe de ce que le préambule de l'annexe dénonce à juste titre, c'est le fractionnement et le contournement de la dissuasion nucléaire.

Nous avons ici une nouvelle philosophie de la dissuasion : la dissuasion chimique dissuaderait la guerre chimique ; la dissuasion classique dissuaderait la guerre classique ; la dissuasion nucléaire de théâtre dissuaderait la guerre nucléaire de théâtre ; et la dissuasion nucléaire stratégique dissuaderait la guerre nucléaire stratégique. C'est peut-être la conception de la dissuasion américaine, ce n'est pas du tout la structure de la stratégie française.

Je n'ai, monsieur le président, abordé ici qu'un exemple. Mais il me donnera l'occasion de préciser que, pour ma part, je ne voterai pas la loi de programme militaire. Le groupe socialiste, auquel je suis apparentée, connaît ma solidarité à son égard, mais je ne peux, en conscience, approuver un texte qui me paraît ouvrir dangereusement la porte à une volonté de déploiement tous azimuts d'armements que je ne conçois - dans le plus pur respect des engagements et de la sécurité de la France - que comme les instruments de la dissuasion et de la participation de notre pays à la recherche de la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Nous entendons souligner à nouveau, monsieur le ministre, la nécessité de faire figurer dans la loi de programme les crédits de fonctionnement. L'impasse faite par le projet de loi de programme sur ces crédits traduit, à notre avis, la volonté de les sacrifier. Ce que confirme d'ailleurs déjà le budget pour 1987 de la défense - première année d'application de la loi de programme - qui prévoit un taux de progression du titre III inférieur à celui de l'inflation et qui, pour la première fois, fait du budget pour la fabrication des armements un budget plus important que celui du fonctionnement des armées.

Une telle orientation ne peut laisser indifférents les militaires, les personnels civils de la défense et tout ceux qui souhaitent que la France ait les moyens de préserver son indépendance et sa souveraineté, car la réduction de ces crédits porte en elle une menace très grave, celle de l'affaiblissement de ce qui, à notre sens, constitue la pierre angulaire de toute défense nationale : la dissuasion populaire, c'est-à-dire l'adhésion profonde du peuple à la défense du pays, concrétisée par l'existence de l'armée de conscription. Or, en sacrifiant les crédits de fonctionnement, on porte gravement atteinte à cette dernière, au service militaire, aux réserves qui en sont les piliers essentiels.

Une telle réduction des crédits de fonctionnement affaiblirait les moyens conventionnels de la France, dont l'efficacité repose nécessairement sur un entraînement suffisant des hommes, sur la formation dispensée, sur la bonne qualité de la condition militaire en général.

Les auteurs du projet de loi n'en ont cure puisqu'ils vouent cette programmation à la seule course aux armements pour satisfaire les appétits-profités de l'industrie privée.

C'est parce qu'ils considèrent, au contraire, que l'indépendance nationale et la préservation de la paix doivent être au centre de la politique de défense du pays que les députés



communistes ont proposé et proposent encore que les dépenses de fonctionnement figurent en tant que telles dans la loi de programme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume.

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre collègue Jean-Yves Le Drian ayant dû s'absenter, il m'a confié le soin de vous présenter ses observations et propositions.

Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur une lacune importante de la loi de programme : la faiblesse des moyens affectés au renouvellement de la flotte de surface et, tout particulièrement, les prévisions très modestes de nos capacités en bâtiments de présence. Ce problème n'est pas nouveau, car la baisse du tonnage de notre marine s'est engagée depuis 1970, mais cette programmation ne permet pas d'inverser la tendance et risque, à terme, d'empêcher la marine d'accomplir l'ensemble de ses missions.

Certes, on peut convenir aisément que la force d'une marine ne se mesure plus au total du tonnage de ses bâtiments et que l'élément déterminant est le rapport : nombre de plates-formes-qualité de l'armement. Mais quand on utilise ce critère, les constatations sont tout aussi alarmantes. En 1975, nous disposions de 180 plates-formes de contact et de soutien. En 1987, ce chiffre est redescendu à 140. Et en fin de programmation, en intégrant les nouveaux bâtiments commandés ou livrés, le nombre de nos unités dépassera à peine 110. Cet affaiblissement est encore plus notable si l'on se réfère à l'âge des unités : la durée de vie restante moyenne de notre flotte était en 1975 de treize ans ; elle est de neuf ans en 1987 et se maintiendra à ce niveau même après la réalisation de la loi de programme. Nous avons une flotte qui se réduit et qui vieillit. Sans un effort vigoureux, ce mouvement se poursuivra au-delà du siècle, nous faisant perdre notre place dans les premières marines du monde.

Certes, je ne néglige pas les avancées de la loi de programme dans plusieurs domaines : la construction du porte-avions *Richelieu*, décidée dans le budget de 1986, confirmée par cette programmation, est un choix majeur pour protéger les intérêts de la France et pour contribuer à sa présence dans le monde. Mais, bien entendu, il convient de réaffirmer, comme l'a fait le rapporteur, que la décision de « disposer d'un groupe porte-avions » signifie à terme le remplacement du *Foch*.

Par ailleurs, la commande de six bâtiments antimines océaniques est une nécessité incontournable confirmée par la loi. Encore faudra-t-il nécessairement achever la série de dix, considérée comme indispensable dans le projet Marine 2000.

Malheureusement, lorsqu'on aborde les autres secteurs de la flotte de surface, les perspectives sont beaucoup plus inquiétantes. La construction de nos corvettes antiaériennes est interrompue à deux unités. Sans doute l'explication technique de l'interruption du Tartar est justifiée, mais nos moyens seront limités et il serait souhaitable de commander avant la fin de cette programmation une nouvelle corvette Saam.

Par ailleurs, notre capacité de lutte anti-sous-marine restera très fragile. Vous avez fixé à douze le nombre de bâtiments nécessaires. J'observe tout d'abord qu'initialement la maquette Marine 2000 le fixait à dix-huit. En outre, le remplacement des escorteurs d'escadre ne se fait pas nombre pour nombre. Pour atteindre le minimum indispensable, il convient de s'assurer de la modernisation de trois frégates, type Tourville, afin de les doter d'un système d'arme plus performant.

Mais l'affaire la plus sensible reste celle des bâtiments de présence. La loi précise dans son exposé des motifs que « la France a pour ambition de sauvegarder ses intérêts, de défendre ses amitiés et de contribuer à maintenir la paix en prévenant l'apparition de troubles majeurs. Elle doit utiliser l'atout que constitue sa présence permanente, notamment dans l'Océan Indien, le Pacifique, les Antilles, la Guyane ».

Force est de reconnaître à cet égard que la marine nationale n'aura pas les moyens d'assurer ses missions. Sans doute prévoit-on la commande de trois frégates de 3 000 tonnes, mais ce sera notoirement insuffisant pour remplacer les neuf avisos escorteurs dont nous disposons actuellement et qui suffisent déjà à peine en raison de leur nombre et de leur âge. Chacun est conscient que cette faille est lourde de

conséquences. Vous avez vous-même, monsieur le ministre, dans votre discours d'hier, souligné l'aggravation des menaces dans ces parties du monde.

A la vérité, il ne peut pas y avoir de politique de présence de la France sans unités navales, pas de rôle dans la prévention des crises sans bâtiments suffisamment armés.

A ce sujet, je crois qu'il faut être très clair. On entend dire ici et là que la France pourrait se contenter de bâtiments légers à moindre coût. Ainsi aurions-nous trois frégates et cinq ou six unités faiblement armées. La montée des tensions ne permet pas, à notre avis, un tel choix. Que vaut en effet une politique de présence à Ormuz, à Djibouti ou dans le Pacifique si elle est assurée par des bâtiments qui ne disposent pas de moyens de défense antimissiles ni de moyens de guerre électronique et si, en plus, ce ne sont pas des bâtiments de capacité océanique capables de tenir la mer ?

**M. le président.** Concluez, monsieur Deschaux-Beaume !

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** Je conclus, monsieur le président.

Le rapporteur signale que ces unités allégées seraient positionnées dans les régions du monde où la menace est moins sérieuse. J'ai le sentiment qu'il n'y a aucune zone où sont aujourd'hui déployés nos avisos escorteurs qui peut être classée à faible risque.

En réalité, tout concourt à renforcer le programme de la frégate de 3 000 tonnes, soit à usage général, soit à version ASM : sa capacité militaire et sa tenue de mer sans aucun doute, mais aussi la prise en compte des coûts de développement qui seront proportionnellement plus élevés si le programme se limite à trois unités et l'augmentation de l'arsenal de Lorient qui en assurera la construction.

**M. le président.** Concluez !

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** A la vérité, s'il y a des financements complémentaires possibles, il est préférable d'accélérer le programme de FL 25 et de prévoir cinq unités plutôt que de se lancer dans des bâtiments...

**M. Yves Guéna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** La discussion générale est close !

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** ... qui, cette fois, seraient exotiques dans tous les sens du terme.

Notre rapporteur évoquait la nécessité de 4 milliards supplémentaires sur un ensemble de 474 milliards. L'enveloppe est sans doute faible, encore faut-il les financer. A cet égard, j'ai eu le sentiment que les solutions de *leasing* suggérées ici et là étaient désormais caduques.

**M. le président.** Monsieur Deschaux-Beaume, vous concluez ou je vous coupe la parole.

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** Je conclus.

A vrai dire si chacun reconnaît que ce problème majeur n'est pas réglé par la programmation, chacun devrait reconnaître que toute solution de substitution serait néfaste. Mais l'article 3 de la loi précise que la programmation sera « glissante », le rapporteur considère d'ailleurs que c'est un des éléments innovants du projet. Il me paraît donc possible d'accélérer les commandes de FL 25 à la révision de fin 1988.

**Plusieurs députés du groupe R.P.R.** Le voilà reparti ! Qu'il conclue !

**M. Freddy Deschaux-Beaume.** Cette décision serait cohérente avec nos choix stratégiques et la maquette marine 2000. Elle permettrait également, et ce n'est pas le moindre aspect, la garantie et l'équilibre des plans de charge de nos arsenaux. Merci, monsieur le président. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Non, ne me dites pas merci. Il est totalement déraisonnable de dépasser à ce point son temps de parole. A partir de maintenant, compte tenu du nombre d'amendements, je vais être très sévère. Au bout de cinq minutes, je couperai la parole aux orateurs, faute de quoi nous serons encore là à trois heures du matin.

La parole est à M. Gérard Fuchs.

**M. Gérard Fuchs.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous allons approuver ce soir les orientations relatives à la politique de défense de la France pour cinq ans.

Il y a là une rupture saine avec la règle de stricte annualité budgétaire, que nous sommes parmi les derniers pays modernes à pratiquer.

Il y a là une rupture indispensable et peut-être même pas suffisante : lorsque, par exemple, nous discutons de l'avion de combat tactique, nous discutons d'un avion qui sera prêt au plus tôt en 1996 et qui devra être pleinement opérationnel dans vingt ans.

Je pense par conséquent qu'au-delà d'une loi de programme, un Livre blanc sur notre défense à quinze ou vingt ans est également nécessaire.

Un Livre blanc pour parler de quoi ? Des matériels, bien sûr, mais plus encore des situations stratégiques même si c'est là que la prospective est la plus difficile.

Nous avons en Europe un adversaire potentiel : le pacte de Varsovie. Peut-on espérer de lui une posture moins agressive ? Peut-être si l'U.R.S.S. de Gorbatchev veut bien ralentir ses dépenses militaires au profit de sa modernisation économique. Nous ne devons pas être négatifs *a priori* face à la nouvelle orientation qui semble se dessiner à cet égard. Nous ne pouvons cependant que rester vigilants.

Nous avons en Europe un allié essentiel : les U.S.A. Mais peut-on compter aujourd'hui sur lui comme il y a vingt ans et, plus encore, pourrions-nous compter sur lui dans vingt ans comme aujourd'hui ? Là est, à mes yeux, la question la plus importante à laquelle nous avons à répondre dans la période. Je n'hésite pas à dire ici que ma réponse personnelle est négative, et je m'en explique.

Déjà, depuis le milieu des années soixante-dix, nous avons bien senti que l'établissement d'une relative parité nucléaire stratégique entre l'U.R.S.S. et les U.S.A. rendrait moins totalement assuré - et en tout cas plus progressif - l'engagement américain dans une éventuelle bataille en Europe. La stratégie des représailles massives, devenue inadéquate, cédait le pas à celle d'une riposte graduée, impliquant éventuellement une bataille nucléaire que personne sur le continent ne peut souhaiter. C'est pourtant à cette démarche que certains parlementaires semblent se rallier en définissant à nouveau nos armes préstratégiques comme des armes de bataille. Ils sont heureusement aujourd'hui minoritaires et l'issue du débat entre le Président de la République et le Premier ministre a été très claire sur ce point.

**M. Henri Louet.** Bien sûr !

**M. Gérard Fuchs.** Cela dit, deux événements récents sont venus nous rappeler que les intérêts de sécurité des U.S.A. coïncident de moins en moins avec les intérêts de sécurité européens.

La mise en avant de l'I.D.S. : on peut croire ou non à la possibilité de sa réalisation, à une bulle étanche aux missiles, couvrant l'ensemble de l'Amérique. Il est clair en tout cas qu'un tel concept ne peut pas protéger l'Europe comme les U.S.A., ne serait-ce que pour des raisons de durée de vol des missiles.

La rencontre de Reykjavik : la perspective de dénucléarisation totale qu'elle a pour la première fois envisagée peut garantir la sécurité des U.S.A., pas celle de l'Europe. Notre sécurité n'est pas aujourd'hui imaginable sans une dissuasion nucléaire crédible.

Il y a là des faits. S'en désoler est inutile, réagir est essentiel. Il y a une seule voie ouverte devant nous pour une réaction : poser le problème d'une plus grande prise en charge de leur sécurité par les Européens eux-mêmes.

Je ne sais pas si l'expression de « défense européenne » a aujourd'hui un sens. Je dis que nous devons lui en donner un, et au plus vite, pour l'ensemble des motifs que je viens d'évoquer et aussi parce que, tant pour des raisons de coût des matériels que de gestion du champ de bataille potentiel, les réponses purement nationales apparaîtront de plus en plus comme insuffisantes.

Nous devons être capables, dans les dix ans qui viennent, de faire converger les deux idées de pilier européen de l'Alliance atlantique et d'autonomie de décision de l'Europe en matière de sécurité. Il y a là pour nous un défi majeur.

Je trouverais donc positif - et c'est ma conclusion - que, au-delà de la loi de programme que nous discutons ce soir, soit mis en chantier, en liaison avec nos voisins intéressés, la rédaction d'un Livre blanc à quinze ans, établissant des perspectives pour une défense européenne à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vais appeler maintenant les amendements portant sur l'annexe.

**MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de La Morandière, Holeindre et Reveau** ont présenté un amendement, n° 4, ainsi rédigé :

« Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'annexe, après les mots : " continuer à former ", substituer aux mots : " la base " les mots : " une des bases ". »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** La conscription n'est pas la seule base du recrutement, M. le ministre le rappelait d'ailleurs tout à l'heure. Il existe un recrutement de professionnels et de volontaires pour le service long. Je fais observer à tous nos collègues que l'essentiel des forces navales, aéronavales et des sous-marinières, l'essentiel des forces de l'air, de la légion étrangère, des parachutistes, des marsouins, des chasseurs alpins et même du corps des médecins est constitué d'hommes qui font leur métier de l'armée ou de volontaires du service long. Nous voudrions, compte tenu de la constante croissance de la technicité des méthodes de défense, renforcer ce recrutement d'un personnel militaire de haute qualification.

Je présente tous mes regrets à M. le président de la commission de la défense nationale et à tous nos collègues de la commission pour l'absence des quatre commissaires de notre groupe ce matin. Si nous n'avons pu défendre nos amendements, c'est tout simplement que nous n'avions pas reçu les convocations.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Monsieur le président, la commission de la défense qui, effectivement, s'est réunie ce matin en l'absence des commissaires du Front national, a pris une position de principe sur l'ensemble des amendements à l'annexe au projet de loi.

Elle considère que cette annexe a été volontairement conçue comme courte, qu'on ne peut pas tout y mettre, que les informations que souhaitent obtenir les parlementaires se trouvent dans les rapports. Les amendements apportent bien sûr des précisions ou proposent des rédactions différentes mais ne nous paraissent pas indispensables. Ils sont souvent redondants. Nous avons préféré rejeter, par principe, tous les amendements à l'annexe et n'accepter que les amendements au dispositif législatif, même si certains de ces amendements, comme celui que propose M. Peyrat, me paraissent tout à fait intéressants.

**M. le président.** Monsieur le président de la commission de la défense, dois-je considérer que votre avis vaut pour l'ensemble des amendements à l'annexe et que je n'aurai pas à vous redonner systématiquement la parole ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Absolument, sauf sur un ou deux amendements qui le méritent.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Sur le fond, j'ai déjà donné l'opinion du Gouvernement au cours de ma réponse. Je respecte tout à fait la position exprimée par M. Peyrat et ses collègues, mais je me range à l'avis de la commission.

**M. le président.** Monsieur Peyrat, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Jacques Peyrat.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 4. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** **MM. Sergent, Jacques Peyrat, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau** ont présenté un amendement, n° 5, ainsi rédigé :

« Compléter le troisième alinéa de l'annexe par les mots : " et sur sa volonté réelle de défense ". »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Cet amendement me paraît très important et je souhaiterais, monsieur le ministre, et vous aussi monsieur le président de la commission, que vous ne me délivriez pas des satisfécit et des lauriers, mais que vous soyez à mes côtés. Et je vais vous expliquer pourquoi.

Monsieur le ministre, vous savez que je vous écoute toujours avec infiniment d'attention. Je vous ai notamment entendu affirmer votre volonté de défense et dire ceci : je suis tout à fait de votre avis, monsieur le député, mais que peut-on faire ?

Je n'ai pas de recette miracle. Mais ce dont je suis certain, c'est que de même que Caton disait à la fin de chacun de ses discours : « Delenda Carthago », nous devons nous persuader de notre volonté de défense et la manifester régulièrement. Et je crois sincèrement que chaque occasion de réaffirmer notre volonté réelle de défense doit être bonne.

Je lis dans ce troisième alinéa de l'annexe que la sécurité de la France reposera sur la dissuasion ; je propose qu'on ajoute : « ... et sur sa volonté réelle de défense ».

Ce n'est pas redondant. Il faut l'affirmer. Nous cherchons à le faire par le canal des médias, par le canal des instituteurs et des cours d'instruction civique. Peut-être pourrait-on déjà commencer par une phrase dans l'annexe du projet de loi de programme qui est proposé au Parlement.

**M. le président.** La commission est contre cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Monsieur le président, M. Peyrat me touche et m'embarrasse.

Nous traiterons cette question. Je l'ai moi-même évoquée au cours de ma réponse et nous en reparlerons. Je suis tout à fait d'accord. Mais dans un projet de loi de programme d'équipement, nous ne pouvons pas aborder tous les problèmes de la défense. Par conséquent, je suis obligé de me ranger à l'avis de la commission.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 5.  
(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** Mme Hoffmann, MM. Montdargent, Rimbault, Giard, Michel Peyret, Chomat et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 25 rectifié, ainsi rédigé :

« Substituer au treizième alinéa de l'annexe les deux alinéas suivants :

« La France décide l'arrêt immédiat des essais nucléaires car leur finalité ne relève pas de la dissuasion mais de l'utilisation de l'arme nucléaire.

« Elle se prononce, pour la même raison, contre les missiles nucléaires tactiques ou préstratégiques dotés ou non du neutron. »

La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Par cet amendement, le groupe communiste entend souligner que la France se doit d'arrêter immédiatement les essais nucléaires, car leur finalité ne relève pas de la dissuasion, mais de l'utilisation de l'arme nucléaire. Elle se doit pour les mêmes raisons de se prononcer contre les missiles nucléaires tactiques ou préstratégiques dotés ou non de l'arme à neutrons.

Le développement que nous connaissons de l'armement tactique participe à la course aux armements et à la stratégie de l'agression ; il n'a rien à voir en effet avec l'exigence de dissuasion. Il remet même en question le concept de dissuasion en créant les moyens d'une guerre nucléaire limitée. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'O.T.A.N., dont on connaît la stratégie agressive,...

**M. Henri Louet.** Et le pacte de Varsovie ?

**Mme Jacqueline Hoffmann.** ... considère l'armement tactique : un instrument privilégié pour une guerre limitée en Europe.

Il en est de même de l'armement neutronique dont les effets démontrent qu'il s'agit bien plus d'une arme de champ de bataille que d'un engin destiné à dissuader d'engager un conflit, arme à propos de laquelle, avec un sang-froid horrifiant, le ministre a dit tout à l'heure qu'elle épargnerait « dans toute la mesure du possible les populations civiles ».

Faire le choix du développement de ces armes est dangereux. Dangereux pour la paix, parce que cela signifie : rendre une guerre possible qui ne manquerait pas de dégénérer en conflit nucléaire généralisé ; dangereux pour l'indépendance nationale parce que cela signifie intégrer complètement le dispositif français de défense dans celui de l'O.T.A.N., se mettre sous la direction de l'état-major américain.

Quant aux essais nucléaires, dont la finalité ne relève pas plus de la dissuasion, puisqu'en la matière il est démontré qu'il n'est plus nécessaire de se livrer à d'incessantes expérimentations, il est impérieux d'y mettre fin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Je voudrais dire à Mme Hoffmann que nous serions prêts à accepter son amendement si l'Union soviétique abandonnait toute velléité de défense antimissile. C'est parce qu'il existe des défenses antimissiles en Union soviétique - en violation des traités internationaux - que nous sommes obligés...

**Mme Jacqueline Hoffmann.** De surenchérir !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** ... de rendre nos armes plus performantes, de chercher à obtenir des têtes plus petites, plus légères, plus furtives, qui puissent passer au travers de ce système de protection.

Dans ces conditions, vous comprendrez, madame Hoffmann, que nous ne puissions accepter cet amendement...

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Non, je ne peux pas comprendre.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** ... qui par ailleurs a été rejeté par la commission pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement demande le rejet de cet amendement.

**Le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 25 rectifié.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	572
Nombre de suffrages exprimés .....	572
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	34
Contre .....	538

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 6, ainsi libellé :

« Après les mots : « armement nucléaire », rédiger ainsi la fin du treizième alinéa de l'annexe : « tactique et se préparera à l'emploi des armes à rayonnement renforcé. »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Notre position est diamétralement à l'opposé de celle qui vient d'être défendue de l'autre côté de l'hémicycle.

Monsieur le ministre, j'en suis désolé, mais votre démonstration sur l'armement préstratégique ne nous a pas convaincus.

Je cite le rapport de M. Fillon : « L'arme nucléaire servie par la première armée et par la force aérienne tactique... est indispensable pour trois raisons majeures » - je ne les reprends pas.

M. Fillon écrit ensuite : « Ces armes doivent avoir en effet une "efficacité militaire", vérité d'évidence qu'il est pourtant indispensable de rappeler face à une certaine dérive doctrinale dont la logique semblerait se satisfaire de l'inefficacité militaire des armes nucléaires. »

Et M. Fillon ajoute - deuxième partie qui correspond à la deuxième phrase que je demande d'ajouter - que l'une des conséquences « consiste à mettre fin aux atterroissements qui

ont porté atteinte non à la mise au point de l'arme nucléaire à radiation renforcée activement poursuivie au cours des années passées, mais à son indispensable déploiement ».

C'est très exactement l'inverse de ce qu'a exprimé M. le ministre tout à l'heure du haut de la tribune.

Je crois en effet, et là je vais défendre les états-majors militaires, qu'à partir du moment où l'on veut donner une efficacité militaire à une arme, il faut que son emploi soit lié à la manœuvre. En effet, si elle n'est pas liée à la manœuvre, elle n'a plus aucun intérêt. Cette manœuvre des forces classiques permet de définir et de conquérir des objectifs, d'obtenir des effets des armes nucléaires favorisant l'action des forces conventionnelles, c'est-à-dire des effets proprement militaires.

Des armes nucléaires préstratégiques dont l'emploi et la mise en œuvre dépendraient uniquement de la volonté du Président de la République, sans tenir compte de la manœuvre des forces, ne pourraient qu'avoir un effet d'ultime avertissement avant l'emploi de la force nucléaire stratégique. C'est exactement ce que M. le ministre vient de nous dire.

Alors je pose la question : pourquoi avoir des armes et des vecteurs préstratégiques coûteux, alors que le même résultat pourrait être obtenu par le tir d'une des armes nucléaires de la force nucléaire stratégique sur un objectif soigneusement sélectionné ? C'est exactement la sommation du gendarme.

Il faut en revenir, selon nous, à une notion d'arme nucléaire tactique dont disposeraient nos états-majors militaires - sinon c'est uniquement le Président de la République qui fait la guerre, alors que nous pensons que nos chefs sont capables de la faire - et lier la manœuvre des forces classiques au tir de celle-ci.

J'ajoute que le Président de la République a déjà deux pouvoirs essentiels.

Premièrement, il déclare l'engagement de nos forces, ce qui est tout de même une prérogative extraordinaire. Pratiquement, c'est à lui de savoir s'il engage ou non la guerre.

Deuxièmement, il a sous la main le bouton de la force nucléaire stratégique.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que c'est suffisant pour un seul homme ? Nous, nous le pensons et nous considérons qu'il faut revenir à la notion de tactique laissée entièrement aux militaires, sur décision, bien sûr, du pouvoir politique qui a décidé de livrer la bataille.

**M. Pierre Deceves.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Contre !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Je pourrais simplement me ranger à l'avis de la commission, mais je voudrais faire une tentative pour que M. Sergent retire cet amendement.

Au nom des arguments qu'il vient de présenter, j'observe que, si nous acceptons cet amendement, jusqu'en 1991 la France ne pourrait que se préparer à employer l'arme nucléaire. Ce serait extrêmement regrettable. Et qui nous dit qu'elle n'est pas déjà déployée ?

En ce qui concerne le problème qui vient d'être évoqué concernant le jeu entre le pouvoir politique et le commandement militaire, je crois que M. Sergent vient de donner lui-même la réponse. Bien sûr, il faut que le pouvoir politique agisse d'abord. L'arme nucléaire n'est pas une cartouche. Ce n'est pas un obus. C'est quand même quelque chose de particulier. Il est nécessaire que le pouvoir politique se prononce, c'est-à-dire le Président de la République. Déjà pour l'armement tactique actuel, il n'y a pas commandement direct obligatoire. L'autorité politique donne son autorisation et l'assortit d'indications sur ce qu'il est possible ou interdit de faire. Il est bien certain que si l'on employait une arme liée plus directement à la bataille, que ce soit en ultime avertissement ou pas - mais sur ce point la loi est claire, puisqu'elle a prévu les deux caractéristiques de l'armement nucléaire - l'autorité politique aurait à se prononcer.

Même dans l'optique de M. Sergent, cet amendement n'est donc pas souhaitable, mais je lui laisse bien entendu le soin d'apprécier.

**M. le président.** Monsieur Sergent, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Pierre Sergent.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 6. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Michel Peyret, Chomat, Mme Hoffmann, MM. Montdargent, Rimbault et Giard, ont présenté un amendement, n° 38 corrigé, ainsi rédigé :

« Au début du quatorzième alinéa de l'annexe, après les mots : " La France doit également disposer ", insérer les mots : " d'arsenaux et établissements de l'Etat et ". »

La parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Sans revenir sur le débat général, je voudrais dire deux mots à M. le ministre avant de défendre brièvement cet amendement.

Vous avez tenté, il y a quelques instants, monsieur le ministre, de tourner en dérision nos interventions de cet après-midi.

**M. le ministre de la défense.** Mais non !

**M. Robert Montdargent.** Quoi, les communistes agiraient contre la France ? Ils ne seraient pas soucieux de la défense du pays ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. Robert Montdargent.** Vous savez bien que toute l'histoire s'inscrit en faux contre cette insinuation indigne.

Mais les communistes sont, oui, c'est vrai, soucieux du désarmement. Vous avez évoqué l'éducation, la culture, la vieillesse, mais que restera-t-il de tout cela après un holocauste nucléaire ? Ni vous, ni nous ne pourrions plus discuter sur ces sujets importants aujourd'hui, mais qui deviendraient tout à fait dérisoires dans le cas d'une guerre nucléaire.

Albert Einstein déclarait : « Avec l'arme atomique tout a changé sauf les mentalités. »

Notre désir à nous communistes, c'est de contribuer à mobiliser les bonnes volontés contre toutes les politiques de surarmement, nucléaire notamment. (Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

J'en viens maintenant à notre amendement n° 38 corrigé.

Notre collègue Rimbault a montré lors de la défense de la motion de renvoi en commission cet après-midi la contradiction qui existe entre l'augmentation des dépenses de l'Etat et le peu de cas dans lequel sont tenus les arsenaux.

Cette contradiction est levée quand on sait que ces dépenses vont être affectées au secteur industriel privé, à des achats à l'étranger ou engagés dans des coopérations douteuses. Cela va dans le sens des attaques portées contre les effectifs des arsenaux, le statut des travailleurs de l'Etat, voire les écoles d'accès à la formation et aux établissements.

Plus fondamentalement, n'est-ce pas notre capacité à disposer d'une défense nationale et d'une industrie permettant d'assurer qui est finalement mise en cause ?

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Si nous acceptons l'amendement déposé par le groupe communiste l'article 1<sup>er</sup> serait alors ainsi rédigé : « La France doit également disposer d'arsenaux et d'établissements d'Etat permettant de décourager toute action hostile qui pourrait être considérée comme non justiciable d'une riposte nucléaire ».

Je ne vois pas bien ce que viennent faire ces mots dans cet alinéa. Mais la commission, en tout état de cause n'a pas été saisie de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 38 corrigé.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	357
Nombre de suffrages exprimés .....	356
Majorité absolue .....	179
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Montdargent, Michel Peyret, Chomat, Mme Hoffmann, MM. Rimbault, Giard et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 23, ainsi rédigé :

« Compléter le quatorzième alinéa de l'annexe par la phrase suivante :

« L'avion de combat futur Rafale y contribuera de façon importante. »

La parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Certes - cela a été confirmé ce soir - la réalisation de l'avion Rafale a été annoncée. Malgré tout, de graves incertitudes pèsent sur ce programme, notamment quant à la date de mise en service de cet avion. Les incertitudes pèsent d'ailleurs aussi sur l'emploi : d'ores et déjà 900 suppressions sont en cours chez Dassault.

Pourtant, les campagnes d'essais des démonstrateurs ont permis de mettre en évidence le haut niveau des capacités techniques de l'industrie. L'évaluation conduite par le centre d'essais en vol, l'armée de l'air et la marine a conclu à une excellente adaptation de l'avion à l'utilisation opérationnelle aussi bien terrestre que navale.

La faisabilité du moteur M 88 a été confirmée. Aussi la définition de l'appareil doit-elle être finalisée pour permettre un lancement définitif du programme de développement de la cellule et du moteur compatible avec une mise en service de l'avion dès 1996.

L'industrie aéronautique française est donc capable de réaliser l'avion de combat futur répondant aux besoins de la défense nationale. Depuis maintenant bientôt dix ans, la fiche programme de ce futur avion de combat est en cours de définition, avec parallèlement, il faut bien le reconnaître, des tentatives de coopérations européennes.

Les reculs successifs de la décision de lancement du Rafale, dont j'ai maintes fois souligné ici les dangers, conduisent maintenant à envisager de louer ou d'acheter des avions américains F18 pour remplacer les Crusaders de la marine. Vous nous l'avez presque confirmé ce soir, monsieur le ministre.

Quelle victoire pour un pays qui a réalisé les Super-Étendard, que de commander des avions américains !

Une telle décision handicaperait dès le départ les perspectives de développement du Rafale. Après l'achat des Awacs américains pour le système de détection aéroporté et avec le projet de commande des avions cargo Hercules, votre ministère ne s'illustre pas de manière particulièrement brillante pour la défense de l'indépendance nationale et pour l'industrie aéronautique française.

Le président du G.I.F.A.S., groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, M. Jacques Bénichou, a annoncé récemment, lors d'une conférence de presse, que la S.N.E.C.M.A. proposait 50 p. 100 du réacteur M 88 à des entreprises étrangères à condition qu'elles aient le savoir-faire.

D'autre part, la création hier du groupement d'intérêt économique regroupant actuellement Dassault, S.N.E.C.M.A., Thomson, est présentée soit comme la mise en place d'une structure visant à favoriser et améliorer une coopération franco-française, soit comme une instance permettant l'internationalisation du programme.

Une réelle collaboration existait déjà entre les différents constructeurs pour la réalisation des Mirage. Cette coopération franco-française doit être poursuivie par le lancement en série du Rafale en y associant l'ensemble des équipementiers et sous-traitants.

En revanche, l'intérêt national n'a rien à gagner à un G.I.E. européen qui constituerait une étape dans la mise en place d'une politique de coproduction européenne des armements.

Cette crainte n'est d'ailleurs pas injustifiée. Dans la lettre du président des avions Marcel Dassault, on apprend que le Rafale est baptisé A.C.E. - Rafale D : avion de combat européen. D, comme discret, non comme furtif. Dans la même lettre, on apprend que le G.I.E. est une structure d'accueil indispensable à une coopération européenne.

Par ailleurs, le Gouvernement, ce n'est pas un mystère, envisage la vente d'une part des actions qu'il possède dans le capital de la société des avions Marcel Dassault. En 1988, il pourrait vendre 7 p. 100 du capital à des groupes français ou étrangers. La recette - 1 milliard - serait destinée à financer une partie des programmes militaires. Il s'agit là, selon nous, d'une véritable braderie et d'un renforcement des intérêts privés dans l'industrie aéronautique.

Dans la mesure où vous déclarez, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que la France ne fera pas d'économies dans la coproduction de ces matériels, ces choix correspondent à des motifs politiques qui mettent en cause le développement à long terme de l'industrie aérospatiale française.

A travers ces événements est posé le problème de la maîtrise nationale industrielle et commerciale de l'aviation militaire, problème que j'ai eu souvent le souci d'évoquer ici (Éme).

L'autonomie d'un pays en matière de défense nationale dépend de sa maîtrise de la conception et de la fabrication des matériels militaires majeurs. Dans le domaine de l'aviation, l'indépendance nationale repose sur la capacité d'étude et de réalisation d'un avion militaire complet à chaque génération.

D'ailleurs, des personnalités du monde aéronautique, et pas des moindres, ont aussi affirmé ce principe. Ainsi, M. Ravaut déclarait il y a quelques années : « Il est normal de coopérer, lorsqu'un ensemble aussi vaste fait appel à des investissements importants, des soutiens financiers complexes. Par contre, et là je parle pour la France en particulier, il est vital que, dans le domaine militaire notamment, nous conservions un certain nombre de programmes intégralement nationaux. »

Enfin, la capacité d'étude et de réalisation d'un avion complet, base indispensable pour toute industrie aéronautique majeure, passe par le lancement du programme Rafale M 88 et, pour les besoins de l'armée de l'air française, sa production complète.

Il est alors possible, monsieur le ministre, en partant de ce postulat, d'établir une stratégie de coopération à long terme avec de multiples pays de par le monde, pour leurs besoins propres, l'industrie française conservant ainsi son savoir-faire entier. Seule la maîtrise nationale peut permettre la coopération diversifiée avec des pays étrangers, dans un cadre d'intérêt mutuel, avec une logique différente de celle du commerce mercantile des armes.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Robert Montdargent.** Je conclus, monsieur le président.

L'industrie aéronautique est donc un atout politique majeur qui peut conforter la place de la France sur la scène internationale pour faire avancer des solutions de paix.

En un mot, la meilleure chance de préserver la paix, c'est, monsieur le ministre, de préserver la souveraineté de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Contre !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 23. (L'amendement n'est pas adopté.)



**M. le président.** MM. Sergent, Jacques Peyrat, Porteur de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 7, ainsi rédigé :

« Compléter le seizième alinéa de l'annexe par la phrase suivante :

« En outre, la France s'efforcera très activement de promouvoir une union européenne de défense. »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Je relève une contradiction, qui me semble importante, entre la volonté, qu'ont exprimée la plupart des orateurs, d'aller vers une défense européenne et la faiblesse de l'affirmation de cette volonté dans le texte, qui reste très pâlot à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle, au seizième alinéa de l'annexe nous aurions aimé que l'on ajoutât : « En outre, la France s'efforcera de promouvoir une union européenne de défense. »

Vous nous direz, monsieur le ministre, que cela va sans dire, mais nous nous pensons que cela va encore mieux en le disant.

**M. le président.** La commission s'est prononcée contre cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement se range à l'avis de la commission.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 7.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** M. Lamassoure a présenté un amendement, n° 29, ainsi rédigé :

« Après le seizième alinéa de l'annexe, insérer les alinéas suivants :

« Cette préoccupation n'affecte en rien la détermination de la France à intervenir en Europe aux côtés de ses alliés. Si la survie de la nation se joue aux frontières du pays, sa sécurité, elle, peut se jouer aux frontières de ses voisins, le Président de la République jugeant en fonction des circonstances si les intérêts vitaux du pays sont menacés. Le lien entre la manœuvre des forces classiques françaises et la menace de recours aux armes nucléaires doit renforcer le caractère dissuasif de notre engagement. La capacité d'effectuer cette manœuvre dans les plus brefs délais est à cet égard un facteur essentiel.

« La coopération en matière de sécurité avec la République fédérale d'Allemagne a un caractère privilégié. Son développement constitue une priorité. Elle doit s'accompagner d'une intensification de nos relations avec nos autres partenaires européens, notamment avec la Grande-Bretagne, qui maintient un armement nucléaire et une présence militaire sur le continent européen, et avec nos voisins méditerranéens. Ces efforts doivent contribuer à une meilleure coopération des pays européens en matière de sécurité, notamment par un renforcement des activités de l'Union de l'Europe occidentale. Enfin l'approfondissement de la coopération bilatérale avec les Etats-Unis constitue un élément important de notre politique de sécurité. »

Sur cet amendement, M. Arthur Paecht a présenté un sous-amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« Dans la deuxième phrase du premier alinéa de l'amendement n° 29, substituer aux mots : « peut se jouer », les mots : « se joue. »

La parole est à M. Alain Lamassoure, pour soutenir l'amendement n° 29.

**M. Alain Lamassoure.** Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je ferai gagner du temps à l'Assemblée en défendant d'un même souffle les amendements n° 29, 30, 31 et 32.

**M. le président.** J'accepte le souffle (*Sourires*) bien que ces amendements ne se suivent pas dans l'ordre de discussion.

**M. Alain Lamassoure.** Ces amendements ont, la même inspiration : renforcer la référence à la coopération européenne. Ce sont des amendements de franc-tireur et je comprends du vote qui est intervenu ce matin en commission que l'âge nucléaire est peu propice aux francs-tireurs. (*Sourires*) Je les défendrai néanmoins.

Comme d'autres orateurs ici présents, la comparaison entre l'exposé des motifs et l'annexe me laisse un peu sur ma faim. L'exposé des motifs nous fait respirer le grand espace européen et l'annexe semble soudain rétrécie au pré carré, ou plutôt au pré hexagonal.

Il y a entre les deux textes une différence de ton et je voudrais être sûr, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit pas d'une différence d'inspiration, car le texte de la loi, dans son article 1<sup>er</sup>, vise les orientations politiques contenues dans l'annexe et non dans l'exposé des motifs.

L'excellent débat que nous avons eu depuis deux jours et qui fait honneur à notre assemblée a fait apparaître des points de convergence sans précédent. Chose très intéressante, le consensus a progressé pendant le débat.

Dans votre discours introductif, monsieur le ministre, vous avez dit que désormais deux Français sur trois étaient d'accord sur trois sujets : sur la politique d'indépendance nationale et sur la place de la dissuasion nucléaire stratégique dans cette politique ; sur le maintien du service national ; enfin, sur le maintien de la France à l'intérieur de l'alliance et à l'extérieur de l'organisation militaire de l'O.T.A.N.

Le débat a permis d'ajouter un quatrième sujet de consensus. Désormais - c'est le grand événement - quatre groupes parlementaires sur cinq, représentant 90 p. 100 des Français, sont d'accord pour le développement de la coopération européenne en matière de défense. C'était loin d'être le cas il y a quelques années. Il faut dire que désormais un seul missile soviétique peut détruire d'un coup Metz, Sarrebruck et Luxembourg et, à partir du moment où il y a communauté de la menace, il faut qu'il y ait solidarité dans la défense. C'est à l'honneur des Français de l'avoir compris plus vite et mieux que d'autres Européens.

Après les initiatives initialement prises par Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, puis par François Mitterrand avec la réactivation du volet militaire du traité franco-allemand et par le Premier ministre il y a quelques mois avec sa proposition de charte de sécurité européenne, après les propos de M. Raymond Barre prononcés il y a quelques semaines devant l'institut d'études stratégiques de Londres, nous vous avons entendu aujourd'hui, monsieur le ministre, défendre l'idée d'un marché commun de l'armement. Nous avons entendu notre excellent rapporteur aller jusqu'à envisager la possibilité de développer un missile de croisière franco-britannique et M. Quilès et le parti socialiste proposer un livre blanc sur la défense de l'Europe. C'est une valeur ajoutée importante de ce débat et les amendements que j'ai déposés ont pour but de prendre acte dans la loi de cette avancée pour la coopération européenne.

Concrètement, je propose deux choses. A défaut, si vous ne pouvez pas accepter mes amendements, monsieur le ministre, je souhaiterais avoir deux assurances.

En premier lieu, puisque la commission a accepté le principe d'une mise à jour périodique de la loi de programme, je souhaiterais qu'il soit bien entendu que le Gouvernement s'engage, à cette occasion, à faire rapport non seulement sur l'application de la loi de programme, mais également sur les résultats des initiatives que la France aura prises pour accroître la coopération européenne en matière de défense.

En second lieu je considère, avec beaucoup d'autres orateurs, que l'exposé des motifs contient deux paragraphes clefs relatifs à nos relations avec les alliés et au rôle du Président de la République.

Je comprends que ces deux paragraphes sont de la plume même du Président de la République, ou d'une « écriture à quatre mains » du Président et du Premier ministre. M. Rocard - tout comme d'ailleurs MM. Jean-Marie Daillet et Arthur Paecht au nom de l'U.D.F. - les a cités comme le point central du document dont nous débattons.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que ces deux paragraphes fussent intégrés à l'annexe qui, seule, a valeur d'engagement politique et qui, seule, figurera au *Journal officiel*. A défaut, je souhaiterais à tout le moins avoir confirmation de l'interprétation à donner à la phrase clef selon laquelle la survie de la France se défend sur ses frontières, mais sa sécurité peut se jouer sur celles de ses alliés. Notamment, je voudrais être sûr que nous pouvons considérer que les programmes prévus dans le projet que vous nous présentez sont conçus pour s'adapter à des développements nouveaux dans nos relations avec nos alliés européens.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !



**M. le président.** Le sous-amendement n° 39 n'est pas défendu.

La commission s'est prononcée contre l'amendement n° 29. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Jean-Marie Daillet.** La commission ne peut pas être contre !

**M. le ministre de la défense.** Mesdames, messieurs, le texte qui vous est présenté a été bâti avec le souci de placer dans l'exposé des motifs les considérations de politique étrangère qui ont été prises en compte dans l'élaboration de notre programme d'armements, et de placer dans l'annexe principalement ce qui concerne le programme d'armements lui-même. Comme nous ne pouvions pas toujours donner des repères techniques ou chiffrés, nous avons été conduits à définir certaines catégories d'armements par la mission qu'ils avaient à remplir. A défaut, le Parlement aurait pu, à juste titre, estimer que le texte n'était pas suffisamment significatif.

Si la discussion avait commencé plus tôt, il aurait peut-être été possible de modifier l'annexe pour tenir compte dans une certaine mesure des amendements de M. Lamassoure. Mais si nous le faisons ce soir, nous déséquilibrerions l'ensemble de façon notable. Je demande donc à M. Lamassoure de retirer ses amendements. S'il ne les retirait pas, je demanderais à l'Assemblée de les rejeter.

Cela dit, comme le Parlement aura l'occasion de discuter à nouveau de ce texte et que nous aurons alors suffisamment de temps, nous pourrions étudier la possibilité de traduire de façon en quelque sorte plus solennelle ce que nous avons inscrit dans l'exposé des motifs. Ce sera d'autant plus facile que d'ici là, espérons-le en tout cas, la situation en Europe se sera quelque peu clarifiée.

Je suis tout prêt à prendre l'engagement d'informer le Parlement sur l'état d'avancement de ce que nous aurons fait au niveau européen. Simplement, pour se marier, il faut être deux et, en matière de coopération européenne, il faut même être beaucoup plus de deux. Je ne peux donc pas préjuger ce qu'il sera possible d'obtenir effectivement, mais je trouve tout naturel que le Gouvernement en rende compte au Parlement.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Lamassoure.

**M. Alain Lamassoure.** Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma deuxième question. Peut-on considérer que les programmes prévus dans le projet de loi anticipent, ou peuvent permettre d'anticiper, sur d'éventuels développements dans les relations avec nos alliés ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** Assurément ! Encore une fois, toute notre démarche a consisté à placer dans l'exposé des motifs les préoccupations de politique étrangère que nous prenons en compte et à placer dans l'annexe les armements adéquats pour la solution des problèmes politiques ainsi posés.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse aux orateurs, il faut bien garder à l'esprit que l'emploi des armements nucléaires reste entre les mains des hautes autorités du pays - en l'occurrence le Président de la République. Mais, sous le bénéfice de cette observation, la conception technique de ces armements a été étudiée de telle sorte qu'ils puissent s'adapter, qualitativement sinon quantitativement, aux évolutions politiques que nous pouvons envisager pour les vingt-cinq à trente ans qui viennent.

Je ne peux pas garantir que nous n'avons pas commis d'erreur. En tout cas, nous avons fait ce que nous avons pu.

**M. Alain Lamassoure.** Je retire mes quatre amendements, n° 29, 30, 31 et 32.

**M. le président.** L'amendement n° 29 est retiré, ainsi que les amendements n° 30, à l'article 1<sup>er</sup>, 31 et 32, à l'article 3.

**MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau** ont présenté un amendement, n° 8, ainsi rédigé :

« Dans le dix-septième alinéa de l'annexe, substituer aux mots : " la menace de recours aux ", le mot : " les ". »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Cet amendement porte sur le dix-septième alinéa de l'annexe, dont les termes affaiblissent nettement la crédibilité de la dissuasion. Dire que « l'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée... que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires » laisse entendre que ce recours lui-même n'est pas véritablement envisagé. Il serait plus normal de dire simplement : « par le lien entre les forces nucléaires conventionnelles et les armes nucléaires ».

**M. le président.** La commission s'est prononcée contre cet amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement se range à l'avis de la commission, et je veux expliquer à M. Sergent pourquoi.

Il ne faudrait pas qu'il y ait de confusion. Or le débat a montré que certains cherchaient à l'entretenir. L'intention de la France est de sauvegarder la paix. Si nous avons des armements, c'est pour maintenir la paix. Le problème n'est donc pas d'employer les armes nucléaires, mais de faire en sorte que ces armes soient telles qu'on n'ait pas besoin de les employer. C'est la définition même des armes nucléaires. Elles ont raté leur effet si l'on a besoin de s'en servir ; elles sont bonnes si elles sont dissuasives. L'expression : « la menace du recours » est donc beaucoup plus exacte et significative de ce que nous voulons effectivement faire.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 9, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le dix-huitième alinéa de l'annexe :

« Les forces françaises conventionnelles seront dotées des systèmes d'armes modernes leur permettant de remplir de manière efficace leurs missions, en coopération avec les forces de nos alliés (notamment au minimum 1 100 chars AMX 30 B 2 ou équivalents et pour partie chars Leclerc, 500 pièces d'artillerie AUF 1 et TRF 1, 8 000 blindés, 500 hélicoptères et 450 avions de combat en ligne de type Mirage 2 000, Jaguar ou équivalent pour l'armée de l'air. »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Le texte proposé est un peu trop vague. Le lecteur peut se demander ce que recouvrent exactement les chiffres énoncés - « notamment 1 100 chars, 500 pièces d'artillerie », etc. - chiffres qui correspondent d'ailleurs approximativement aux moyens actuellement en service. On peut en outre se demander de quel type d'appareils il s'agit, si l'on parle des mêmes matériels ou de matériels nouveaux.

Nous pensons qu'il serait bon de préciser : « notamment au minimum 1 100 chars AMX 30 B 2 ou équivalents et pour partie chars Leclerc, 500 pièces d'artillerie AUF 1 et TRF 1, 8 000 blindés, 500 hélicoptères et 450 avions de combat en ligne de type Mirage 2 000, Jaguar ou équivalent pour l'armée de l'air », de façon à préciser qu'on n'en reste pas aux matériels actuellement en cours.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Malgré la présentation de l'exposé sommaire, sous forme de rimes, la commission n'a pas adopté cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement n'accepte pas cet amendement, qui n'apporte rien au texte. Il précise certaines choses qui sont bien connues. Bien sûr que l'on va employer des 155 AUF 1 ou TRF 1. Il serait parfaitement saugrenu d'aller chercher d'autres pièces d'artillerie, puisque ce sont les meilleures et que nous les produisons. La nouvelle rédaction proposée, en revanche, ne précise pas de quels hélicoptères il s'agira, tout simplement parce qu'il n'est pas possible de le préciser aujourd'hui.

Je le répète, l'amendement n'apporte rien de plus.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 9.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Sergent, Jacques Peyrat, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Dans la deuxième phrase du dix-neuvième alinéa de l'annexe, substituer aux mots : « Une partie », les mots : « Leur avant-garde. »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Cet amendement n'est pas soutenu.

**M. le président.** L'amendement n° 10 n'est pas soutenu.

MM. Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Après le vingt et unième alinéa de l'annexe, insérer l'alinéa suivant :

« Il sera procédé à une évaluation des besoins en munitions et rechanges pour toutes les catégories afin de pallier les besoins d'une quinzaine de jours de combat. »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Nous proposons, par cet amendement, de modifier le texte en ce qui concerne les munitions. J'ai personnellement quelques raisons de le faire, monsieur le ministre - les ministres, quelquefois, ne sont pas aussi informés que nous pouvons l'être nous-mêmes. J'ai, en effet, une double inquiétude sur les dotations en cas de guerre de l'artillerie, dont vous n'avez d'ailleurs pas parlé dans votre réponse : voisin du camp de Canjuers, je ne suis plus, depuis un an, réveillé comme d'habitude par les tirs de 155, ce qui réjouit fort mon épouse mais inquiète fortement mon âme de membre de la commission de la défense nationale.

J'aimerais donc que l'on complétât l'annexe par cette phrase : « Il sera procédé à une évaluation des besoins en munitions et rechanges pour toutes les catégories afin de pallier les besoins d'une quinzaine de jours de combat. » Je serais alors très rassuré.

**M. le président.** La commission s'est prononcée contre l'amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement rejette l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 34.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement n° 13, ainsi rédigé :

« Compléter le vingt-septième alinéa de l'annexe par la phrase suivante :

« Les avions et navires prévus à cet effet seront modifiés, équipés ou construits en conséquence. »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Monsieur le président, j'indique dès maintenant que je ne soutiendrai pas l'amendement n° 35.

**M. le président.** Soit.

**M. Jacques Peyrat.** Je ne reviendrai pas sur l'avion à long rayon d'action, M. le ministre a amplement répondu à ce sujet. Nous utiliserons les avions privés de nos compagnies aériennes, il me semble que l'on pourrait préciser que « les avions prévus à cet effet seront modifiés, équipés ou construits en conséquence ». Cela me rassurerait pour ce qui concerne l'utilisation d'avions civils à des fins militaires.

**M. le président.** La commission s'est prononcée contre l'amendement.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement se range à l'avis de la commission, et je veux expliquer pourquoi à M. Peyrat, par respect pour les préoccupations qu'il exprime.

En réalité, les dispositions à prendre ne sont pas seulement celles qui sont mentionnées dans l'amendement. Il peut, en effet, se poser par exemple le problème de l'entraînement d'équipages particuliers permettant d'utiliser les avions ou les bâtiments en question. Préciser davantage le texte serait donc de nature à affaiblir la défense française.

Cela dit, que M. Peyrat se rassure : nous avons bien l'intention de prendre, en particulier, les dispositions dont il nous parle.

**M. Jacques Peyrat.** Je retire l'amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 13 est retiré.

MM. Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Après le vingt-septième alinéa de l'annexe, insérer l'alinéa suivant :

« - Les mesures visées aux deux alinéas précédents ont un caractère provisoire. »

Cet amendement n'est pas soutenu. MM. Sergent, Jacques Peyrat, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Dans l'alinéa 28 de l'annexe, substituer aux mots : "d'un nombre adéquat de bâtiments de présence outre-mer" les mots : "des navires de qualité et en nombre suffisant, adaptés aux missions de souveraineté et de défense, conçus en vue de faire face à la menace multiforme qui pèse en outre-mer". »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Ce sera mon dernier cri, le chant du cygne, si je puis m'exprimer ainsi. (Sourires.)

Quand j'ai lu l'annexe, j'aurais pensé, si je n'avais cru en votre respect - respect que vous venez de nous manifester de nouveau à l'instant, monsieur le ministre - que vous ne nous preniez pas très au sérieux. En effet, que penser de cette phrase : « Afin d'assumer pleinement son rôle dans l'exécution des missions précédentes, la marine devra, en particulier, continuer à disposer d'un groupe de porte-avions » - jusque-là, c'est bien - « et d'un nombre adéquat de bâtiments de présence outre-mer » ? Là, mon imagination vagabonde n'a pas su comprendre ce que vous vouliez dire et quelles étaient la valeur et la portée de votre engagement sur « le nombre adéquat de bâtiments outre-mer ».

Aussi me suis-je permis, sans trahir quoi que ce soit, de proposer une nouvelle rédaction qui aille un peu plus dans le sens d'un engagement. Nous sommes, en effet, dans l'annexe d'une loi de programmation militaire, et il faut que chaque mot porte. Cette nouvelle rédaction, je sais que vous allez la refuser. Je la suggère quand même parce que, sans vouloir vexer quelque orgueil d'auteur que ce soit, elle me paraît mieux tournée : « des navires de qualité et en nombre suffisant, adaptés aux missions de souveraineté et de défense, conçus en vue de faire face à la menace multiforme qui pèse en outre-mer ». Cela me paraît plus rassurant.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** La commission considère que le mot « suffisant » n'est pas plus précis que le mot « adéquat ».

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement se range à l'avis de la commission mais, encore une fois, je veux expliquer pourquoi nous avons choisi la formule qui figure dans le texte de l'annexe.

J'ai l'espoir que nous puissions construire des bâtiments qui ne soient pas de petit tonnage et qui permettent ultérieurement de renforcer l'armement. Peut-être ne pourrions-nous pas, pendant la période d'application de cette loi, disposer de tout l'armement que nous souhaiterions, mais peut-être pourrions-nous l'augmenter ultérieurement. Ne pas être trop précis quant à la nature de ces bâtiments est donc plutôt une bonne chose pour la marine.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Peyrat ?

**M. Jacques Peyrat.** Je le maintiens, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 14.

(L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Sergent, Jacques Peyrat, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 15 corrigé, ainsi rédigé :

« Après les mots : « ensemble du territoire », substituer à la fin du trentième alinéa de l'annexe l'alinéa suivant :

« Ce dispositif sera constitué d'unités spécialisées d'ac-

tive et de réserve, appuyées sur la gendarmerie pour la recherche du renseignement, préparées et organisées par les commandements territoriaux civils et militaires ; il comportera du personnel d'active et de réserve vivant au voisinage des lieux concernés. »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** L'amendement n'est pas soutenu.

**M. le président.** MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 16, ainsi rédigé :

« Dans le trente-troisième alinéa de l'annexe, après le mot : " équipements " insérer le mot " militaires ". »

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** L'amendement n'est pas soutenu.

**M. le président.** MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holeindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Après le trente-troisième alinéa de l'annexe, insérer l'alinéa suivant :

« Au regard de l'accroissement des menaces nucléaires ou classiques qui pèsent sur la population française et s'ajoutent aux risques d'accidents ou de catastrophes en temps de paix, la France porte un intérêt grandissant à la notion de défense civile. »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Il s'agit ici de la grande inconnue dans la maison : la défense civile. Tout le monde en parle, mais elle ne figure jamais dans les textes.

Cet amendement, qui a surtout pour objet de faire plaisir à Mme d'Harcourt et de rendre hommage à sa ténacité, qui semble ne pas être très bien comprise du Parlement ou du ministre de la défense, tend à prévoir la mise en place future de moyens individuels de protection - masques, dont on parle beaucoup, combinaisons, etc. - et le lancement d'un programme de construction d'abris antinucléaires équipés des matériels et des produits nécessaires.

Bref, cet amendement tend à permettre, en cas d'attaque nucléaire ou en cas de riposte nucléaire - puisque nous prenons le risque de mettre les forces nucléaires en branle -, de disposer de moyens de protection pour la population.

Certes, nous savons qu'il n'est pas possible d'augmenter le budget, mais insérer ces quelques lignes, ce serait prouver aux Français qu'il existe au moins une volonté de mettre en œuvre, un jour, un dispositif de défense civile.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** La commission est prête à faire plaisir à Mme d'Harcourt, mais elle n'a pas été saisie de cet amendement. Je crois cependant qu'elle l'aurait repoussé puisque la défense civile n'est pas de la compétence du ministre de la défense.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le ministre de la défense disposant de crédits qui, de l'avis général, sont insuffisants, préfère laisser le problème de la défense civile à son collègue, M. Charles Pasqua, dont il ne doute pas qu'il soit aussi désireux que lui de faire plaisir à Mme d'Harcourt. (Sourires.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 37. (L'amendement n'est pas adopté.)

**M. le président.** MM. Michel Peyret, Chomat, Mme Hoffmann, MM. Montdargent, Rimbault, Giard et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 24, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le trente-sixième alinéa de l'annexe :

« La France, conformément aux exigences de la paix et au droit international, s'engage à ne pas produire ni stocker d'armes chimiques. »

La parole est à Mme Jacqueline Hoffmann.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Par cet amendement, le groupe communiste entend affirmer qu'en aucun cas la France ne doit produire ni stocker des armes chimiques.

Alors que tout devrait conduire notre pays à contribuer au désarmement, la loi de programme annonce en effet que la France disposera de cette capacité. Cette décision soudaine, jamais envisagée jusque là, suscite deux remarques.

Elle confirme d'abord le changement de la doctrine de la France à l'égard de la dissuasion nucléaire. Jusque'à présent, en effet, cette doctrine avait toujours considéré que toute agression majeure contre le territoire, qu'elle soit nucléaire, chimique ou conventionnelle, était justifiable d'une menace de représailles nucléaires. Il en est autrement aujourd'hui. Ici aussi, on constate le rapprochement avec la doctrine de la riposte graduée de l'O.T.A.N., qui est fondamentalement agressive.

Cette décision apparaît ensuite comme le symbole du refus du Gouvernement de s'écarter de la course aux armements. Il est tout de même symptomatique que la France décide cette production quand il est question de réduire, d'éliminer les menaces nucléaires pesant de part et d'autre dans le monde, d'engager des processus de désarmement s'agissant des différentes armes. Si c'est un symbole, ajoutons qu'il est particulièrement intolérable si l'on se réfère à l'histoire de l'emploi de ce type d'armes.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Je propose à Mme Hoffmann une rédaction de son amendement un petit peu différente, qui pourrait être la suivante : « La France, conformément aux exigences de la paix et au droit international, s'engage à ne pas produire ni stocker d'armes chimiques dès lors que l'Union soviétique aura mis fin à la production et au stockage des dites armes. La destruction des armes existantes donnant lieu à contrôle et vérification. » Si Mme Hoffmann accepte cette rectification, je voterai volontiers l'amendement.

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Votez notre proposition !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement ne peut pas accepter l'amendement qui est proposé.

Je profite de cette occasion pour prier Mme Bouchardeau, à laquelle je n'ai d'ailleurs pas répondu tout à l'heure, de bien vouloir réfléchir à ce problème jusqu'au moment du vote.

La France se trouve en présence de stocks considérables d'armes chimiques, qui sont situés à l'Est, et qui la menacent en particulier. Notre objectif est donc que ces stocks disparaissent.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, rien ne sera fait tant que durera la négociation de Genève. Ce sera au moins le cas pour 1987. En 1988, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport sur le déroulement des opérations. Et je peux garantir, en particulier à Mme Bouchardeau, qu'à cette date, la France n'aura pas eu la possibilité de se doter d'une capacité de production d'armes chimiques. Par conséquent, le problème sera traité à ce moment-là, dans des conditions différentes, et peut-être avec un meilleur éclairage.

Dans ces conditions, n'est-il pas souhaitable que la prise de position de la France puisse contribuer à appeler l'attention sur la caractère intolérable de la présence d'armes chimiques dans certains pays, situés à l'Est, alors que des traités interdisent justement leur utilisation ?

Nous ne pouvons en aucun cas accepter l'argument présenté par le parti communiste...

**Mme Jacqueline Hoffmann.** C'est ce que vous appelez une négociation !

**M. le ministre de la défense.** ... et qui consiste, en quelque sorte, à donner le sentiment que la faute est de notre côté !

Les stocks ne sont pas chez nous, ils sont en face ! Et c'est cela que nous voulons faire disparaître ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Montdargent, pour répondre au Gouvernement.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre, je ne comprends pas votre émoi subit à propos d'un amendement qui se justifie par la soudaineté de la proposition faite par le Gouvernement. En effet, c'est la première fois, en France,

que l'on parle de production et de stockage de produits chimiques. Cela ne va pas dans le sens de la négociation dont vous parlez.

Comment justifier une telle décision alors que vous reconnaissez vous-même que la négociation va s'engager sur ces armes chimiques ?

Allez-vous favoriser cette négociation en décidant un tel type de production ?

**M. Jacques Peyrat.** Evidemment !

**M. Robert Montdargent.** Je ne le pense pas. En fait, vous allez dans le sens inverse, c'est-à-dire dans celui du surarmement, surarmement auquel il faut mettre fin.

**M. Jacques Baumel.** Que l'U.R.S.S. commence !

**M. Robert Montdargent.** La justification de notre amendement est justement qu'il ne faut pas aller là où vous voulez aller.

Il va y avoir une négociation. Très bien ! Bravo ! Pourquoi la France ne favorise-t-elle pas cette négociation ? C'est tout le problème. Et nous disons fermement, solennellement, que ce n'est pas favoriser la négociation qui s'engage que de prendre cette décision tout à fait folle.

**M. Jacques Baumel.** Adressez-vous à Moscou !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est la négociation du zéro à l'infini.

**M. le président.** Monsieur Daillet, vous n'avez pas la parole !

Je mets aux voix l'amendement n° 24.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	570
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286

Pour l'adoption .....

Contre .....

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Michel Peyret, Chomat, Mme Hoffmann, MM. Montdargent, Rimbault, Giard et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 21, ainsi rédigé :

« Supprimer la dernière phrase du trente-huitième alinéa de l'annexe. »

La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le président, par cet amendement, le groupe communiste entend s'opposer à toute perspective de militarisation de l'espace, sous quelque forme que ce soit : I.D.S. ou I.D.E.

Cette perspective apparaît en effet dans le projet de loi de programmation militaire puisqu'il est annoncé dans la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de l'annexe qu'« un effort spécial de recherche et de développement sera fait pour évaluer et exploiter les autres technologies militaires adaptées à la pénétration et à l'utilisation de l'espace ». Pour la première fois, des crédits sont inscrits pour cet objectif. C'est pourquoi nous proposons, par notre amendement, la suppression de cette phrase.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ben voyons !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Je voudrais simplement donner quelques informations complémentaires à notre collègue, afin qu'il retire peut-être son amendement.

L'Union soviétique possède cinquante types différents de systèmes spatiaux militaires.

**M. Robert Montdargent.** C'est du rabâchage !

**M. Jacques Baumel.** C'est la vérité !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Elle effectue chaque année cent lancements de satellites et jusqu'à huit mises en orbite par lancement. En 1982, les Soviétiques avaient 120 satellites militaires en permanence ; en 1986, ils en ont 150. Ils possèdent la seule arme antisatellites qui existe dans le monde. Ils ont la seule défense au monde contre les missiles A.B.M., et ce en violation de tous les traités.

Face à cette situation, le projet de loi qui nous est présenté propose de mettre en place un système de satellites d'observation et un système de satellites de communication. Qui menace-t-on ? La vérité, c'est que le parti communiste est contre tous les efforts de modernisation des forces françaises...

**M. Jacques Peyrat.** Absolument !

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Le parti communiste est pour la paix et le désarmement !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** ... alors qu'il se tait sur le formidable surarmement soviétique. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. Jacques Baumel.** Les communistes sont contre la France. Ils l'ont toujours été !

**Mme Jacqueline Hoffmann.** Nous sommes pour la paix !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Pour les raisons invoquées par le président de la commission, le Gouvernement repousse l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** De manière tout à fait curieuse, chaque fois que le groupe communiste présente un amendement, on falsifie sa position et on embarque celle-ci sur un satellite dirigé sur Moscou ou vers d'autres cieux. (Sourires.)

**M. Jacques Baumel.** La vérité vous gêne !

**M. le président.** Monsieur Baumel, vous n'avez pas la parole !

**M. Robert Montdargent.** Le parti communiste - mais cela vous gêne peut-être, messieurs - est, premièrement, pour la détente...

**M. Jacques Baumel.** La détente soviétique !

**M. Robert Montdargent.** ... deuxièmement, pour la paix et troisièmement, pour le désarmement.

**M. Jacques Baumel.** Le désarmement soviétique !

**M. Jacques Peyrat.** Dites-le à Moscou, monsieur Montdargent !

**M. Robert Montdargent.** Nous sommes pour la concrétisation des grandes négociations internationales qui permettraient d'avoir un monde de paix, de détente et de désarmement.

**M. Jacques Baumel.** Le violoncelle !

**M. Robert Montdargent.** Cela implique effectivement que les Etats-Unis, que l'Union soviétique...

**M. Jacques Peyrat.** Non, l'inverse : d'abord l'Union soviétique !

**M. Robert Montdargent.** ... et que la France - pourquoi pas ? - participe à ce grand effort nécessaire pour sauver l'humanité. Voilà notre position !

**M. Jacques Peyrat.** Allez le dire à vos copains !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 21. Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.  
(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...  
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	571
Nombre de suffrages exprimés .....	571
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	35
Contre .....	536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Hôleindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 18, ainsi rédigé :

« Compléter le trente-huitième alinéa de l'annexe par les mots : " en liaison avec nos alliés européens et américains ". »

La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Avec votre autorisation, monsieur le président, je défendrai en même temps l'amendement n° 19.

**M. le président.** Je vous en prie, mon cher collègue. Je suis, en effet, saisi d'un amendement, n° 19, présenté par MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Hôleindre et Reveau. Cet amendement est ainsi rédigé :

« Compléter le trente-neuvième alinéa de l'annexe par la phrase suivante :  
« Elle s'associera aux études et recherches de ses alliés européens et américains. »

La parole est à M. Pierre Sergent, pour défendre les amendements n° 18 et 19.

**M. Pierre Sergent.** Nos deux amendements n° 18 et 19 visent donc à compléter les deux derniers paragraphes de l'annexe, lesquels concernent la technologie, c'est-à-dire, pour nous, la préparation de la guerre du XXI<sup>e</sup> siècle.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit que les Américains consacraient 1 p. 100 de leur budget militaire au programme de l'I.S.D. Ce chiffre, extraordinaire, nous montre l'impuissance relative que nous aurons, surtout en tant que Français non organisés au sein de l'Europe, à pousser des recherches qui coûtent aussi cher. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il aurait été bon, sans du tout porter atteinte à notre indépendance nationale, d'essayer de participer à des programmes pour lesquels nous aurions bénéficié des expériences et des énormes possibilités qu'elles offrent en ces domaines.

Nous proposons par nos amendements de travailler ensemble pour aller plus loin.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° 18 et 19 ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Contre !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Sur le fond, monsieur Sergent, je vous répondrai que nous collaborons déjà avec nos alliés occidentaux, américains en particulier, sur des sujets fort intéressants. Je puis donc vous rassurer.

Sur la forme, je suis obligé de me rallier à l'avis de la commission car, si l'amendement n° 18 était adopté, on pourrait comprendre que nous ne pourrions rien faire sans que ce soit en liaison avec nos amis européens et américains. Or nous tenons à faire certaines choses tout seuls.

Inversement, si l'amendement n° 19 était adopté, on pourrait comprendre que nous serions tenus de nous associer à toutes les études et recherches de nos alliés européens et américains.

Sur la forme, ces deux amendements ne sont donc pas très judicieux. Sur le fond cependant, je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. le président.** Maintenez-vous les deux amendements, monsieur Sergent ?

**M. Pierre Sergent.** Non, je les retire, monsieur le président.

**M. le président.** Les amendements n° 18 et 19 sont retirés.

Personne ne demande plus la parole...  
Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup> et l'annexe.  
(L'article 1<sup>er</sup> et l'annexe sont adoptés.)

## Article 2

**M. le président.** « Art. 2. - Les crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1987-1991 sont ainsi fixés :

Crédits de paiement (en millions de francs 1986)

	1987	1988	1989	1990	1991
Crédits de paiement.....	84 127	89 100	94 450	100 120	106 200
Dont crédits de fonds de concours provenant de cessions d'actifs.....	-	2 300	800	800	800

« Les autorisations de programme seront déterminées annuellement en cohérence avec cet échéancier. »

La parole est à M. Alain Calmat, inscrit sur l'article.

**M. Alain Calmat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique de défense de la France repose sur la dissuasion nucléaire et sur la possession d'armes conventionnelles afin d'éviter tout contournement de cette dissuasion.

Il est donc nécessaire de réaliser un effort constant de modernisation de ces équipements conventionnels.

Monsieur le ministre, le projet de loi de programme que vous présentez, relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991, prévoit un plan de crédits de paiement pour l'équipement des forces armées. Les crédits proposés paraissent satisfaisants pour répondre aux différentes missions définies dans votre projet de loi consacré à la programmation de l'équipement à un moment où, comme vous l'avez dit, la modernisation des forces armées est plus que jamais nécessaire pour assurer notre défense et répondre aux technologies modernes.

Je souhaite, pour ma part, que ces crédits de paiement échelonnés de 1987 à 1991 permettent, notamment aux établissements militaires français dépendant du Groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T., d'accroître leurs possibilités commerciales et de conclure des accords de coopération, en particulier avec nos partenaires européens, ainsi que vous le précisez en juillet dernier.

A cet égard, j'aimerais mettre l'accent sur les difficultés que rencontrent actuellement les établissements militaires qui sont organiquement regroupés depuis 1971 au sein du G.I.A.T.

En effet, depuis 1971, la France compte dix établissements qui emploient 17 000 personnes, dont 12 700 ouvriers. Ces effectifs restent constants depuis une quinzaine d'années. Or le G.I.A.T. est confronté depuis 1986 à des difficultés de charges importantes qui ne font que s'aggraver.

Selon le contrôleur général des armées Engerand, le Groupement industriel des armements terrestres souffre d'un net sureffectif.

Le chiffre d'affaire du G.I.A.T. a baissé pour la première fois depuis sa création.

Je reprendrai à cet égard les propos des rapporteur : « L'examen des mesures envisageables actuellement pour regonfler le plan de charge s'avère décevant et il apparaît nécessaire d'engager sans tarder un processus de réduction volontariste des effectifs, utilisant les procédures disponibles de la réglementation actuelle et notamment celle de dégage-ment des cadres. »

Ce constat, monsieur le ministre, me paraît bien sévère et n'est bâti, semble-t-il, que pour accepter en premier lieu une déflation d'effectifs importante et, en second lieu, une évolution du statut de ces établissements.



Par ailleurs, le chiffrage du sureffectif est flou. Certains autres chiffres – je pense en particulier à l'absence de bénéfice sur les commandes export – sont aussi sujets à caution.

Je ferai la même remarque s'agissant du rapport de notre collègue M. François Fillon, qui relève que le problème du G.I.A.T. réside principalement dans son statut, mais aussi dans le sureffectif.

Les perspectives sont donc sombres, d'autant plus que la production du G.I.A.T. à finalité nationale s'oriente elle aussi à la baisse.

Aux dires des experts : « les sureffectifs totaux seront atteints à l'horizon de 1990 ; le volume de l'activité conduite par les seules commandes de l'armée française passant de 6,5 millions d'heures par an à 5 millions, soit 60 p. 100 du potentiel du G.I.A.T. contre 77 p. 100. Le poids de ce sureffectif atteindra la compétitivité du G.I.A.T. »

Cette situation est préoccupante. Elle l'est aussi pour mon département où l'industrie de l'armement occupe une place importante par le volume de ses fabrications mais aussi par la sous-traitance qui alimente un nombre important d'entreprises locales.

Les personnels de l'établissement de Bourges sont inquiets sur leur avenir et sur celui de leur établissement à l'annonce de certains départs en retraite qui sont ressentis en partie comme des licenciements. Cette inquiétude est également partagée par les personnels d'autres établissements, en particulier de ceux de Tarbes et de Roanne – mon collègue Jean Auroux ne me démentirait pas.

Mais, monsieur le ministre, comment peut-on parler de sureffectif alors que vous proposez, dans votre loi de programmation, des crédits de paiement importants qui devraient permettre de maintenir les personnels en place ?

Aussi, monsieur le ministre, faisons en sorte à travers cette programmation aujourd'hui proposée, relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991, de dynamiser au maximum nos établissements militaires français, dans une perspective offensive de développement afin de maintenir notre compétitivité et assurer notre défense nationale.

C'est là la garantie de sauvegarder les effectifs dépendants du G.I.A.T. dans les années à venir ! (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Lemoine.

**M. Georges Lemoine.** Monsieur le ministre, je voudrais, si vous le permettez, intervenir sur la notion d'« esprit de défense ».

J'ai vu avec satisfaction la revue *Armées d'aujourd'hui*, qui ne cesse de s'améliorer, consacrer depuis un certain nombre de numéros un encart où peuvent s'exprimer les responsables militaires. Dans le numéro 117, un officier supérieur s'exprimait sur la notion d'esprit de défense. Je le cite : « Mais la discipline du système de réserve impose-t-elle le silence lorsque les dégradations portées au patrimoine national et à l'esprit de défense tendent à l'irréparable ? »

Parmi les exemples qui lui paraissaient relever de l'irréparable figurait, dans un autre domaine, « celui de la culture, la fameuse "nuit des potes", place de la Concorde en juin 1985 », laquelle « vantait la multiculture tout en rejetant la culture et les valeurs françaises ».

L'officier supérieur continuait : « L'intégrité territoriale, l'identité nationale, la moralité ne seraient-elles plus les valeurs que nous avons à défendre ? »

Nous pouvons nous interroger sur la conception que nous pouvons avoir, les uns et les autres, de l'esprit de défense. Mais, comme nous appartenons à la génération qui a eu, à un moment donné, à choisir entre ce que nous demandait le Président de la République d'alors, le général de Gaulle, et ce que voulaient d'elle certains officiers, s'il avait fallu se référer à une conception semblable à celle qui est exprimée dans le magazine auquel j'ai fait allusion, vous imaginez, monsieur le ministre, quel aurait été notre dilemme. Je dois dire que nous n'avons pas hésité une seconde.

Cet article, qui émane d'un officier supérieur, me rappelle un autre article qui est paru en 1982 dans un journal important et qui portait la signature d'un député du R.P.R. connaissant bien les problèmes de la défense nationale. Celui-ci avait d'ailleurs écrit : « La défense, c'est un sujet trop sérieux pour être confié à des socialistes. » (Sourires.)

**M. Jean-Paul Virapoullé.** C'est vrai !

**M. Georges Lemoine.** Nous devons nous méfier de conceptions un peu abruptes. La défense du pays, c'est vrai, relève de l'esprit de défense, et aucun parti n'a le privilège d'affirmer qu'il a plus le sens de la responsabilité de la défense de la patrie que d'autres.

Nous pensons que, s'il est effectivement nécessaire pour un pays de posséder un système d'armements aussi perfectionné que possible, les armes ne sont rien si les hommes n'ont pas la motivation profonde de s'en servir.

Pour que l'esprit de défense ait toute sa signification dans le pays, il me semble également nécessaire que le corps de réserve soit associé à tout ce que la défense implique dans notre pays. Ce qu'on peut regretter aujourd'hui, ce peut être d'abord la gestion de la défense, tant en ce qui concerne les personnels que les matériels. Ce qu'on peut regretter, c'est l'inadaptation permanente entre le corps de réserve et le matériel mis à sa disposition.

J'ai toujours été surpris de constater que, lorsqu'on rappelait dans une unité de réserve, deux ans plus tard, des jeunes qui avaient appris pendant leur service militaire à utiliser le FAMAS, on leur donnait alors des armes qui étaient devenues pour eux « hors mode ». Nous étions obligés, sur cinq jours de mobilisation, de consacrer deux jours au moins à leur apprendre à « caler » un poste radio ou à utiliser une autre arme que le FAMAS.

En ce qui concerne les matériels, les expériences que nous avons pu faire ont démontré que des véhicules auxquels on faisait parcourir chaque année quatre-vingt-cinq kilomètres – c'est la distance réglementaire – avaient quelques difficultés lorsqu'ils comptaient deux cents ou trois cents kilomètres.

Il est nécessaire – je suis sûr que vous en êtes conscient, monsieur le ministre – que nous puissions disposer d'une armée de pointe, presque semi-professionnelle, dirai-je, pour ce qui concerne un certain type d'armement. Mais il ne faudrait pas qu'il y ait une cassure avec ce qui représente l'ensemble du pays.

Sur ce point, monsieur le ministre, j'aimerais que vous puissiez nous préciser où en est votre démarche en ce qui concerne la défense du territoire. Travaillez-vous toujours sur la notion de département, voire sur celle d'arrondissement ou de canton – circonscription territoriale la plus petite et la mieux connue de ses habitants ?

Pour conclure, monsieur le ministre, je dirai qu'il faut continuer à renforcer tout ce qui a été fait depuis des années dans le domaine du rapprochement de l'armée et de la nation. L'esprit de défense est une réalité, mais celle-ci ne peut pas être coupée de l'esprit républicain. Je souhaite donc que, demain, on puisse l'enrichir en y associant un esprit européen. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)

**M. le président.** MM. Jacques Peyrat, Sergent, Porteu de la Morandière, Holecindre et Reveau ont présenté un amendement, n° 28, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi la dernière ligne du tableau de l'article 2 :

Dont crédits de fonds de concours provenant de cessions d'actifs.....	-	1 100	1 200	1 200	1 200
---	---	-------	-------	-------	-------

La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Par cet amendement, nous proposons de modifier la répartition des crédits provenant des cessions d'actifs.

Monsieur le ministre, je ne me souviens plus très bien de la raison pour laquelle vous avez fait porter l'effort sur la première année, c'est-à-dire 1988. En attendant vos explications, il me semblait que, dans un souci de ne pas trop brader ce qui nous reste de casernes ou de terrains militaires, il fallait peut-être prévoir un étalement un peu plus souple – j'allais dire « glissant » – sur les cinq années d'application de la loi de programme. Je vous serais donc obligé de bien vouloir nous rappeler la raison pour laquelle vous avez fait porter l'effort sur l'année prochaine.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** La commission n'a pas adopté cet amendement. Elle fait confiance au Gouvernement pour éviter qu'il ne brade le



domaine militaire et elle considère que la répartition des crédits de fonds de concours est de la seule responsabilité du pouvoir exécutif.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Il ne s'agit pas du tout de brader, ainsi que je m'en suis expliqué tout à l'heure. Au contraire, nous avons le souci d'être extrêmement prudents dans cette affaire. Je remarque d'ailleurs que l'amendement ne changerait pas le total des crédits concernés : il touche simplement à la répartition des crédits dans le temps.

Pourquoi avoir choisi la répartition que nous proposons dans le projet de loi ?

Première raison : nous avons dû négocier avec le ministère de l'économie et des finances, qui a lui aussi ses problèmes et qui a bien voulu nous accorder une augmentation très significative dans la première année d'application de la loi, dont nous avons bénéficié au moment de la discussion du budget. En contrepartie, si je puis dire, nous étions amenés à ralentir un peu l'effort des crédits budgétaires proprement dits en 1988.

Seconde raison : ainsi que l'a indiqué M. Guéna, nous avons en quelque sorte un arriéré, puisque nous avons été bloqués dans le passé par des procédures qui étaient inefficaces. Nous pensons donc pouvoir faire mieux en 1988. En 1987, comme nous n'étions pas prêts, nous ne pouvions prévoir que « zéro ». Voilà pourquoi l'année 1988 est plus gonflée en crédits de fonds de concours que les suivantes.

Nous avons pu commencer dès le début par un redressement spectaculaire des budgets de défense, au lieu de faire ce qui avait été fait dans la loi précédente, à savoir faire peser la charge plutôt à la fin de la période d'application de la loi.

**M. le président.** Maintenez-vous votre amendement, monsieur Peyrat ?

**M. Jacques Peyrat.** Non, monsieur le président. Je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 28 est retiré.

M. Fillon, rapporteur, a présenté un amendement n° 1, ainsi rédigé :

« Substituer au dernier alinéa de l'article 2 les deux alinéas suivants :

« Ces crédits exprimés en francs 1986 seront actualisés chaque année par application de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand retenu par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour chacune des années considérées.

« Les cessions d'actifs seront constituées soit par la vente de parts que l'Etat détient dans certaines industries d'armement du secteur privé, soit par l'aliénation de diverses emprises immobilières affectées au ministère de la défense à la date de publication de la présente loi. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** La commission de la défense, en adoptant cet amendement, a manifesté un double souci.

Premier souci : s'assurer que la réévaluation des francs constants se ferait dans de bonnes conditions. Le Parlement a été trop souvent échaudé en ce domaine pour ne pas vouloir fixer dans le dispositif législatif la référence à l'indice pris en compte pour la réévaluation.

Second souci : préciser l'origine du produit des cessions d'actifs. En effet - M. le rapporteur pour avis de la commission des finances et moi-même l'avons indiqué dans nos rapports - nous sommes réservés sur les possibilités pour le Gouvernement de mobiliser, en 1988, une somme aussi importante, soit 2,3 milliards de francs. Nous avons donc voulu, par cet amendement, préciser l'origine des cessions d'actifs, qu'il s'agisse des actifs immobiliers, dont le ministre nous a parlé, ou des actifs mobiliers - il s'agit notamment de participations que l'Etat possède dans certaines entreprises du secteur de l'industrie de l'armement.

Enfin, nous avons voulu exclure de l'article 2 la disposition selon laquelle les autorisations de programme seront déterminées annuellement en cohérence avec l'échéancier des crédits de paiement puisque cette disposition n'a pas de caractère réellement normatif.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Yves Guéna, rapporteur pour avis.** La commission des finances n'a pas examiné le premier alinéa du texte proposé par la commission de la défense car elle n'en a pas été saisie : elle n'en a donc pas débattu formellement. Néanmoins, au nom de la commission, je crois pouvoir appuyer la démonstration de M. Fillon, président de la commission de la défense, car la question a été tout de même évoquée.

Nous avons considéré que la réévaluation des crédits devrait avoir lieu en se fondant sur un indice des prix calculé à partir du produit intérieur brut marchand. Il nous a semblé que cette modification était d'évidence dans la mesure où dans le projet les crédits du titre V du budget de 1987 sont convertis en francs 1986 par application du même indice des prix : 85 milliards 810 millions de francs soit, compte tenu d'une hausse des prix avec le P.I.B.M. de 2 p. 100, 84 milliards 127 millions de francs 1986. C'est bien le chiffre qui figure dans le projet.

Pour ce qui est du second alinéa, nous ne sommes pas entrés à la commission des finances autant dans le détail que la commission de la défense, mais nous avons estimé - je l'ai dit en présentant mon rapport - qu'il s'agissait d'une procédure « inhabituelle ». M. le ministre de la défense vient de rappeler que l'on avait mobilisé 186 millions de francs à ce titre au cours des quatre dernières années et que l'on allait en mobiliser 2 300 pour la seule année à venir.

Selon la commission des finances, le contrôle du Parlement doit s'exercer sur cette procédure - « inhabituelle » à ce niveau des fonds de concours mobilisés. Aussi a-t-elle adopté un amendement, n° 33, proposant d'insérer un article additionnel après l'article 2 pour préciser simplement qu'un état évaluatif par chapitre de rattachement du montant des fonds de concours mentionnés à l'article 2 serait soumis au Parlement à l'occasion de la présentation de chaque projet de budget.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le premier alinéa de l'amendement a trait à l'actualisation annuelle de crédits exprimés en francs 1986 ; mais si, dans le projet, les crédits ont explicitement été exprimés en francs 1986, c'est bien avec l'idée de les actualiser ! Le Premier ministre a lui-même souligné le caractère particulièrement contraignant d'une telle disposition dont je vous rappelle qu'elle a joué une première fois. N'avez-vous pas adopté vous-mêmes les crédits de l'année 1987 ? Il a donc bien fallu une première actualisation ?

J'en viens à la façon de procéder. Le président de la commission de la défense propose d'actualiser les francs 1986 par application de l'indice des prix du P.I.B.M. Tel est également, si j'ai bien compris, l'avis de la commission des finances.

En fait, plusieurs indices sont envisageables et je ne suis pas sûr que cette question, de caractère technique, doive être tranchée ce soir. Je vous propose donc de la mettre à l'étude et de la régler à l'occasion de l'examen du projet de finances pour 1988. Le problème est technique mais potentiellement lourd de conséquences car la mauvaise anticipation de l'inflation a été l'un des points faibles des programmations antérieures.

Quant aux cessions d'actifs, s'il n'y a aucune précision après le mot « actifs », ni l'adjectif « mobiliers » ni l'adjectif « immobiliers », c'est que le Gouvernement se réserve d'apprécier la nature des actifs éventuellement utilisables pour l'alimentation des fonds de concours !

A mon avis, le second alinéa du texte proposé par l'amendement ne convient pas. Si l'on pense à une certaine procédure, législative, la cession devrait être prévue dans une loi de finances. S'il s'agit d'une autre forme de procédure, je crois pouvoir indiquer qu'elle serait de nature réglementaire. Dans les deux cas, la procédure ne correspond pas à un texte insérable dans une loi de programme relative aux équipements de défense.

En somme, j'ai relevé deux problèmes distincts sur lesquels j'appelle l'attention des commissions.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Monsieur le ministre, vous éprouvez des doutes quant à l'indice à choisir comme référence. Vous nous proposez de nous reporter au prochain débat budgétaire pour trancher la question.

Pour ma part, je ne suis pas retenu par les mêmes doutes que vous. En effet, selon l'article 93 de la loi de finances de 1980, à ma connaissance toujours en vigueur, il est prévu expressément de faire référence à l'indice des prix du P.I.B.M. pour actualiser les crédits d'équipement militaire.

En outre, j'observe, après le rapporteur de la commission des finances, que cet indice des prix du P.I.B.M. a été utilisé par le Gouvernement pour actualiser les crédits inscrits dans le budget de 1987, première année d'exécution de la loi. C'est bien naturel puisque la loi de finances de 1980 le prévoyait.

Enfin, j'ai demandé une étude aux services de la commission de la défense sur la croissance des coûts des programmes militaires. En l'examinant, je me suis rendu compte que cette croissance était beaucoup plus proche de celle des prix du P.I.B.M. que de l'autre indice auquel vous avez fait allusion, fondé sur la formation brute de capital fixe des entreprises. Retenir ce dernier indice équivaldrait à accepter une perte de pouvoir d'achat pour les armées. Le seul autre indice qui pourrait être valablement retenu serait une sorte d'« indice des prix des produits de haute technologie ». Mais, ... à ma connaissance, il n'existe pas !

C'est le raison pour laquelle je maintiens le premier alinéa de mon amendement et je demande à l'Assemblée nationale de l'adopter.

Pour le second alinéa, je me rangerai à l'argumentation du Gouvernement. En effet, l'affectation des cessions d'actifs relève du règlement, non de la loi. La commission de la défense a été induite en erreur par le texte même du projet où sont mentionnées les cessions d'actifs. Poussant à la limite la logique de votre raisonnement, monsieur le ministre, il faudrait retirer purement et simplement toute allusion aux cessions d'actifs dans le texte, mais je n'irai pas jusqu'à suggérer cette solution. *(Sourires.)*

Je rectifie donc mon amendement dont je supprime le dernier alinéa.

**M. le président.** Votre amendement devient donc l'amendement n° 1 rectifié et ne subsiste au dernier alinéa de l'article 2 qu'un seul alinéa.

La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je soutiens le point de vue du président de la commission de la défense.

Monsieur le ministre, dans l'intérêt de votre ministère et dans celui de votre prochain budget, vous vous devez de retenir la suggestion de M. Fillon.

Certains d'entre nous siègent dans cet hémicycle depuis quelques années et ils sont « bien payés », si j'ose dire, pour connaître le proverbe : « Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras ! » Car si nous traînons jusqu'au prochain projet de budget pour nous expliquer sur cette affaire d'indice, je crains fort que vous ne soyez victime d'un certain nombre d'experts financiers.

Sans vouloir intenter de procès à quiconque - je parle seulement en fonction de ma modeste expérience parlementaire - franchement, monsieur le ministre, je ne puis que vous recommander en mon âme et conscience d'accepter l'amendement rectifié du président de la commission de la défense.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, d'Ille-et-Vilaine.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** En commission, le groupe socialiste s'était opposé à cet amendement à cause du dernier alinéa où étaient envisagées des possibilités de privatisation inacceptables pour nous.

Puisque cet alinéa disparaît, nos objections tombent du même coup.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** De cet amendement, j'ai dit ce que je pensais et je n'y reviens pas ; néanmoins j'appelle l'attention sur le fait qu'il implique la suppression de la dernière phrase de l'article 2, relative aux autorisations de programme « déterminées annuellement en cohérence avec cet échéancier ».

Je reconnais que cette phrase n'est pas très normative. Elle marque malgré tout une intention. Je ne vois pas très bien quel intérêt il y aurait à supprimer une mention selon

laquelle les autorisations de programme seront en cohérence avec les crédits de paiement ! Je souhaiterais que la commission veuille bien conserver cette phrase.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Monsieur le ministre, je ne vois aucun inconvénient à conserver, si vous le souhaitez, cette phrase.

Mais il serait bien étonnant que les autorisations de programme ne soient pas déterminées en cohérence avec l'échéancier des crédits de paiement !

**M. le président.** Nous allons donc rectifier une seconde fois l'amendement n° 1, où, monsieur le président de la commission, vous ne supprimez plus le dernier alinéa de l'article sur les autorisations de programme.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** En fait, monsieur le président, je propose d'insérer un alinéa avant le dernier alinéa de l'article 2.

**M. le président.** L'amendement n° 1, deuxième rectification, est donc ainsi rédigé : « Insérer avant le dernier alinéa de l'article 2, l'alinéa suivant :

« Ces crédits exprimés en francs 1986 seront actualisés chaque année par application de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand retenu par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour chacune des années considérées.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 1, deuxième rectification.

*(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2, modifié par l'amendement n° 1, deuxième rectification.

*(L'article 2, ainsi modifié, est adopté.)*

### Après l'article 2

**M. le président.** M. Guéna, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« Après l'article 2, insérer l'article suivant :

« Un état évaluatif par chapitre de rattachement du montant des fonds de concours mentionnés à l'article 2 est soumis au Parlement à l'occasion de la présentation du budget pour chacun des exercices auxquels ils sont rattachés, conjointement à l'annexe explicative relative au budget de la défense mentionnée à l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Yves Guéna, rapporteur pour avis.** J'ai déjà défendu cet amendement en donnant l'avis de la commission des finances sur l'amendement n° 1.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission de la défense, saisie au fond ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Tout a fait d'accord.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement accepte l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 33.

*(L'amendement est adopté.)*

### Article 3

**M. le président.** « Art. 3. - A l'occasion de la présentation du budget pour l'année 1989, le Gouvernement soumettra au Parlement un rapport d'actualisation de la présente loi. Les orientations relatives à l'équipement des forces armées et les crédits prévus pour les années 1989, 1990 et 1991 pourront alors être revus en fonction de l'état de la défense et de la situation de l'économie ; les crédits de paiement des années 1992 et 1993 seront intégrés dans la programmation. »

La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, inscrit sur l'article.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Je vais revenir sur l'exécution des différentes lois de programmation militaire.

Cet après-midi, plusieurs orateurs ont déclaré que la première « loi de programme relative à certains équipements militaires » avait bénéficié d'un dépassement de 56 p. 100 - c'était le noyau dur de la F.N.S. - et que la deuxième loi avait connu également un dépassement de 6 p. 100.

Dans ces conditions, je dois rappeler que la réalisation de la deuxième loi a exigé une ponction de 2 milliards de francs sur les crédits de l'armée de terre. En fait, on ne pouvait vraiment parler de « dépassement » de réalisation que pour la première loi.

Quant à la réalisation de la troisième loi, de 1971 à 1975, je signale que dès 1972 les autorisations de programme étaient majorées de 7,6 p. 100. Sur cette même période, elles avaient perdu en pouvoir d'achat environ 15 p. 100.

D'ailleurs, M. Bourges lui-même disait : « A travers la gestion des années 1975-1976, j'ai dû faire face à une insuffisance accumulée de trésorerie de l'ordre de 4 milliards de francs en crédits de paiement », résorbés par des économies très sévères auxquelles était venue s'ajouter une annulation de plus d'un milliard en autorisations de programme.

La quatrième loi de programmation eut donc à honorer 44 milliards de francs de dettes des lois précédentes, soit, entre autres, 50 chars, 70 hélicoptères, 11 avisos, 3 corvettes, 213 avions.

Je vais citer encore M. Bourges parlant de l'armée de terre : « Les équipements ont subi entre 1970 et 1975 de grands retards : n'ont été livrés que 475 AMX 30, 160 blindés AMX 10 au lieu de 280 - moins 120-125 postes de tir Milan au lieu de 275 - moins 150 », et j'en passe.

Le 2 octobre 1979, lors du débat sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation 1976-1982, M. Bourges reconnaissait : « Les ressources financières qu'il était prévu d'allouer à la défense avaient été calculées sur la base d'hypothèses économiques dont l'évolution n'a pas été conforme aux prévisions. » Pour cacher ce mauvais bilan on a proposé à cette époque de changer de référence. A la référence au budget - les 20 p. 100 fixés pour 1982 - on a substitué la référence au P.I.B.M., dont, vous le savez, la valeur n'est connue qu'avec un certain retard.

A l'époque nos collègues Jean-Pierre Chevènement et Edwige Avice avaient dénoncé tous les retards, notamment pour l'armée de terre. Il manquait 3 milliards 300 millions en autorisations de programme pour la seule armée de terre.

Le plus sévère dans le jugement fut certainement M. Arthur Paecht, dont il est dommage qu'il ne soit pas là ce soir. S'agissant de la référence au P.I.B.M., il déclarait qu'il n'y avait « pas de corrélation possible entre les 20 p. 100 que le budget de l'Etat devait consacrer en 1982 à la défense et le pourcentage de 3,94 p. 100 du P.I.B.M. prévu pour la même date ».

M. Paecht ajoutait : « Les circonstances économiques ont d'ailleurs conduit le Gouvernement à nous proposer un changement de référence qui, à lui seul, réalise une modification profonde de la loi. »

Pour ce qui est des dépenses dans le domaine du nucléaire, M. Paecht notait : « Il existe indiscutablement un décalage entre les déclarations et les réalités budgétaires. »

Alors que la loi avait prévu pour 1977, 16,8 p. 100, pour 1978 16,3 p. 100 et pour 1979, 18,2 p. 100, le budget n'avait retenu que 13,6 p. 100, 13,4 p. 100 et 14 p. 100.

Globalement, en fin de parcours, la quatrième loi de programmation accusait une perte de pouvoir d'achat d'au moins 8 p. 100, et 14 p. 100, notamment pour l'armée de terre.

En 1977, également pour maintenir son niveau d'activité de 1976, la gendarmerie avait dû recourir à des transferts du titre V au titre III.

Compte tenu de ces retards, nous le savons tous, la loi de programmation 1977-1982 a été achevée en 1983. Il n'est pas nouveau qu'une loi « glisse ». C'est plutôt devenu presque une habitude.

En bref, ce projet de loi était inutile. Tous les grands programmes que nous avions prévus étaient engagés. Je crois que nous aurions pu économiser du temps. La poursuite des grands programmes aura lieu comme les autres années et, comme les autres lois de programmation, en fonction de l'évolution de notre P.N.B.

De ce point de vue, le constat que nous pouvons dresser après un an d'exercice du pouvoir par votre majorité ne peut nous enthousiasmer. Avant-hier, le Premier ministre comparait notre pays à la République fédérale d'Allemagne. Dois-je

lui rappeler que notre déficit industriel avec ce pays aura été pour 1986 de 55 milliards de francs et que, malheureusement, les efforts de M. Noir ne semblent pas pour l'instant être couronnés de succès ?

Récemment, on nous a annoncé que la croissance pour 1987 serait plus faible que prévue. En somme, déjà avant de voter ce projet, nous savons que, dès l'année prochaine, il y aura des choix à faire, douloureux certainement, ou le glissement des programmes. Et c'est ce qui sera fait, on le sait bien.

Je ne vous le reproche pas, monsieur le ministre, parce que c'est dans la logique, finalement, des lois de programmation, qu'elles soient exprimées en autorisations de programme ou en crédits de paiement, en francs courants ou en francs constants. Le gage exceptionnel provenant de cessions d'actifs ne changera rien.

C'est pourquoi ce débat sur les amendements me semble un peu irréel. En fait, on se fait plaisir...

Nous redoutons pour notre pays l'évolution de l'activité économique dans les deux années qui viennent. Aussi sommes-nous assez pessimistes.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, d'Ille-et-Vilaine.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).** Monsieur le président, j'interviens au nom de mon homonyme, député maire d'Angoulême, qui, rappelé d'urgence dans sa ville, prie M. le ministre de la défense d'excuser son absence. Il souhaitait lui faire part de ses plus vives inquiétudes concernant l'avenir de l'établissement de Ruelle, l'école, les fins de série de production des missiles Mazurka les conséquences qu'il peut en résulter pour le personnel et, enfin, le projet qui viserait à l'éclatement des personnels entre deux arsenaux de la marine.

Il souhaitait appeler votre attention sur ces points et, si possible, obtenir une réponse rassurante.

**M. le président.** M. Fillon, rapporteur, a présenté un amendement n° 2, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 3 :

« Le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989, dans les mêmes formes que la présente loi, un projet de loi qui proposera si nécessaire de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour les années 1989, 1990, 1991, et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Le projet de loi introduit la méthode dite de la « programmation glissante » qui nous paraît bonne puisqu'elle permettra d'indiquer, à l'occasion de la réévaluation qui sera effectuée à l'automne 1988 le montant des crédits pour les années 1992 et 1993, au-delà, donc, de la période couverte par la loi.

Mais le projet de loi ne prévoit pas explicitement l'approbation du Parlement et une interprétation stricte de ces dispositions pourrait conduire à retirer finalement les lois de programmation militaire du champ des compétences reconnues au Parlement. La loi serait glissante. De rapport de réévaluation en rapport de réévaluation, le Parlement n'aurait plus à connaître des grandes orientations des armées.

Nous avons connu cette situation, avec le dépôt, en juin 1985, d'un rapport d'évaluation sur la dernière loi de programmation. Nous n'avons pas eu de débat et nous n'avons pas pu nous prononcer. C'est la raison pour laquelle la commission de la défense propose de rédiger l'article 3 d'une façon différente afin que le Gouvernement soit conduit à l'ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989, dans les mêmes formes que la présente loi, à déposer un projet de loi qui proposera - si c'est nécessaire - de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire au titre V et VI du budget du ministère de la défense pour les années 1989, 1990 et 1991 et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Jamais le Gouvernement n'a nourri le noir dessein de ne pas se soumettre au contrôle du Parlement ! Par conséquent, il accepte l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, ce texte devient l'article 3.

#### Article 4

**M. le président.** « Art. 4. - La loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 est abrogée. »

La parole est à M. André Ledran, inscrit sur l'article.

**M. André Ledran.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous arrivons presque au terme de ce débat sur la loi de programmation militaire, laquelle, en son article 4, nous propose d'abroger la loi du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.

Je pourrais dire que cela va de soi et qu'il n'y a pas lieu d'en discuter.

Je voudrais cependant, au nom du groupe socialiste, rappeler qu'il s'agit là d'une décision tout à fait exceptionnelle.

C'est la première fois que le Parlement abroge une loi de programmation en cours d'exécution, et ce n'est pas sans importance.

En abrogeant une loi de programmation en cours d'exécution, vous créez en effet un précédent qui justifiera dans le futur toute manœuvre politique similaire.

Je pense que nos prédécesseurs, en définissant cette méthode, en programmant sur cinq ans le développement de nos forces militaires, avaient, à l'évidence, voulu, d'une part, prendre en compte l'impérieuse nécessité de la durée dans la réalisation de ces programmes, et sans doute aussi faire échapper les problèmes de la défense nationale aux fluctuations, aux alternances de la conjoncture politique.

Qu'en serait-il, en effet, de l'affirmation de nos déterminations, de la crédibilité de nos programmes, de la crédibilité de nos forces, si chaque changement politique, voire chaque changement de gouvernement se traduisait par une remise en question de notre politique de défense ?

Nous irions alors de programmes interrompus à peine ébauchés en programmes inachevés avant d'avoir atteint leur terme, et cette incohérence aurait, à l'évidence, une double conséquence : affaiblir aux yeux du monde, de nos adversaires comme de nos alliés et de nos amis, la crédibilité de notre force militaire ; alimenter dans l'opinion publique française, qui avait admis la nécessité d'un effort de défense, un sentiment d'inutilité de ces efforts, générateurs de gaspillage des moyens.

Abroger la loi de programmation en cours deux ans avant son échéance est une décision grave.

Il y aurait fallu de bonnes et fortes raisons. Vous en avez avancé deux, peu convaincantes : la difficulté de convertir des francs courants en francs constants - fallait-il une loi pour cela ? - et l'écart qui avait grandi entre le prévu et le réalisé. Chacun sait que la réalisation est conditionnée par les dotations budgétaires. Vous pouviez accroître celles-ci par le simple jeu des mécanismes budgétaires annuels. Il n'était pas nécessaire de refaire la loi.

Vous ajoutez une raison qui aurait pu être effectivement une bonne et forte raison : procéder à un réexamen d'ensemble de la programmation militaire.

Cela pouvait se justifier de deux façons.

D'abord, par des données simples, évidentes : la France a choisi de tout faire, et de tout faire toute seule. Or les équipements coûtent de plus en plus cher. Toutes les études montrent la croissance rapide de ces coûts. A vouloir ajouter, sans faire de choix, tous les programmes les uns aux autres, on tend vers une impasse, et vous le savez bien.

Vous le savez bien, puisque vous avez inventé, pour financer votre loi de programmation, un moyen que, en d'autres temps, on aurait qualifié d'expédient : céder des actifs, donc vendre le patrimoine, pour acquérir des équipements.

Mais combien de lois de programmation pourrions-nous ainsi élaborer dans l'avenir ? Pour important qu'il soit, le patrimoine militaire n'est pas inépuisable.

De plus, vous savez bien que ce n'est pas suffisant. Vous avez même exploré une série de pistes possibles, y compris l'éventualité de faire réaliser des équipements militaires par

des entreprises privées et d'en disposer dans le cadre de contrats de leasing. Vous aviez l'éventualité de construire ainsi des navires de guerre qui seraient propriété privée. Pourquoi pas demain des divisions blindées propriété privée, et après-demain des régiments ?

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** C'est une caricature !

**M. André Ledran.** C'était déjà le cas sous l'Ancien Régime.

Alors, oui, une réflexion doit être conduite : la France doit-elle faire tout, toute seule ? Et si elle ne fait pas tout toute seule, avec qui doit-elle faire le reste ? Vaste débat qui méritait bien une longue réflexion. Différents orateurs sont intervenus pour poser ce problème.

Ce débat est d'autant plus nécessaire qu'à l'évidence - et ce serait une deuxième justification - le contexte international change : l'Europe, lentement, certes, se construit et s'affirme ; de nouvelles menaces apparaissent, utilisant des moyens qui sont ceux du faible face au fort, comme le terrorisme.

Comment concilier l'évolution technologique rapide et, par conséquent, le fait que les systèmes d'armes soient très rapidement dépassés, avec la contrainte des délais nécessaires pour développer et déployer les nouveaux systèmes issus de la recherche ?

Oui, il y avait motifs à un grand débat sur la politique de la défense, qui pouvait vous conduire à proposer à l'échéance de deux ans, car ce délai n'était pas excessif, une loi de programmation dont l'élaboration aurait été conduite sans préoccupation d'échéance électorale, avec, comme seul but, de définir les meilleurs moyens, pour assurer la sécurité de la France dans la meilleure garantie de la paix.

Oui, cette réflexion était nécessaire et vous ne l'avez pas menée, ce que vous regrettez vous-mêmes. Mais vous avez voulu, en remettant en cause la loi de programmation en cours, conduire une manœuvre politique.

Dans un domaine délicat, vous avez conduit une critique systématique de l'action des gouvernements précédents, et vous avez cru pouvoir promettre une nouvelle loi de programmation qui donnerait tout à tout le monde : tout ce que demandait l'armée de l'air, la marine, l'armée de terre.

Vous avez fait de la politique de défense un enjeu des élections de 1988, et avec un débordement de démagogie en direction de l'armée.

**M. Jacques Baumel.** Ce n'est pas possible ! Allons ! Allons !

**M. André Ledran.** Ce faisant vous avez rendu un mauvais service à la France et à sa capacité de défense.

**M. le président.** Concluez, monsieur Ledran.

**M. André Ledran.** Mais vous savez bien que le piège risque de se refermer sur vous, passée l'échéance des présidentielles. Alors, dès maintenant, vous avez introduit un amendement qui dit que, dans deux ans, on recommencera.

Vous savez bien qu'il n'est pas sérieux de prévoir une augmentation de crédits de paiement pour les dépenses d'équipements, et cela en francs courants, de 6 p. 100 l'an, sauf à comprimer de manière drastique les dépenses du titre III, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement. Très habilement, vous n'en parlez pas ; je pense que cela ne trompe personne.

Mais il vous serait beaucoup plus difficile de dire que le titre III, celui sur lequel sont rémunérés les personnels, sera comprimé à proportion de l'effort sur les équipements : les militaires, s'ils ont l'obligation de silence, disposent d'un bulletin de vote.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** C'est scandaleux !

**M. le président.** Concluez, monsieur Ledran.

**M. André Ledran.** Alors, vous entretenez l'illusion, mais vous fixez déjà dans cette loi qu'elle sera revue dans deux ans. Deux ans, c'était le temps qui restait à courir pour la précédente loi. Vous l'abrogez. Vous mettez en place dans la loi les dispositions pour déjà abroger celle que vous proposez aujourd'hui.

Ce n'est pas sérieux, car de deux choses l'une : ou bien, dans deux ans, il sera possible d'en poursuivre l'exécution et n'en limitons pas ainsi le délai d'application ; ou bien les

conditions économiques et le contexte militaire auront tellement changé que le Parlement pourra décider de refaire une nouvelle loi.

Décider, aujourd'hui, que, dans deux ans, on refera une loi, c'est placer une lourde hypothèque sur l'avenir de tous les programmes militaires ; c'est s'installer dans le provisoire dans un domaine où il faut la durée ; c'est surtout confirmer l'idée néfaste que la politique de la défense nationale est, comme toutes les autres, soumise aux fluctuations des événements politiques.

**M. Jacques Baumel.** C'était en accord avec M. Mitterrand !

**M. André Ledran.** Vous avez réduit à trois ans la durée de la précédente loi. Vous nous demandez aujourd'hui de voter une loi qui ne durera que deux ans. Nous la voterons parce qu'elle s'inscrit dans la continuité de la loi que nous avions votée.

**M. Yves Guéna, rapporteur pour avis.** C'est étonnant !

**M. André Ledran.** Mais reconnaissez que nous aurions pu faire ensemble l'économie de ce débat, dont, à l'évidence, le principal effet sera un mauvais coup porté à la notion même de programmation militaire.

**M. Jacques Baumel.** Incohérent !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Monsieur Ledran, ce que vous venez de dire est tout à fait inacceptable : vous traitez de manœuvre politique ce texte que, par ailleurs, vous allez voter !

Vous auriez été plus crédible si vous aviez répondu aux questions que j'ai posées tout à l'heure. Pourquoi la loi de programmation de 1983 ne faisait-elle aucune estimation chiffrée pour les années 1986, 1987 et 1988 ? Pour quelles raisons le rapport d'actualisation qui a été déposé fin juin 1985 a-t-il omis lui aussi d'apporter ces précisions ? Pour quelles raisons le ministre de la défense et le Gouvernement s'étaient-ils refusés à l'époque à engager devant le Parlement le débat qu'exigeait l'actualisation de la loi ?

Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que ce projet de loi n'est pas sérieux. Il n'y avait plus de programmation à compter du 31 décembre 1985, puisqu'il n'y avait plus de chiffre contenu dans la loi.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Il est donc tout à fait naturel que le Gouvernement dépose un nouveau texte, et je m'étonne que vous ayez, à la fin de ce débat qui a été plutôt consensuel, une réaction aussi brutale sur un texte que le Président de la République a qualifié lui-même de texte sérieux et équilibré, répondant au défi que la France doit relever.

Vous comprendrez donc, monsieur le président, que la commission demande un scrutin public sur cet article. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 4.

Je suis saisi par la commission de la défense nationale et des forces armées d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert. *(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	571
Nombre de suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	328
Contre .....	242

L'Assemblée nationale a adopté.

**Titre**

**M. le président.** Je donne lecture du titre du projet de loi :

« Projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991. »

M. Fillon, rapporteur, a présenté un amendement n° 3, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi de programmation relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Il s'agit d'un amendement de forme.

Le dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances dispose que les lois de programme sont celles qui groupent des « autorisations de programme ». Le projet de loi faisant référence à des crédits de paiement, il doit recevoir l'appellation de « loi de programmation » ; nous proposons donc de modifier son titre ainsi que le titre de l'annexe.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la défense.** Le Gouvernement accepte l'amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 3. *(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** En conséquence, le titre du projet de loi de programme est ainsi rédigé.

**Vote sur l'ensemble**

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giard, pour une explication de vote.

**M. Jean Giard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans leurs interventions, mes amis Georges Marchais et Michel Peyret ont explicité l'ensemble des raisons qui justifient l'opposition du groupe communiste à la loi de programmation militaire.

Je voudrais, dans les quelques minutes qui me reviennent, insister sur l'une d'entre elles : la science a besoin de la paix. Le désarmement est le chemin le plus sûr pour permettre à la recherche de répondre aux besoins de l'humanité.

J'avais déjà, à l'occasion de la présentation du projet de budget pour 1987 de la recherche, exprimé mon inquiétude devant la croissance des dépenses militaires de recherche.

Avec cette loi, la part du financement militaire dans l'ensemble du financement budgétaire de la recherche et du développement va s'accroître sans cesse. Or elle est déjà estimée pour 1987 à 38,34 p. 100. Il n'est par ailleurs pas admissible que la fabrication d'armements soit considérée comme le stimulant essentiel de la recherche industrielle en France.

Selon le colloque Economie et défense, 70 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie aéronautique, 60 p. 100 de celui de l'électronique professionnelle sont générés par des commandes militaires, ce qui d'ailleurs est un élément de fragilité et de précarité pour l'équilibre extérieur de l'électronique française.

Le rapport pour avis de la commission des finances note que Thomson-C.S.F. consacre 80 à 85 p. 100 de ses dépenses de recherche dans le domaine militaire.

La recherche militaire suppose de se plier aux règles du secret, à des interdictions et, de ce fait, ne facilite en rien ni la coopération internationale ni la coopération franco-française. Elle constitue un obstacle au décloisonnement de la recherche et donc à la liaison entre la recherche et la production.

Certes, la question du rapport entre la diminution massive de la fabrication d'armements et l'emploi est complexe, de même que la conversion des activités militaires en activités civiles. Mais c'est un fait que ce n'est pas la commande militaire qui stimule la création scientifique.

**M. Jean-Marie Daillet.** Il faut aller le dire à Moscou !



**M. Jean Giard.** C'est le contraire qui est vrai. Les découvertes fondamentales sur la radioactivité artificielle ont été effectuées bien avant 1940 et ne doivent rien à la bombe atomique. Mais toutes les recherches ultérieures sur le nucléaire ont souffert de cette tare originelle. La supraconductivité ou les découvertes les plus récentes en biologie humaine ne doivent rien non plus au militaire.

De nombreux savants américains, sur la base de leur expérience concernant la réalisation de l'initiative reaganienne de guerre des étoiles, considèrent non seulement que celle-ci est dangereuse, déstabilisatrice et irréalisable, mais qu'elle accélère des tendances préoccupantes en matière de financement de la recherche aux Etats-Unis.

Je cite à ce propos Philip Anderson, prix Nobel de physique qui, dans un article paru récemment dans *Le Monde diplomatique*, écrivait : « Diminution des travaux fondamentaux au profit de la recherche finalisée et appliquée ; possibilité de favoritisme dans la gestion des crédits de recherche au profit des lubies des officiers donneurs d'ordres ; dépossession progressive des civils par les militaires du contrôle des crédits fédéraux de recherche et développement : gaspiller un précieux savoir-faire technique à la conception de matériels militaires constitue un sérieux handicap économique. »

Il en conclut que « l'augmentation considérable des crédits de recherche affectés par le président Reagan à l'I.D.S. est une très mauvaise chose pour la communauté scientifique et le pays tout entier ». C'est d'ailleurs sur cette base que plus de six mille universitaires américains ont signé une pétition dans laquelle ils s'engagent à ne pas solliciter de contrats de recherche qui soient liés à l'I.D.S.

La mise en œuvre du désarmement, non seulement devrait permettre une réorientation des ressources dégagées par l'arrêt de la course aux armements vers les objectifs du développement, mais elle engendrerait des recherches approfondies dans de nombreux domaines.

Ainsi en est-il, par exemple, de l'aide aux pays en voie de développement. La France, sans attendre des décisions internationales, s'honorerait à être un des premiers pays à créer des centres de recherche pouvant diffuser, sans contrainte, vers les pays en développement les résultats de ces recherches et coopérer avec eux pour la promotion de leur propre recherche.

Ainsi en est-il des recherches induites par la mise en œuvre du désarmement. Je pense, par exemple, à cette grande question de la conversion d'une économie militarisée en une économie de développement, ou encore aux questions scientifiques posées par le contrôle du désarmement.

Ainsi en est-il, enfin, des possibilités de réalisation de grands programmes scientifiques fondés sur la coopération internationale. Je pense aux travaux sur la fusion thermonucléaire contrôlée, à ceux du C.E.R.N., de l'institut Laue-Langevin et à d'autres grands équipements tels que le synchrotron. Je pense aussi à la conquête de l'espace, à la médecine, à la sûreté nucléaire. Faire des dépenses d'armement le stimulant de la science française me paraît dangereux pour la science elle-même et pour le développement économique du pays.

Dans leur immense majorité, les plus grandes figures de la science contemporaine dans le monde participent au combat pour la paix. En France, nombreux sont les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens, les savants de toutes disciplines qui, conscients de leurs propres responsabilités, s'engagent dans cette voie.

Albert Jacquard écrit : « Il ne s'agit pas de gommer les affrontements, mais s'affronter, c'est être front à front, c'est-à-dire intelligence contre intelligence et non force contre force. »

C'est pour cela que nous voterons contre votre loi de programme militaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** Je tiens simplement, à ce moment du débat, à remercier Mmes et MM. les députés pour le sérieux avec lequel ils ont bien voulu examiner le texte qui leur était soumis.

Il s'agissait d'un débat portant sur une question primordiale, à un moment qui peut être tout à fait significatif pour l'histoire de notre pays.

Ce débat aura rehaussé la réputation de la France à travers le monde, et accru le poids avec lequel le Président de la République, et le Premier ministre peuvent la représenter à l'étranger.

Il serait donc bon, monsieur le président, que ce débat se termine par un scrutin public. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi par le Gouvernement et par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	574
Nombre de suffrages exprimés .....	573
Majorité absolue .....	287
Pour l'adoption .....	536
Contre .....	37

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., et sur quelques bancs des groupes socialiste et Front national [R.N.].)*

2

## RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Michel Barnier déclare retirer sa proposition de loi d'orientation sur la sécurité dans les transports terrestres (n° 388), déposée le 9 octobre 1986.

Acte est donné de ce retrait.

3

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au service public pénitentiaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 630, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

## COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE D'UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 9 avril 1987, relative à la consultation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances sur le projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Cette communication a été transmise à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.



5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

## Questions orales sans débat

Question n° 185. - M. Dominique Bussereau expose à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi que les dernières initiatives prises par le Gouvernement en matière de rationalisation des dépenses de santé appellent des explications indispensables. Car si elles se justifient dans leurs principes, les modalités d'application inquiètent aussi bien les consommateurs de médicaments que les professionnels de la santé eux-mêmes, et ce, par manque d'information. Il a été dit et écrit beaucoup de choses à ce sujet, mais personne n'est en mesure de comprendre. Une première mesure, par exemple, consiste à généraliser l'application du ticket modérateur à 60 p. 100 pour les médicaments traitant des troubles sans gravité. Or jusqu'à présent ces médicaments, à vignette bleue, étaient remboursés à 100 p. 100 pour tous les assurés se trouvant en situation d'exonération totale. Il a été précisé, mais un peu tard, qu'un dispositif de sauvegarde serait mis en place dans le cas précis où ces médicaments remboursés à 40 p. 100 seraient un complément indissociable de la thérapeutique principale, dans le cas également où certaines personnes, sans couverture sociale complémentaire, âgées et à faible revenu qui plus est, auraient des difficultés à faire face à ce surcroît de dépenses. D'autre part, si les assurés pris en charge à 100 p. 100 ont reçu la consigne d'écrire à leur caisse, il semble que ces derniers n'aient, à ce jour, reçu aucune instruction... voire même n'aient pas la configuration informatique nécessaire qui permet de traiter ces cas particuliers. Pour clarifier ces exceptions à la règle générale, lui demande s'il ne serait pas utile d'établir la liste des médicaments dits « de confort » et celle des bénéficiaires du dispositif de « sécurité ». Il lui demande, enfin, dans quelle mesure ces « nouveaux » ayants droit peuvent prétendre à la rétroactivité des remboursements, sachant que les mesures s'appliquent déjà depuis le 15 janvier 1987.

Question n° 179. - M. Bernard Savy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les incidences de la politique actuellement menée en matière de médicaments, marquée par l'obligation pour le Gouvernement de diminuer les dépenses de l'assurance maladie. Rien que depuis 1981, le retard des hausses de prix sur l'inflation a dépassé 20 p. 100, en 1985 aucun relèvement de prix n'a été accordé, et le Gouvernement actuel a limité à 2 p. 100 sur six mois l'évolution des prix en 1986. Cette décision n'a pas changé le destin de cette industrie bien qu'elle ait pesé d'une manière non négligeable sur le budget de la santé, alors que la « libéralisation des prix » prévue par le programme de la majorité aurait permis, sans compromettre le budget de la sécurité sociale, de tenir nos engagements et de sauvegarder ce secteur d'activité. Si l'on constate qu'il y a aujourd'hui des produits remboursés à 100 p. 100, à 40 p. 100 et à 0 p. 100, et que les produits à 40 p. 100, à « vignettes bleues », qui étaient remboursés à 100 p. 100 dans le traitement de certaines affections donnant droit à ce taux, ne le sont plus qu'à 40 p. 100, on se trouve devant un système complexe, injuste pour les fabricants, difficile à gérer par les caisses et très mal accepté par les malades. La liste des produits dits de « confort », à « vignettes bleues », a été établie depuis longtemps avec une logique apparemment contestable puisqu'on y trouve des produits de toutes indications, comme, par exemple, relevant du traitement de l'artériosclérose, de la circulation cérébrale ou même de la colique néphrétique. La définition du « confort » en matière thérapeutique, déjà discutée dans son principe, ne répond, dans ces cas, certainement pas à la réalité, alors que la pilule contraceptive ne relève pas d'affection grave et est bien remboursée à 70 p. 100. Il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus simple de rembourser tous les produits au même taux, en adaptant ce taux aux possibilités financières des caisses : 65, 60 p. 100 par exemple, tout en les maintenant à 100 p. 100 pour les affections relevant du 100 p. 100, ce qui éviterait les démarches supplémentaires pour bénéficier du « filet de sécurité » qui, de surcroît, ne semble pas encore s'appliquer au régime agricole. On éviterait ainsi toute discrimination entre médicaments dont les effets ne sont pas toujours appréciables au moment de leur

mise sur le marché, et dont le classement, dans des catégories à faible remboursement, ne favorise pas la nécessaire confiance que le malade doit avoir dans son traitement. « Si un médicament est mal remboursé, c'est qu'il ne vaut pas grand-chose » entend-on fréquemment. On éviterait en tout cas le mécontentement des assurés et, pour l'éviter, le transfert auquel on assiste et qui consiste à prescrire des produits d'indication semblable, remboursés à 70 p. 100 et la plupart du temps plus chers. On éviterait enfin de compromettre l'évolution d'une industrie gravement handicapée qui n'est plus capable de faire face aux investissements considérables que nécessitent souvent dix à quinze ans de recherche pour mettre en forme une nouvelle molécule, et qui pèse encore pour 10 milliards dans la balance de nos exportations. Il lui demande donc de réexaminer le problème du remboursement des médicaments, ne serait-ce que par la méthode simple proposée qui répond, par définition, à nos possibilités économiques.

Question n° 180. - Mme Jacqueline Hoffmann rappelle à Mme le ministre délégué à la santé que depuis de nombreuses années, les prestations familiales étaient revalorisées au mois de janvier. La décision du Gouvernement de supprimer cette année cette augmentation montre son attitude réelle vis-à-vis des familles. Chacun sait pourtant que les prestations familiales ont des effets bénéfiques sur l'activité économique, ce qui est un élément important dans la conjoncture actuelle. Chaque jour, la vie devient plus difficile pour un nombre toujours plus grand de familles, du fait de la politique d'austérité. L'I.N.S.E.E., par exemple, montre que les parts de l'alimentation, de l'habillement, des vacances baissent dans le budget des ménages. La baisse de l'inflation est le prétexte invoqué pour refuser l'augmentation annuelle. Or le ministre des affaires sociales et de la solidarité a reconnu lui-même que le pouvoir d'achat des allocations familiales a baissé de 5,4 p. 100 en 4 ans (1982 à 1985). Par ailleurs, en 1986, les deux majorations de 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1986 et 1,25 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1986, équivalant à 6,56 francs par mois pour deux enfants et 15,96 francs pour trois enfants, n'étaient pas de nature à rattraper le retard du pouvoir d'achat des allocations familiales, qui ne cesse de s'accumuler. Cette majoration totale est inférieure à l'augmentation réelle du coût de la vie. Or, compte tenu de cette situation, elle demande que l'augmentation du mois de juillet soit maintenue et propose : une augmentation de 50 francs par enfant des allocations familiales avec effet rétroactif à juillet 1986 ; la prime de rentrée scolaire portée à 600 francs avec relèvement des plafonds et versement aux enfants de chômeurs. Les moyens existent pour mettre ces mesures en œuvre. Il y a des excédents dans la branche famille. Que sont-ils devenus ? A quoi sont-ils utilisés ? Le Gouvernement envisage-t-il de les rétrocéder au patronat sous la forme de diminution de cotisations, comme il était indiqué dans *Economies et Statistiques* de janvier 1987 ?

Question n° 186. - M. Marc Reymann demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il compte faire pour que le consulat général des Etats-Unis installé à Strasbourg depuis 1866, ne ferme pas ses portes. En effet, il y a un risque sérieux que le département d'Etat ferme le consulat général américain de Strasbourg. C'est un dossier capital et il est indispensable que le Gouvernement français intervienne énergiquement auprès du Gouvernement américain pour que ce dernier maintienne son consulat. Strasbourg est actuellement, par le nombre de ses représentations étrangères, la deuxième ville diplomatique française. Capitale parlementaire de l'Europe, elle accueille de nombreuses institutions européennes dont le Conseil de l'Europe, la Cour et la Commission européenne des droits de l'homme et le Parlement européen. C'est dire que le consulat général des Etats-Unis à Strasbourg n'est pas un consulat comme un autre. Employant une dizaine de personnes en charge d'un district couvrant les dix départements de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, il joue le rôle d'agent de liaison entre les institutions européennes et le département d'Etat. Tout doit être mis en œuvre pour que soit maintenue cette présence diplomatique à Strasbourg.

Question n° 178. - M. Yves Guéna expose à M. le ministre de l'industrie, des P.T.T. et du tourisme, que l'industrie de la chaussure en France est durement atteinte depuis quelques années. En 1984, une paire sur deux vendues en France était importée ; en 1987 on atteindra l'inacceptable proportion de deux paires sur trois. Il est devenu pour les industriels de la chaussure plus rentable de vendre que de produire, donc de

se reconverter dans la commercialisation en liquidant leurs unités de production. Or, produire 25 millions de paires de moins par an, c'est supprimer 10 000 emplois. La Dordogne, où sont installés des manufactures de chaussures d'importance variée, est touchée par cette situation. On y dénombre aujourd'hui 3 500 salariés après en avoir perdu 1 000 entre 1976 et 1983, et 1 000 encore entre 1983 et 1987. On imagine les répercussions d'un tel sinistre dans une région qui, par ailleurs, ne compte pas de nombreuses industries. De plus, comme la plupart des unités de production sont implantées à la campagne, c'est tout le tissu rural qui s'en trouve affecté. En ce moment même, un événement d'une gravité exceptionnelle se déroule. Il s'agit de l'usine Marbot, du groupe Bata, implantée à Neuvic-sur-l'Isle. Après avoir frôlé il y a quinze ans les 2 000 emplois, cette unité n'en comptait plus que 1 200 en fin 1985, date où elle est tombée à 800. Sur ceux-ci, 470 sont en chômage technique depuis deux mois et l'on peut redouter la fermeture totale de l'entreprise. Il est des moments où le salut d'une branche industrielle exige l'intervention de l'Etat. D'autres défendent leur marché intérieur. Ne soyons pas moins habiles qu'eux. Il lui demande ce qu'il compte faire pour limiter l'afflux des chaussures en provenance des pays à main-d'œuvre bon marché situés hors C.E.E. Qu'a-t-il été prévu dans le traité d'adhésion face à la concurrence espagnole et portugaise, durant la période transitoire ? Certes, ce ne seraient là que des palliatifs. C'est par un grand effort de modernisation que notre industrie nationale de la chaussure pourra surmonter cette dépression. Il souhaiterait également savoir s'il envisage des aides spécifiques et transitoires, sous forme de primes et de prêts bonifiés, pour permettre à nos entreprises de chaussures de renouveler leur outillage et de moderniser leurs méthodes.

Question n° 184. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de la sidérurgie lorraine. A quinze jours de son déplacement en Lorraine, il se permet de lui rappeler que cette région subit une nouvelle aggravation du chômage puisqu'on enregistre, à la fin du mois de février, 105 779 demandes d'emplois non satisfaites, ce qui représente une progression de 4,7 p. 100 sur un an, contre 2 526 offres d'emplois, soit une offre pour 42 demandes. C'est dire la crise profonde que traverse la région lorraine. Or, s'il est un secteur industriel dont l'avenir reste très préoccupant, c'est bien celui de la sidérurgie, au même titre que la production charbonnière d'ailleurs, secteurs traditionnels clés pour notre économie régionale. Il n'est pas inutile de rappeler que la Lorraine comptait 84 000 sidérurgistes en 1974 et qu'il n'en restera, du fait des restructurations annoncées, que 15 000 environ en 1990. Par ailleurs, la C.E.E. s'achemine vers l'adoption d'un nouveau plan de réduction des capacités de production de la sidérurgie communautaire. Les prévisions de surcapacité sont évaluées de 24 à 32 millions de tonnes, dont 4 à 5 pour la France, ceci avec les implications que l'on connaît. Sur le plan financier, le groupe Usinor-Sacilor vient d'être condamné à rembourser trois milliards à l'Etat sur les sept milliards contestés au départ. Quelle est la position du Gouvernement français dans ces négociations européennes, tant sur le plan de la production que sur le plan financier ? Sur le plan national, le rapport Gandois n'a pas été publié à ce jour, notamment en ce qui concerne ses « recommandations industrielles ». Sera-t-il publié et si oui quand ? Le Gouvernement, à travers le P.-D.G. des deux groupes Usinor-Sacilor qu'il a nommé, a-t-il l'intention d'afficher clairement les sites industriels touchés par ces prochaines restructurations et d'annoncer l'ampleur des suppressions d'emplois ainsi que leur échéancier ? Quelle est la stratégie industrielle qui va être mise en place notamment pour les produits longs fondés sur la filière fonte en Lorraine ? Ces plans industriels vont-ils faire l'objet de discussions approfondies avec les syndicats représentatifs dans le cadre des comités d'entreprise ? Enfin, qu'en est-il du projet d'investissement portant sur le laminoir Couronnes et Barres de Gandrange. Le sacrifice réalisé par les travailleurs de Longwy, suite à l'annonce de la fermeture de la phase liquide de son aciérie, assurera-t-il la pérennité du complexe sidérurgique de Gandrange-Rombas ? Mais le secteur sidérurgique pose également de nombreux problèmes sociaux dont notamment la question de la prolongation de la Convention générale de protection sociale (C.G.P.S.). Celle-ci, signée en 1984, prend fin au 31 décembre 1987. Or, compte tenu des suppressions d'emplois annoncées et vu les retards constatés en ce qui concerne la diversification industrielle précédemment engagée, il apparaît nécessaire de maintenir une protec-

tion sociale de haut niveau pour les travailleurs de ce secteur. Comment ne pas rappeler son efficacité et son impérieuse nécessité dans un système de conversion indispensable ? La C.G.P.S. reste un acquis social très important pour les organisations syndicales. Dans le cadre des négociations qui ont débuté récemment, le G.E.S.I.M. propose une renégociation complète des mesures actuellement en vigueur dans la C.G.P.S. Mais bien plus, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a adressé une lettre à l'ouverture de ces négociations le 20 février 1987, pour demander « le retour au régime du droit commun pour les sidérurgistes ». Quelle est donc la position du Gouvernement vis-à-vis de la C.G.P.S. dans le cadre de ces négociations sachant que l'ensemble des syndicats représentatifs demande la reconduction intégrale de la C.G.P.S. selon l'accord de 1984 pour une durée de trois ans ? Par ailleurs, comment ne pas mettre à nouveau l'accent sur la nécessité de prolonger le plan de diversification industrielle pour la Lorraine, dans le cadre d'une véritable solidarité nationale qui doit s'exercer par rapport à cette région ? Comment ne pas rappeler que pendant une année entière, aucune annonce n'a été faite dans ce sens et qu'au contraire, plusieurs remises en cause ont été constatées - il s'agit notamment du projet de création d'un I.U.T. et d'un centre de recherche T.D.F. à Metz.

Question n° 187. - M. René Benoit attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation alarmante de l'enseignement agricole privé. Déjà, au mois de décembre dernier, le Gouvernement avait été interpellé à plusieurs reprises au niveau des parlementaires par le biais de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, mais aussi par l'ensemble des 300 établissements concernés. L'action menée n'a pas été négligeable puisque le budget voté s'est vu finalement crédité de 74 millions de francs supplémentaires. Cependant, si la subvention de fonctionnement prévue par la loi sera versée à tous les établissements en 1987, elle le sera pour une part encore bien insuffisante. Faut-il rappeler qu'en 1985 et 1986, seulement un établissement sur trois en a bénéficié ? C'est pourquoi, si les responsables de l'enseignement agricole privé ont pris acte de la volonté du Gouvernement d'appliquer la loi, ils souhaitent néanmoins que le dialogue entre le ministère et les organisations concernées s'améliore. En effet, la très faible application de la loi prévue pour 1987 ne satisfait nullement les établissements dont la situation financière est toujours très grave. Beaucoup, faute de percevoir les moyens prévus dans la loi du 31 décembre 1984, ont terminé l'année à découvert. Ils ont ainsi pris sur eux les agios bancaires pour payer leur personnel et leur fonctionnement.

Question n° 189. - M. Xavier Deniau demande à M. le ministre de l'agriculture s'il estime que les prix proposés par la Commission de Bruxelles sont suffisants pour permettre le maintien de notre agriculture, notamment dans les régions défavorisées. Il lui rappelle d'autre part que l'utilisation de l'éthanol et la forte taxation ou l'interdiction des produits de substitution aux céréales apporteraient une aide importante à nos agriculteurs. Il lui demande donc ses intentions d'action sur ces différents points et d'une manière générale ce qu'il compte faire pour procurer à nos agriculteurs, par une négociation européenne ou des dispositions nationales, des conditions de rémunération convenables.

Question n° 183. - Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences de la loi dite « Méhaignerie ». Cette loi, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987, fait ses premiers ravages. Ce que nous dénonçons il y a quelques mois lors des débats sur ce projet de loi, dans cette Assemblée, se produit effectivement. L'équilibre qui existait entre les bailleurs et les locataires dans le cadre de la loi Quilliot est rompu au profit des premiers. Non seulement cette loi précise le locataire par le raccourcissement de la durée des baux et la possibilité pour les propriétaires de donner congé sans motif en fin de bail à leurs locataires après le dispositif transitoire, mais des dispositions « libérales » en matière de fixation des loyers jouent à plein contre les plus défavorisés. Le nouveau dispositif de fixation des loyers laisse en effet une grande liberté aux propriétaires. Ceux-ci, dans leur majorité, se sont laissés aller à des hausses pouvant atteindre 100 p. 100 voire 150 p. 100 lors des renouvellements de baux, à Paris par exemple. Ce ne sont que les premières manifestations d'une situation qui ne pourra aller qu'en s'aggravant. Les conséquences de cette loi aujourd'hui, dans le secteur privé notamment, sont que les

locataires, lorsqu'ils ne sont pas organisés, sont soumis aux hausses sauvages des loyers et des charges. Cette situation est inadmissible à l'heure où le Gouvernement feint d'ouvrir un véritable dialogue social. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

Question n° 182. - M. Alain Vivien attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la situation critique d'un certain nombre de familles qui ont accédé à la propriété dans les années 1980, alors que les taux d'intérêt des emprunts qu'elles avaient contractés étaient particulièrement élevés. Certes, les conséquences de la situation économique et sociale actuelle ne sont pas préjudiciables aux seuls accédants à la propriété sociale. C'est ainsi qu'il y a lieu de remarquer que de nombreux locataires du secteur privé et social rencontrent des difficultés insurmontables pour payer leur loyer. L'augmentation des impayés va souvent de pair avec les expulsions et les drames qu'elles engendrent. Depuis le début des années 1980, la réduction de l'inflation rend parfois impossible le remboursement d'emprunts à taux progressif. Cette situation est particulièrement inquiétante en Seine-et-Marne, département qui connaît le premier taux démographique de France et qui compte à lui seul deux villes nouvelles. Les mesures annoncées par M. Pierre Méhaignerie, fin mars, sont insuffisantes. Elles ne portent que sur les prêts P.A.P. et ne visent que des accédants ayant un taux d'effort supérieur à 37 p. 100. La proposition de loi du groupe socialiste concerne tous les prêts : prêts P.A.P., P.C. et prêts complémentaires et vise les accédants dont le taux d'effort est supérieur à 33 p. 100 et non 37 p. 100. Il lui demande quand cette proposition de loi du groupe socialiste sera inscrite à l'ordre du jour.

Question n° 188. - M. Jean-Pierre Reveau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les graves incidents qui ont eu lieu dans la matinée du lundi 30 mars 1987 dans l'église de Port-Marly. Les forces de police, requises par M. le préfet des Yvelines, sont intervenues, sans que l'ordre public fût menacé, au cours de la messe célébrée par le prêtre desservant cette paroisse, ont interrompu la célébration de celle-ci, ont délogé les paroissiens avec violence et ont traîné par terre, en le prenant par les mains et les pieds, le prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux. De tels agissements n'auraient même pas eu lieu en France lors des persécutions antireligieuses du début du siècle, et il faut remonter à la période révolutionnaire ou s'éloigner au-delà du rideau de fer pour assister à de semblables voies de fait. En conséquence, il lui demande l'appréciation qu'il porte sur de telles actions et les conséquences qu'il entend en tirer, et ce qu'il compte faire pour rendre l'église de Port-Marly à sa destination cultuelle à la suite de la fermeture *sine die* de celle-ci, afin que soit respecté l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 au terme duquel la République assure la liberté de conscience.

Question n° 181. - De nombreuses suppressions de postes dans l'éducation nationale et fermetures de classes viennent d'être annoncées par les autorités académiques pour le département de la Somme : 111 fermetures de classes alors que la diminution démographique estimée à moins 800 élèves en justifierait tout au plus 32 ; 65 postes d'enseignants supprimés dont 35 dans les collèges ; ainsi, faute de moyens, la rénovation pédagogique y est gravement compromise ; 7 postes de professeurs d'écoles normales supprimées : c'est la formation des maîtres qui est touchée ; 15 postes d'administration et d'intendance, 26 postes d'ouvriers et d'agents de service en moins : autant de nouvelles difficultés de fonctionnement pour les collèges et les lycées. Ces mesures auront de graves conséquences pour la scolarité de tous les élèves et en particulier pour les enfants en difficulté : suppression de classes, notamment en zone rurale ; accroissement du nombre moyen d'élèves par classe ; difficulté pour étendre et poursuivre des pratiques pédagogiques diversifiées telles que le décroisement ; retour des classes à cours double, etc. En conséquence, M. Jean-Claude Dessin demande à M. le ministre de l'éducation nationale de réexaminer impérativement les mesures de suppressions de postes envisagées et de dégager les moyens nécessaires pour que, notamment, le département de la Somme puisse combler ses retards scolaires et participer pleinement à l'objectif national consistant à conduire 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat dans les quinze années qui viennent.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi n° 614 organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (rapport n° 629 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 10 avril 1987, à deux heures.)

Le Directeur du service du compte rer. du sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

## CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **marti 14 avril 1987, à dix-neuf heures dix**, dans les salons de la présidence.

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Bruno Bourg-Broc a été nommé rapporteur d'information sur l'adaptation de l'enseignement technique court aux mutations de la société.

M. Jean-Philippe Lachenaud a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'épargne (n° 443).

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Pierre Montastruc a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à réprimer l'incitation et l'aide au suicide (n° 92).

M. Dominique Perben a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson relative aux délais et aux modalités de convocation aux réunions des conseils municipaux (n° 381).

M. Jean-Louis Debré a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Bruno Chauvierre tendant à instituer des chambres de la propriété immobilière (n° 384).

M. René André a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson tendant à aménager l'exercice du monopole des pompes funèbres (n° 394).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Alain Mayoud et plusieurs de ses collègues tendant à inclure le mode de scrutin pour les élections législatives dans la Constitution (n° 423).

M. Guy Ducloné a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Paul Vergès et Elie Hoarau relative à la réorganisation de la Réunion (n° 459).

M. Daniel Le Meur a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Elie Hoarau et Paul Vergès tendant à modifier les dispositions du code électoral relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale et à la répartition de la représentation sénatoriale (n° 462).

M. Pierre Mazeaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Hector Rolland et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le code de la famille et de l'aide sociale afin de permettre aux anciens pupilles de l'Etat, devenus majeurs, d'obtenir les renseignements concernant leurs origines familiales (n° 509).

M. Olivier Marlière a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Edouard Fritch et plusieurs de ses collègues tendant à étendre au territoire de la Polynésie française le champ d'application de la loi n° 77-748 du 8 juillet 1977 relative aux sociétés anonymes à participation ouvrière (n° 514).

M. Gérard Léonard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion de la sidérurgie française (n° 530).

M. Albert Mamy a été nommé rapporteur de la proposition de loi de MM. Jean-Louis Debré et Henri Cuq relative à l'entrée en vigueur de l'article 706-25 du code de procédure pénale (n° 545).

M. Pierre Mazeaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à autoriser la conversion en capital d'une rente compensatoire et modifiant certaines dispositions du code civil relatives au divorce (n° 550).

M. Dominique Saint-Pierre a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Dominique Saint-Pierre et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime des sessions (n° 559).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Delalande tendant à modifier les articles 29 et 36 du règlement de l'Assemblée nationale sur les compétences des commissions permanentes (n° 575).

M. Dominique Perben a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. François Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 16 juillet 1971 relative aux fusions et regroupements de communes afin de prolonger le délai d'octroi de majoration de subventions de l'Etat accordées aux communes fusionnées (n° 584).

M. Gilbert Bonnemaïson a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gilbert Bonnemaïson et plusieurs de ses collègues relative à la prévention et à la répression du recel (n° 586).

M. Gilbert Bonnemaïson a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gilbert Bonnemaïson et plusieurs de ses collègues tendant à créer un Conseil national de prévention de la délinquance (n° 588).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Pierre Delalande tendant à la moralisation et à la transparence des partis politiques en France (n° 594).

M. Charles Millon a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Roland Nungesser et plusieurs de ses collègues tendant à renforcer la protection animale (n° 607).

M. Francis Delattre a été nommé rapporteur du projet de loi relevant les peines prévues par l'article L. 1<sup>er</sup> du code de la route (n° 616).

M. Pierre Mazeaud a été nommé rapporteur du projet de loi sur l'exercice de l'autorité parentale (n° 617).

M. Serge Charles a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises et la loi n° 85-99 du 25 janvier 1985 relative aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprise (n° 623).

#### COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Charles Revet a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 84-609 du 16 juillet 1984 relative à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances (n° 570).

M. Jean-Paul Delevoye a été nommé rapporteur du projet de loi portant approbation, en tant que de besoin, de la concession concernant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une liaison fixe à travers la Manche, signée le 14 mars 1986 (n° 611).

M. Gérard César a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, complétant la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, en ce qui concerne les ressortissants des Etats membres de la Communauté économique européenne (n° 626).

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du jeudi 9 avril 1987

#### SCRUTIN (N° 557)

sur l'amendement n° 25 rectifié de Mme Jacqueline Hoffmann à l'article premier (annexe) du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (arrêt immédiat des essais nucléaires)

Nombre de votants ..... 572  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 572  
 Majorité absolue ..... 287

Pour l'adoption ..... 34  
 Contre ..... 538

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (211) :

Contre : 210.

Non-votant : 1. - M. Jean Peuziat.

##### Groupe R.P.R. (159) :

Contre : 157.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale et Michel Renard.

##### Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Jean Desanlis.

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

##### Groupe communiste (35) :

Pour : 34.

Non-votant : 1. - Mme Muguette Jacquaint.

##### Non-inscrits (9) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchedé (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Chomat (Paul)  
 Combrisson (Roger)  
 Deschamps (Bernard)  
 Ducoloné (Guy)  
 Fiterman (Charles)  
 Gaysot (Jean-Claude)

Giard (Jean)  
 Mme Goeuriot  
 (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann  
 (Jacqueline)  
 Jaroz (Jean)  
 Lajoinie (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porrelli (Vincent)  
 Reysier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roux (Jacques)  
 Vergès (Paul)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Adevah-Pouf  
 (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 Anciant (Jean)

André (René)  
 Anquer (Vincent)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)

Auroux (Jean)  
 Mme Avicé (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Badet (Jacques)  
 Baeckeroot (Christian)

##### Balligand

(Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Barata (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Bardin (Bernard)  
 Barnier (Michel)  
 Barrau (Alain)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Baudia (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henn)  
 Bayrou (François)  
 Beauvils (Jean)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bèche (Guy)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguat (René)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bérégovoy (Pierre)  
 Bernard (Michel)  
 Bernard (Pierre)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond  
 (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Jean)  
 Besson (Louis)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigard (Marcel)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Mme Boisseau  
 (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier  
 (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Boishomme (Jean)  
 Bonnemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Borel (André)  
 Boroira (Frank)  
 Borrel (Robert)  
 Mme Bouchardeau  
 (Huguette)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel)  
 (Ile-et-Vilaine)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Bouquet (Jean)  
 Mme Boutin  
 (Christine)  
 Bouvard (Loïc)

Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briant (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Brune (Alain)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carraz (Roland)  
 Carré (Antoine)  
 Carteil (Michel)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Cavallé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 Césaire (Aimé)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaiboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chamougou  
 (Edouard)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chantelat (Pierre)  
 Chapuis (Robert)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Charzat (Michel)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauveau  
 (Guy-Michel)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chénard (Alain)  
 Chevalier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-  
 Pierre)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Chouat (Didier)  
 Chupia (Jean-Claude)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Clerc (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Coizat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colin (Georges)  
 Colomb (Gérard)  
 Colombier (Georges)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Corzé (Roger)  
 Couanau (René)  
 Coupeel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhaes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)

Dalbos (Jean-Claude)  
 Darioot (Louis)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaïne (Arthur)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delalande  
 (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Delevoye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyneck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Derosier (Bernard)  
 Descaves (Pierre)  
 Deschaux-Beaume  
 (Freddy)  
 Desein (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Devedjian (Patrick)  
 Dhaille (Paul)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard  
 (Jean-Michel)  
 Mme Dufois  
 (Georgina)  
 Dugoin (Xavier)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durr (André)  
 Durupt (Job)  
 Ehrmann (Charles)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Faugaret (Alain)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Graziè)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fizbin (Henri)  
 Flénay (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fossé (Roger)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Foyer (Jean)  
 Mme Frachon  
 (Martine)



Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Freville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Gérard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Germon (Claude)  
Ghysel (Michel)  
Giovannelli (Jean)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasdouff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Grignon (Gérard)  
Grimont (Jean)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Guyard (Jacques)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herliory (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Eliababeth)  
Huguet (Roland)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Mme Jacq (Marie)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joze (Pierre)  
Julia (Didier)  
Kasperet (Gabriel)  
Kerguéris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuczeida (Jean-Pierre)  
Kuster (Gérard)

Labarrère (André)  
Labbé (Claude)  
Laborde (Jean)  
Lacarin (Jacques)  
Lacheneud (Jean-Philippe)  
Lacombe (Jean)  
Lafleur (Jacques)  
Laignel (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Lauga (Louis)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues (Christian)  
Lavédine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déat (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Lejeune (André)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Le Penec (Louis)  
Leperec (Arnaud)  
Mme Leroux (Ginette)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Loncle (François)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marchand (Philippe)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Margnes (Michel)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Élie)  
Mas (Roger)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mauroy (Pierre)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mermaz (Louis)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)

Micaux (Pierre)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-François)  
Michel (Jean-Pierre)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Mora (Christiane)  
Mme Morzeau (Louise)  
Moulinet (Louis)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Nallet (Henri)  
Narquin (Jean)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz (Véronique)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Mme Nevoux (Paulette)  
Notebart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Nungesser (Roland)  
Oehler (Jean)  
Ormano (Michel d')  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin (Jacqueline)  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Patriat (François)  
Pelchat (Michel)  
Pénicaud (Jean-Pierre)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Pesce (Rodolphe)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Pezet (Michel)  
Mme Piet (Yann)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pinte (Etienne)  
Pistre (Charles)  
Poniatowski (Ladialas)  
Poperen (Jean)  
Porteu de la Morandière (François)  
Porthault (Jean-Claude)  
Poujade (Robert)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Préaumont (Jean de)  
Proniol (Jean)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Raoult (Eric)  
Ravassard (Noël)  
Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)

Richard (Alain)  
Richard (Lucien)  
Rigal (Jean)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocard (Michel)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenecht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Salles (Jean-Jack)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Savy (Bernard)

Schenardi (Jean-Pierre)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg (Roger-Gérard)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seidlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Mme Stievenard (Gisèle)  
Sturbois (Jean-Pierre)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tavernier (Yves)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)

Théaudin (Clément)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Mme Toutain (Ghislaine)  
Tranchant (Georges)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Vadepied (Guy)  
Valleis (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Vauzelle (Michel)  
Virapoulle (Jean-Paul)  
Vivien (Alain)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenborn (Pierre)  
Welzer (Gérard)  
Wiltzer (Pierre-André)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

M. Jean Desanlis, Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean Peuziat et Michel Renard.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

Mme Muguette Jacquaint, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».

M. Jean Peuziat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

## SCRUTIN (N° 558)

sur l'amendement n° 38 corrigé de M. Michel Peyret à l'article premier (annexe) du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (mention des arsenaux et établissements de l'Etat parmi les instruments d'une éventuelle riposte non nucléaire)

Nombre de votants .....	357
Nombre des suffrages exprimés .....	356
Majorité absolue .....	179

Pour l'adoption .....	35
Contre .....	321

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Groupes socialistes (211) :

Contre : 10. - MM. Gérard Collomb, Joseph Gourmelon, Mme Marie Jacq, MM. Henri Michel, Rodolphe Pesce, Jean Rigal, Dominique Saint-Pierre, Mmes Odile Sicard et Marie-Josèphe Sublet et M. Emile Zuccarelli.

Abstention volontaire : 1. - M. Jacques Lavédine.

Non-votants : 200.

### Groupes R.P.R. (159) :

Contre : 145.

Non-votants : 14. - MM. Franck Borotra, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Jean Charbonnel, Jean-Claude Dalbos, François Fillon, Daniel Goulet, Yves Guéna, Michel Péricard, Michel Renard, Jean-Paul de Rocca Serra, Jean Tiberi, Jean Ueberschlag, Robert Wagner et Pierre Weisenborn.

**Groupe U.D.F. (130) :**

Contre : 124.

Non-votants : 6. - MM. Marcel Bigeard, Jean-François Deniau, René Haby, Mme Florence d'Harcourt, MM. Raymond Marcellin et Mme Louise Moreau.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Contre : 33.

**Groupe communiste (35) :**

Pour : 35.

**Non-inscrits (9) :**

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Guoze, Michel Lambert, Auré Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

**Ont voté pour**

**MM.**

Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchédé (Rémy)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bocquet (Alain)  
Bordu (Gérard)  
Chomat (Paul)  
Combrisson (Roger)  
Deschamps (Bernard)  
Ducoloné (Guy)  
Fiterman (Charles)  
Gaysot (Jean-Claude)  
Giard (Jean)

Mme Goeuriot  
(Colette)  
Gremetz (Maxime)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Mme Jacquaint  
(Mugette)  
Jarosz (Jean)  
Lajoinie (André)  
Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
Marchais (Georges)  
Mercieca (Paul)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)  
Peyret (Michel)  
Porelli (Vincent)  
Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Roux (Jacques)  
Vergés (Paul)

**Ont voté contre**

**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Ansqver (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Auben (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond  
(Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau  
(Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier  
(Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)

Borrel (Robert)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin  
(Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougou  
(Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claissé (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Coupel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Conturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)

Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande  
(Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonoe)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard  
(Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Durioux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Feron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)

Frédéric-Dupont  
(Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing  
(Valéry)  
Goasdouff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Gourmelon (Joseph)  
Guoze (Hubert)  
Grignon (Gérard)  
Gnotteray (Alain)  
Grussenmeyer  
(François)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert  
(Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Mme Jacq (Marie)  
Jacquet (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperreit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-  
Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lambert (Michel)

Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Clat-Je-  
Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Élie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujouan du Gasset  
(Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou  
(Ayman de)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand  
(Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho  
(Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu  
(Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascaloon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca  
(Jean-Pierre de)  
Pesce (Rodolphe)

Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pinçon (André)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski  
(Ladislas)  
Porteu de la Moran-  
dière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigal (Jean)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Elhier (Francis)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sailles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard)  
Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Mme Sicard (Odile)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Mme Sublet  
(Marie-Joséphe)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon  
(André)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wiltzer (Pierre-André)  
Zuccarelli (Emile)

**S'est abstenu volontairement**

M. Jacques Lavédrine.

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. André Billardon, qui présidait la séance.

*D'autre part :*

**MM.**

Adevah-Pœuf  
(Maurice)  
Alfonzi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Aurox (Jean)  
Mme Avioce (Edwige)

Ayrault (Jean-Marie)  
Badet (Jacques)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)

Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Bartolone (Claude)  
Bassinnet (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)

## SCRUTIN (N° 558)

sur l'amendement n° 24 de M. Michel Peyret à l'article premier (annexe) du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (engagement de la France de ne pas produire et de ne pas stocker d'armes chimiques).

Nombre de votants ..... 570  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 570  
 Majorité absolue ..... 286

Pour l'adoption ..... 36  
 Contre ..... 534

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

## Groupe socialiste (211) :

Pour : 1. - Mme Huguette Bouchardeau.

Contre : 209.

Non-votant : 1. - M. Jean Peuziat.

## Groupe R.P.R. (188) :

Contre : 153.

Non-votants : 6. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Bernard Debré, Claude Labbé, Michel Renard, Jean-Paul Séguela et Robert-André Vivien.

## Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

## Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

## Groupe communiste (38) :

Pour : 35.

## Non-inscrits (9) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

## Ont voté pour

MM.

Ansart (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Mme Bouchardeau  
 Chomat (Paul)  
 Combrisson (Roger)  
 Deschamps (Bernard)  
 Ducloné (Guy)  
 Fiterman (Charles)  
 Gaysot (Jean-Claude)

Giard (Jean)  
 Mme Goeuriot  
 (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann  
 (Jacqueline)  
 Mme Jacquaint  
 (Muguette)  
 Jaroux (Jean)  
 Lajoie (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porelli (Vincent)  
 Reynier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rcu (Jacques)  
 Vergh (Paul)

## Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Adevah-Pouf  
 (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 Anciant (Jean)  
 André (René)  
 Anquer (Vincent)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auburger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avico (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marie)

Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Badet (Jacques)  
 Baekeroot (Christian)  
 Balligand  
 (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Bardin (Bernard)  
 Barnier (Michel)  
 Barnau (Alain)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Bartolone (Claude)

Bassinat (Philippe)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beauflis (Jean)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bèche (Guy)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)

Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bergovoy (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Bernon (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Rigaud (Marcel)  
 Billon (Alain)  
 Bockel (Jean-Marie)  
 Bonemaïson (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonropaux (Augustin)  
 Borel (André)  
 Borotra (François)  
 Mme Bouchardeau  
 (Huguette)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-  
 Michel)  
 (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carriz (Roland)  
 Carletot (Michel)  
 Cassing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Cénire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charzat (Michel)  
 Chauveau  
 (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-  
 Pierre)  
 Chouat (Didier)  
 Chipin (Jean-Claude)  
 Clert (André)  
 Coffinon (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cremon (Edith)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Darinot (Louis)  
 Delhoux (Marcel)  
 Delabarre (Michel)  
 Delchède (André)  
 Demias (Jean-François)  
 Dorosier (Bernard)  
 Douchamps (Bernard)  
 Douchoux-Beaume  
 (Freddy)  
 Dossain (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhanille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Mme Dufoux  
 (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmaswelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Fangrat (Alain)  
 Filion (François)  
 Fimbin (Henri)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)

Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon  
 (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard  
 (Françoise)  
 Germon (Claude)  
 Giovannelli (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Goux (Christian)  
 Grimont (Jean)  
 Guéna (Yves)  
 Guyard (Jacques)  
 Haby (René)  
 Mme Harcourt  
 (Florence d')  
 Hermu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Huguet (Roland)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jarozz (Jean)  
 Jospin (Lionel)  
 Joselin (Charles)  
 Journet (Alain)  
 Jote (Pierre)  
 Kuchaida (Jean-Pierre)  
 Labarère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Mme Lalumière  
 (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissergues  
 (Christian)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecair (Marie-  
 France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-  
 Jacques)  
 Le Penec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Doguet  
 (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marcellina (Raymond)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauvois (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mermaz (Louis)  
 Mitaïn (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mérandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Jean-Pierre)

Mitterrand (Gilbert)  
 Mme Mora  
 (Christiane)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Moulinet (Louis)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)  
 Mme Neiertz  
 (Véronique)  
 Mme Nevoux  
 (Paulette)  
 Notebart (Arthur)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Orlet (Pierre)  
 Mme Oselin  
 (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut  
 (Jean-Pierre)  
 Péricard (Michel)  
 Peuziat (Jean)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Portheault  
 (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Renard (Michel)  
 Richard (Alain)  
 Rocard (Michel)  
 Rocca Serra  
 (Jean-Paul de)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart  
 (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg  
 (Roger-Gérard)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard  
 (Gisèle)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn  
 (Dociusique)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Tiberi (Jean)  
 Mme Toutain  
 (Ghislaine)  
 Mme Trautmann  
 (Catherine)  
 Ueberschlag (Jean)  
 Vadepiéd (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Wagner (Robert)  
 Weisenborn (Pierre)  
 Weizer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)

## Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Gérard Collomb, Joseph Gourmelon, Mme Marie Jacq, MM. Henri Michel, Rodolphe Peace, Mmes Odile Sicard et Marie-Joséphine Sublet, portés comme ayant voté « contre », ainsi que M. Jacques Lavédrine, porté comme « s'étant abstenu volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu se pas prendre part au vote.

Bétegovoy (Pierre)	Chevallier (Daniel)	Farran (Jacques)	Janetti (Maurice)	Maujoudan du Gasset	Portbeault
Bernard (Michel)	Chevènement (Jean-Pierre)	Faugaret (Alain)	Jean-Baptiste (Henry)	(Joseph-Henri)	(Jean-Claude)
Bernard (Pierre)	Chollet (Paul)	Féron (Jacques)	Jéandon (Maurice)	Mauroy (Maurice)	Poujade (Robert)
Bernadet (Daniel)	Chometon (Georges)	Ferrand (Jean-Michel)	Jegou (Jean-Jacques)	Mayoud (Alain)	Pourchon (Maurice)
Bernard-Reymond (Pierre)	Chout (Didier)	Ferrari (Gratien)	Jospin (Lionel)	Mazeaud (Pierre)	Prat (Henri)
Berson (Michel)	Chupin (Jean-Claude)	Fèvre (Charles)	Joselin (Charles)	Médecin (Jacques)	Préaumont (Jean de)
Besson (Jean)	Claisse (Pierre)	Fillon (François)	Journet (Alain)	Méret (Bruno)	Proriot (Jean)
Besson (Louis)	Clément (Pascal)	Fizbio (Henri)	Joxe (Pierre)	Mellick (Jacques)	Proveux (Jean)
Bichet (Jacques)	Clerc (André)	Fleury (Jacques)	Julia (Didier)	Menga (Joseph)	Puaud (Philippe)
Bigard (Marcel)	Coffineau (Michel)	Florian (Roland)	Kaspercit (Gabriel)	Mernaz (Louis)	Queyranne (Jean-Jacq)
Billardon (André)	Cointat (Michel)	Forgues (Pierre)	Kerguéria (Aimé)	Mesmia (Georges)	Quilès (Paul)
Billon (Alain)	Colin (Daniel)	Fossé (Roger)	Kiffer (Jean)	Messmer (Pierre)	Raoult (Eric)
Birraux (Claude)	Colin (Georges)	Fouré (Jean-Pierre)	Klifa (Joseph)	Mestre (Philippe)	Ravassard (Noël)
Bianc (Jacques)	Collomb (Gérard)	Foyer (Jean)	Koehl (Emile)	Métais (Pierre)	Raynal (Pierre)
Bleuler (Pierre)	Collomb (Georges)	Mme Frachon (Martine)	Kucbeida (Jean-Pierre)	Metzinger (Charles)	Reveau (Jean-Pierre)
Blot (Yvan)	Colonna (Jean-Hugues)	Franceschi (Joseph)	Kuster (Gérard)	Mexandean (Louis)	Revet (Charles)
Blum (Roland)	Corrèze (Roger)	Frèche (Georges)	Labarrère (André)	Micauz (Pierre)	Reymann (Marc)
Bockel (Jean-Marie)	Couanau (René)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Laborde (Jean)	Michel (Claude)	Richard (Alain)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Couepel (Sébastien)	Freulet (Gérard)	Lacarin (Jacques)	Michel (Henri)	Richard (Lucien)
Bollengier-Stragier (Georges)	Cousin (Bertrand)	Fréville (Yves)	Lachenaud (Jean-Philippe)	Michel (Jean-François)	Rigal (Jean)
Bompard (Jacques)	Couturier (Roger)	Frich (Edouard)	Lacombe (Jean)	Michel (Jean-Pierre)	Rigaud (Jean)
Bonhomme (Jean)	Couve (Jean-Michel)	Fuchs (Gérard)	Lafleur (Jacques)	Millon (Charles)	Roatta (Jean)
Bonnemaison (Gilbert)	Couvinhes (René)	Fuchs (Jean-Paul)	Laignel (André)	Miossec (Charles)	Robien (Gilles de)
Bonnet (Alain)	Cozan (Jean-Yves)	Crépeau (Michel)	Mme Lalumière (Catherine)	Mitterrand (Gilbert)	Rocard (Michel)
Boirepauz (Augustin)	Mme Cresson (Edith)	Gantier (Gilbert)	Lamant (Jean-Claude)	Montastruc (Pierre)	Rocca Serra (Jean-Paul de)
Borel (André)	Cuq (Henri)	Garmencis (Pierre)	Lamassoure (Alain)	Montesquieu (Aymeri de)	Rodet (Jean)
Borotra (Frank)	Daillet (Jean-Marie)	Mme Gaspard (Françoise)	Lambert (Jérôme)	Mme Mora (Christiane)	Roger-Machart (Jacques)
Borrel (Robert)	Dalbos (Jean-Claude)	Gastines (Henri de)	Lambert (Michel)	Mme Moreau (Louise)	Rolland (Hector)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Darinot (Louis)	Gaudin (Jean-Claude)	Lang (Jack)	Moulinet (Louis)	Rossi (André)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Debré (Jean-Louis)	Gaule (Jean de)	Lauga (Louis)	Mouston (Jean)	Rostolan (Michel de)
Bourg-Broc (Bruno)	Debré (Michel)	Geng (Francis)	Laurain (Jean)	Moyne-Bressand (Alain)	Mme Roudy (Yvette)
Bourguignon (Pierre)	Dehaine (Arthur)	Gengewin (Germain)	Laurassergues (Christian)	Nallet (Henri)	Roussel (Jean)
Bousquet (Jean)	Dehoua (Marcel)	Germon (Claude)	Lavédrine (Jacques)	Narquin (Jean)	Roux (Jean-Pierre)
Mme Boutin (Christine)	Delalande (Jean-Pierre)	Ghysel (Michel)	Le Baill (Georges)	Natiez (Jean)	Royer (Jean)
Bouvard (Loïc)	Delatre (Georges)	Giovannelli (Jean)	Mme Lecuir (Marie-France)	Mme Neiertz (Véronique)	Rufenacht (Antoine)
Bouvet (Henri)	Delatre (Francis)	Giard d'Estaing (Valéry)	Le Déaut (Jean-Yves)	Nenou-Pwataho (Maurice)	Saint-Ellier (Francis)
Branger (Jean-Guy)	Delebarre (Michel)	Gossduff (Jean-Louis)	Ledran (André)	Mme Neveu (Paulette)	Saint-Pierre (Dominique)
Brial (Benjamin)	Delehedde (André)	Godefroy (Pierre)	Le Drian (Jean-Yves)	Notebart (Arthur)	Sainte-Marie (Michel)
Briane (Jean)	Delevoye (Jean-Paul)	Godfrain (Jacques)	Le Foll (Robert)	Nucci (Christian)	Salles (Jean-Jack)
Briant (Yvon)	Delfosse (Georges)	Gollnisch (Bruno)	Lefranc (Bernard)	Nungesser (Roland)	Sanmarco (Philippe)
Brocard (Jean)	Delmar (Pierre)	Gonelle (Michel)	Le Garrec (Jean)	Oehler (Jean)	Santrot (Jacques)
Brochard (Albert)	Demange (Jean-Marie)	Gorse (Georges)	Legendre (Jacques)	Orman (Michel d')	Sapin (Michel)
Brune (Alain)	Demuynek (Christian)	Gougy (Jean)	Legras (Philippe)	Ortet (Pierre)	Sarre (Georges)
Bruné (Paulin)	Deniau (Jean-François)	Goulet (Daniel)	Le Jaouen (Guy)	Mme Osselin (Jacqueline)	Savy (Bernard)
Bussereau (Dominique)	Deniau (Xavier)	Gouze (Hubert)	Lejeune (André)	Oudot (Jacques)	Schenardi (Jean-Pierre)
Cabal (Christian)	Deprez (Charles)	Grignon (Gérard)	Lemoine (Georges)	Paccou (Charles)	Schreiner (Bernard)
Calmat (Alain)	Deprez (Léonce)	Grimont (Jean)	Legnagne (Guy)	Paecht (Arthur)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
Cambolive (Jacques)	Dermaux (Stéphane)	Griotteray (Alain)	Léonard (Gérard)	Mme de Panafieu (Françoise)	Seidlinger (Jean)
Caro (Jean-Marie)	Derosier (Bernard)	Grussenmeyer (François)	Leonetti (Jean-Jacques)	Mme Papon (Christiane)	Sergent (Pierre)
Carraz (Roland)	Descais (Pierre)	Guéna (Yves)	Léontieff (Alexandre)	Mme Papon (Monique)	Mme Sicard (Odile)
Carré (Antoine)	Deschaux-Beaume (Freddy)	Guichard (Olivier)	Le Pen (Jean-Marie)	Parent (Régis)	Siffre (Jacques)
Cartelet (Michel)	Dessein (Jean-Claude)	Guichon (Lucien)	Le Penec (Louis)	Pascalion (Pierre)	Sirguc (Pierre)
Cassabel (Jean-Pierre)	Destrade (Jean-Pierre)	Guyard (Jacques)	Lepercq (Arnaud)	Pasquini (Pierre)	Soisson (Jean-Pierre)
Cassaing (Jean-Claude)	Devedjian (Patrick)	Haby (René)	Mme Leroux (Ginette)	Patriat (François)	Souchon (René)
Castor (Elie)	Dhaille (Paul)	Hamaide (Michel)	Ligot (Maurice)	Pelchat (Michel)	Mme Soum (Renée)
Cathala (Laurent)	Dhinan (Claude)	Hannoun (Michel)	Limouzy (Jacques)	Pénicaud (Jean-Pierre)	Sourdille (Jacques)
Cavaillé (Jean-Charles)	Diebold (Jean)	Mme d'Harcourt (Florence)	Lipkowski (Jean de)	Perben (Dominique)	Spieler (Robert)
Cazalet (Robert)	Diméglio (Willy)	Hardy (Francis)	Loncle (François)	Perbet (Régis)	Stasi (Bernard)
Césaire (Aimé)	Domenech (Gabriel)	Hart (Joël)	Lorenzini (Claude)	Perdomo (Ronald)	Mme Stievenard (Gisèle)
César (Gérard)	Dominati (Jacques)	Heriory (Guy)	Lory (Raymond)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Stirbois (Jean-Pierre)
Ceyrac (Pierre)	Dousset (Maurice)	Hernu (Charles)	Louet (Henri)	Pécard (Michel)	Stirn (Olivier)
Chaboche (Dominique)	Douyère (Raymond)	Hersant (Jacques)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Pesce (Rodolphe)	Sireusz-Kahn (Dominique)
Chambrun (Charles de)	Drouin (René)	Hersant (Robert)	Mahéas (Jacques)	Peyrat (Jacques)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Chammougou (Edouard)	Drut (Guy)	Hervé (Edmond)	Malandaio (Guy)	Peyrefitte (Alain)	Sueur (Jean-Pierre)
Chanfrault (Guy)	Dubernard (Jean-Michel)	Hervé (Michel)	Maly (Martin)	Peyron (Albert)	Taugourdeau (Martial)
Chantelat (Pierre)	Mme Dufoix (Georgina)	Holeindre (Roger)	Mamy (Albert)	Pezet (Michel)	Tavernier (Yves)
Chapuis (Robert)	Dugoin (Xavier)	Houssin (Pierre-Rémy)	Mancel (Jean-François)	Mme Piat (Yann)	Tenaillon (Paul-Louis)
Charbonnel (Jean)	Dumas (Roland)	Mme Hubert (Elisabeth)	Maran (Jean)	Pierret (Christian)	Terror (Michel)
Charé (Jean-Paul)	Dumont (Jean-Louis)	Huguet (Roland)	Marcellin (Raymond)	Pinçon (André)	Theaudin (Clément)
Charles (Serge)	Durand (Adrien)	Hunault (Xavier)	Marchand (Philippe)	Pinte (Etienne)	Thien Ah Koon (André)
Charropin (Jean)	Durieux (Bruno)	Hyest (Jean-Jacques)	Marcus (Claude-Gérard)	Pistre (Charles)	Tiberi (Jean)
Charton (Jacques)	Durieux (Jean-Paul)	Jacob (Lucien)	Margnes (Michel)	Poniatowski (Ladislav)	Toga (Maurice)
Charzat (Michel)	Durr (André)	Jacquet (Denis)	Martière (Olivier)	Popereu (Jean)	Toubon (Jacques)
Chassegnat (Gérard)	Durupt (Job)	Jacquemin (Michel)	Martinez (Jean-Claude)	Porteu de la Morandière (Françoise)	Mme Toutain (Ghislaine)
Chatagnol (Alain)	Ehrmann (Charles)	Jacquot (Alain)	Marty (Élie)		Tranchant (Georges)
Chauveaux (Guy-Michel)	Emmannelli (Henri)	Jalkh (Jean-François)	Mas (Roger)		Mme Trutmann (Catherine)
Chauvierre (Bruno)	Évin (Claude)	Jalton (Frédéric)	Masson (Jean-Louis)		
Chénard (Alain)	Fabius (Laurent)		Mathieu (Gilbert)		
	Falala (Jean)		Mauger (Pierre)		
	Fanton (André)				

Trémège (Gérard)  
Uberschlag (Jean)  
Vadepied (Guy)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Yauzelle (Michel)

Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Alain)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)

Wagner (Robert)  
Weisenborn (Pierre)  
Weizer (Gérard)  
Wiltzer (Pierre-André)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

Marchais (Georges)  
Merccica (Paul)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)

Peyret (Michel)  
Porelli (Vincent)  
Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)

Rimbault (Jacques)  
Roux (Jacques)  
Vergès (Paul)

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

MM. Bernard Debré, Claude Labbé, Jean Peuziat, Michel Renard, Jean-Paul Séguela, et Robert-André Vivien.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

Mme Huguette Bouchardeau, portée comme ayant voté « pour », ainsi que M. Jean Peuziat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

## SCRUTIN (N° 560)

sur l'amendement n° 21 de M. Michel Peyret, à l'article 1<sup>er</sup> (annexe) du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (suppression des dispositions relatives aux télécommunications spatiales et à la recherche-développement sur les utilisations militaires de l'espace)

Nombre de votants .....	571
Nombre des suffrages exprimés .....	571
Majorité absolue .....	286

Pour l'adoption .....	35
Contre .....	536

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

## ANALYSE DU SCRUTIN

### Groupe socialiste (211) :

Contre : 210.

Non-votant : 1. - M. Jean Peuziat.

### Groupe R.P.R. (150) :

Contre : 157.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Michel Renard.

### Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 127.

Non-votants : 3. - MM. Albert Brochard, Mme Florence d'Harcourt, M. Jean-Jacques Hyest.

### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

### Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

### Non-inscrits (9) :

Contre : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

### Ont voté pour

#### MM.

Ansart (Gustave)  
Acaasi (François)  
Auchodé (Rémy)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bocquet (Alain)  
Bords (Gérard)  
Chomat (Paul)  
Combrisson (Roger)  
Deschamps (Bernard)

Ducoloné (Guy)  
Fiterman (Charles)  
Gaysot (Jean-Claude)  
Giard (Jean)  
Mme Goeuriot  
(Colette)  
Gremetz (Maxime)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)

Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann  
(Jacqueline)  
Mme Jacquaint  
(Muguette)  
Jarosz (Jean)  
Lajoinie (André)  
Le Meur (Daniel)  
Leroy (Roland)

#### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
Adevab-Purif  
(Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
Anciant (Jean)  
André (René)  
Anasquer (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubin (François d')  
Audinot (Gautier)  
Aurooux (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Bachelet (Pierre)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baeckeroot (Christian)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régia)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Bardin (Bernard)  
Barnier (Michel)  
Barrau (Alain)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinot (Philippe)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaufils (Jean)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bèche (Guy)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bérégovvy (Pierre)  
Bernard (Michel)  
Bernard (Pierre)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond  
(Pierre)  
Besson (Michel)  
Besson (Jean)  
Besson (Louis)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Bockel (Jean-Marie)  
Mme Boisseau  
(Marie-Thérèse)  
Bollengier-Sragier  
(Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Bonnaemaion (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaus (Augustin)

### Ont voté contre

Borel (André)  
Borotra (François)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bourguignon (Pierre)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin  
(Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brune (Alain)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Caro (Jean-Marie)  
Carraz (Roland)  
Carré (Antoine)  
Cartelet (Michel)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
Césaire (Aimé)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougou  
(Edouard)  
Chanfrault (Guy)  
Chantelat (Pierre)  
Chapuis (Robert)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chartron (Jacques)  
Cherzat (Michel)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chauvierre (Bruno)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevènement (Jean-  
Pierre)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Chouat (Didier)  
Chupio (Jean-Claude)  
Clausse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Clert (André)  
Coffinewu (Michel)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colombier (Georges)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)

Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Darinet (Louis)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Dehoux (Marcel)  
Delalande  
(Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delattre (Francis)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Delevoeye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyne (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Derosier (Bernard)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhaille (Paul)  
Dhinnio (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Drut (Guy)  
Dubernard  
(Jean-Michel)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dugoin (Xavier)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durand (Adrien)  
Durieux (Bruno)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durr (André)  
Durrup (Job)  
Ehrmann (Charles)  
Emmanueli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Faugaret (Alain)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Grazienn)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fizbin (Henri)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)



Forgues (Pierre)  
Fossé (Roger)  
Fourré (Jean-Pierre)  
Foyer (Jean)  
Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Frich (Edouard)  
Fuchs (Gérard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Germou (Claude)  
Ghyzel (Michel)  
Giovannelli (Jean)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Grignon (Gérard)  
Grimont (Jean)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Guyard (Jacques)  
Haby (René)  
Hamaid (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Huguet (Roland)  
Humault (Xavier)  
Jacob (Lucien)  
Mme Jacq (Marie)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jéandon (Maurice)  
Jégou (Jean-Jacques)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Julia (Didier)  
Kaspereit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)

Koehl (Emile)  
Kucheida (Jean-Pierre)  
Kuster (Gérard)  
Labarrère (André)  
Labbé (Claude)  
Laborde (Jean)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lacombe (Jean)  
Lafleur (Jacques)  
Laignel (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Lauga (Louis)  
Laurain (Jean)  
Laurissegues (Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Lejeune (André)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Le Pensec (Louis)  
Lepercq (Arnaud)  
Mme Leroux (Ginette)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Loncle (François)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marchand (Philippe)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Margnes (Michel)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Élie)  
Mas (Roger)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mauroy (Pierre)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mermaz (Louis)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)

Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Micau (Pierre)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-François)  
Michel (Jean-Pierre)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Mora (Christiane)  
Mme Moreau (Louise)  
Moulinet (Louis)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Nallet (Henri)  
Narquin (Jean)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz (Véronique)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Mme Nevoux (Paulette)  
Notebart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Nungesser (Roland)  
Oehler (Jean)  
Ornano (Michel d')  
Ortet (Pierre)  
Mme Osselin (Jacqueline)  
Oudot (Charles)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Patriat (François)  
Pelchat (Michel)  
Pénicaud (Jean-Pierre)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Pesce (Rodolphe)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Pezet (Michel)  
Mme Piat (Yann)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pinte (Etienne)  
Pistre (Charles)  
Poniatowski (Ladislav)  
Poperen (Jean)  
Porteu de la Morandière (François)  
Porteault (Jean-Claude)  
Poujade (Robert)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Préaumont (Jean de)  
Proriol (Jean)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Raoult (Eric)  
Ravassard (Noël)  
Raynal (Pierre)

Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Alain)  
Richard (Lucien)  
Rigal (Jean)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocard (Michel)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Salles (Jean-Jack)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)

Sarre (Georges)  
Savy (Bernard)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg (Roger-Gérard)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Rente)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Mme Stievenard (Gisèle)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Stim (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Joséphine)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tavernier (Yves)  
Tenaillon (Paul-Louis)

Terrot (Michel)  
Théaudin (Clément)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Mme Toutain (Ghislaine)  
Tranchant (Georges)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Vadepied (Guy)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Vauzelle (Michel)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Alain)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wacheux (Marcel)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Welzer (Gérard)  
Wiltzer (Pierre-André)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

M. Albert Brochard, Mme Florence d'Harcourt, MM. Jean-Jacques Hyst, Jean Peuziat et Michel Renard.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

Mme Florence d'Harcourt et M. Jean Peuziat, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

**SCRUTIN (N° 561)**

sur l'article 4 du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (abrogation de la loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988).

Nombre de votants .....	571
Nombre des suffrages exprimés .....	570
Majorité absolue .....	286
Pour l'adoption .....	328
Contre .....	242

L'Assemblée nationale a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (211) :**

Contre : 207.

Abstention volontaire : 1. - Mme Huguette Bouchardeau.

Non-votants : 3. - MM. André Borel, Jean Peuziat et Jacques Siffre.

**Groupe R.P.R. (159) :**

Pour : 156.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Michel Renard et Robert-André Vivien.

**Groupe U.D.F. (130) :**

Pour : 130.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :***Pour* : 33.**Groupe communiste (35) :***Contre* : 35.**Non-inscrits (9) :***Pour* : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvière, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.**Ont voté pour****MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Anquer (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Bachelot (François)  
Baeckeroot (Christian)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoît (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard (Michel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franck)  
Borrel (Robert)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bussereau (Dominique)

Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Chammougon (Edouard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Charton (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvière (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claisse (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)  
Colombier (Georges)  
Corrèze (Roger)  
Couanau (René)  
Couepel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couveinhes (René)  
Couve (Jean-Michel)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoey (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuyneck (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Descaves (Pierre)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Domenech (Gabriel)  
Dominati (Jacques)

Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubemard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Duruéux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fanton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Gastines (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Gengenwin (Germain)  
Geng (Francis)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)

Jacob (Lucien)  
Jacquot (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jaikh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kasperet (Gabriel)  
Kerguétis (Ainé)  
Kiffer (Jean)  
Klika (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Laffleur (Jacques)  
Lamam (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lambert (Michel)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léonteff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Loncle (François)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Martinez (Jean-Claude)  
Marty (Élie)  
Gaudin (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)

**MM.**

Adevah-Pauf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchède (Rémy)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Badet (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bêche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Béregovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)

Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaut (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Pacou (Charles)  
Paecht (Arthus)  
Mme de Panafieu (François)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pinçon (André)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)  
Porteu de la Morandière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)

**Ont voté contre**

Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Élie)  
Cathals (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau (Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevenement (Jean-Pierre)

Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Elhier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Jourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stürbos (Jean-Pierre)  
Taougourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Danot (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delebedde (André)  
Derosier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume (Freddy)  
Dessein (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufois (Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)

Durupt (Job)  
Emmanuel (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fizbin (Henri)  
Fierman (Charles)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fouret (Jean-Pierre)  
Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Germoin (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Goeriot (Colette)  
Gournelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Grenet (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Hermer (Guy)  
Hennu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Elie)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jacquaint (Muguette)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Joassin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kuchida (Jean-Pierre)  
Labarrière (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laiguel (André)  
Lajoie (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lambert (Hervé)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurier (Christian)

Lavdrine (Jacques)  
Le Bail (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Longagne (Guy)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Le Penec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mercieca (Paul)  
Mermeas (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora (Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz (Yvonne)  
Mme Nevoux (Paulette)  
Notobart (Arthur)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortel (Pierre)  
Mme Osselin (Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaut (Jean-Pierre)  
Peace (Rodolphe)

Peyret (Michel)  
Pezet (Michel)  
Pierret (Christian)  
Pistre (Charles)  
Popern (Jean)  
Porelli (Vincent)  
Portbeault (Jean-Claude)  
Pouchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyrane (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Renaud (Noël)  
Reynier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbaud (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg (Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stievenard (Gisèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Josèphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain (Ghislaine)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Paul)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**SCRUTIN (N° 562)**

sur l'ensemble du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (première lecture)

Nombre de votants ..... 574  
Nombre des suffrages exprimés ..... 573  
Majorité absolue ..... 287  
Pour l'adoption ..... 536  
Contre ..... 37

L'Assemblée nationale a adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (211) :**

Pour : 208.  
Contre : 1. - M. Freddy Deschaux-Beaume.  
Abstention volontaire : 1. - Mme Huguette Bouchardeau.  
Non-votant : 1. - M. Jean Peuziat.

**Groupe R.P.R. (188) :**

Pour : 157.  
Non-votants : 2. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (130) :**

Pour : 129.  
Contre : 1. - M. René Couanau.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Pour : 33.

**Groupe communiste (36) :**

Contre : 35.

**Non-inscrits (9) :**

Pour : 9. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

**Ont voté pour**

MM.

Abein (Jean-Pierre)  
Adevah-Peuf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
Anciant (Jean)  
André (René)  
Anquet (Vincent)  
Arrighi (Pascal)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Auroux (Jean)  
Mme Avicé (Edwige)  
Ayraut (Jean-Marie)  
Bachelot (Pierre)  
Bachelot (François)  
Badet (Jacques)  
Baekeroot (Christian)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Baraila (Régis)  
Barats (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Bardin (Bernard)  
Barnier (Michel)  
Barrau (Alain)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinat (Philippe)

Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (François)  
Beaufils (Jean)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bêche (Guy)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Benoit (René)  
Benoüville (Pierre de)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Michel)  
Bernard (Pierre)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Raymond (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Jean)  
Besson (Louis)  
Bichet (Jacques)  
Bigard (Marcel)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Blavier (Pierre)  
Blot (Yves)  
Blum (Roland)  
Bochel (Jean-Marie)

Mme Boissac (Marie-Thérèse)  
Bollenger-Stragier (Georges)  
Bompard (Jacques)  
Bonhomme (Jean)  
Bonhommein (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Borel (André)  
Borotra (François)  
Borrel (Robert)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charlotte)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bourguignon (Pierre)  
Bouquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bourvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briens (Jean)  
Briant (Yves)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Brune (Alain)  
Bruni (Paulin)  
Bussereau (Dominique)  
Cabat (Christian)  
Calmet (Alain)

**S'est abstenue volontairement**

Mme Huguette Bouchardeau.

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

MM. André Borel, Jean Peuziat, Michel Renard, Jacques Siffre et Robert-André Vivien.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. André Borel, Jean Peuziat et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Cambolive (Jacques)	Dessein (Jean-Claude)	Guéna (Yves)	Le Pen (Jean-Marie)	Nucci (Christian)	Roussel (Jean)
Caro (Jean-Marie)	Destrade (Jean-Pierre)	Guichard (Olivier)	Le Pensec (Louis)	Nungesser (Roland)	Roux (Jean-Pierre)
Carraz (Roland)	Devedjian (Patrick)	Guichon (Lucien)	Lepercq (Arnaud)	Oehler (Jean)	Royer (Jean)
Carré (Antoine)	Dhaille (Paul)	Guyard (Jacques)	Mme Leroux (Gisette)	Ornano (Michel d')	Rufenacht (Antoine)
Cartelet (Michel)	Dhinnin (Claude)	Haby (René)	Ligot (Maurice)	Ortet (Pierre)	Saint-Ellier (Francis)
Cassabel (Jean-Pierre)	Diebold (Jean)	Hamaide (Michel)	Limouzy (Jacques)	Mme Osselin	Saint-Pierre
Cassaing (Jean-Claude)	Diméglio (Willy)	Hannoun (Michel)	Lipkowski (Jean de)	(Jacqueline)	(Dominique)
Castor (Elie)	Domenech (Gabriel)	Mme d'Harcourt	Londle (François)	Oudot (Jacques)	Sainte-Marie (Michel)
Cathala (Laurent)	Dominati (Jacques)	(Florence)	Lorenzini (Claude)	Peccou (Charles)	Salles (Jean-Jack)
Cavaillé (Jean-Charles)	Doussat (Maurice)	Hardy (Francis)	Lory (Raymond)	Paccht (Arthur)	Sanmarco (Philippe)
Cazalet (Robert)	Douyère (Raymond)	Hart (Joël)	Louet (Henri)	Mme de Panafieu	Santrot (Jacques)
Césaire (Aimé)	Drouin (René)	Herlory (Guy)	Louis-Joseph-Dogué	(Françoise)	Sapin (Michel)
César (Gérard)	Drut (Guy)	Hernu (Charles)	(Maurice)	Mme Papon (Christiane)	Sarre (Georges)
Ceyrac (Pierre)	Dubernard	Hersant (Jacques)	Mabtas (Jacques)	Mme Papon (Monique)	Savy (Bernard)
Chaboche (Dominique)	(Jean-Michel)	Hersant (Robert)	Malandain (Guy)	Parent (Régis)	Schenardi
Chambrun (Charles de)	Mme Dufoix	Hervé (Edmond)	Malvy (Martin)	Pascallon (Pierre)	(Jean-Pierre)
Chammougon	(Georgina)	Hervé (Michel)	Mamy (Albert)	Pasquini (Pierre)	Schreiner (Bernard)
(Edouard)	Dugoin (Xavier)	Holeindre (Roger)	Mancel (Jean-François)	Patriat (François)	Schwartzberg
Chanfrault (Guy)	Dumas (Roland)	Houssin (Pierre-Rémy)	Maran (Jean)	Pelchat (Michel)	(Roger-Gérard)
Chantelat (Pierre)	Dumont (Jean-Louis)	Mme Hubert	Marcellin (Raymond)	Pélicaut	Séguéla (Jean-Paul)
Chapuis (Robert)	Durand (Adrien)	(Elisabeth)	Marchand (Philippe)	(Jean-Pierre)	Seitlinger (Jean)
Charbonnel (Jean)	Dunieux (Bruno)	Huguet (Roland)	Marcus (Claude- Gérard)	Perben (Dominique)	Sergent (Pierre)
Charlé (Jean-Paul)	Dunieux (Jean-Paul)	Hunault (Xavier)	Margnes (Michel)	Perbet (Régis)	Mme Sicard (Odile)
Charles (Serge)	Durr (André)	Hyst (Jean-Jacques)	Martière (Olivier)	Perdomo (Ronald)	Siffre (Jacques)
Charroppin (Jean)	Durupt (Job)	Jacob (Lucien)	Martinez (Jean-Claude)	Pertti Della Rocca	Sirgue (Pierre)
Chartron (Jacques)	Ehrmann (Charles)	Mme Jacq (Marie)	Marty (Élie)	(Jean-Pierre de)	Soisson (Jean-Pierre)
Charzat (Michel)	Emmanueli (Henri)	Jacquat (Denis)	Mas (Roger)	Péricard (Michel)	Souchon (René)
Chasseguet (Gérard)	Évin (Claude)	Jacquemin (Michel)	Masson (Jean-Louis)	Pesce (Rodolphe)	Mme Soum (Renée)
Chastagnol (Alain)	Fabius (Laurent)	Jaquot (Alain)	Mathieu (Gilbert)	Peyrat (Jacques)	Sourdille (Jacques)
Chauveau	Falala (Jean)	Jalkh (Jean-François)	Mauger (Pierre)	Peyrefitte (Alain)	Spieker (Robert)
(Guy-Michel)	Fanton (André)	Jalton (Frédéric)	Maujolan du Gasset	Peyron (Albert)	Stasi (Bernard)
Chauvierre (Bruno)	Farran (Jacques)	Janetti (Maurice)	(Joseph-Henri)	Pezet (Michel)	Mme Stievenard
Chéard (Alain)	Faugaret (Alain)	Jean-Baptiste (Henry)	Mauroy (Pierre)	Mme Piat (Yann)	(Gisèle)
Chevallier (Daniel)	Féron (Jacques)	Jeandon (Maurice)	Mayoud (Alain)	Pierret (Christian)	Stirbois (Jean-Pierre)
Chèvènement (Jean- Pierre)	Ferrand (Jean-Michel)	Jegou (Jean-Jacques)	Mazeaud (Pierre)	Pinçon (André)	Stirn (Olivier)
Chollet (Paul)	Ferrari (Gratien)	Jospin (Lionel)	Médecin (Jacques)	Pinte (Etienne)	Strauss-Kahn
Chometon (Georges)	Fèvre (Charles)	Josselin (Charles)	Mégré (Bruno)	Pistre (Charles)	(Dominique)
Chouat (Didier)	Fillon (François)	Joumet (Alain)	Mellick (Jacques)	Poniatowski	Mme Sublet
Chupin (Jean-Claude)	Fiszbin (Henri)	Joze (Pierre)	Menga (Joseph)	(Ladislav)	(Marie-Josèphe)
Claisse (Pierre)	Fleury (Jacques)	Julia (Didier)	Mermez (Louis)	Poperen (Jean)	Sueur (Jean-Pierre)
Clément (Pascal)	Florian (Roland)	Kasperit (Gabriel)	Mesmin (Georges)	Porteu de la Moran- dière (François)	Taugourdeau (Martial)
Clerc (André)	Fotgues (Pierre)	Kergueris (Aimé)	Messmer (Pierre)	Portheault	Tavernier (Yves)
Coffineau (Michel)	Fossé (Roger)	Kiffer (Jean)	Mestre (Philippe)	Poujade (Robert)	Tenaillon (Paul-Louis)
Cointat (Michel)	Fourré (Jean-Pierre)	Klifa (Joseph)	Métais (Pierre)	Pourchon (Maurice)	Terrot (Michel)
Colin (Daniel)	Foyer (Jean)	Koehl (Emile)	Metzing (Charles)	Prat (Henri)	Théaudin (Clément)
Colin (Georges)	Mme Frachon	Kucheida (Jean-Pierre)	Mexandeau (Louis)	Prat (Henri)	Thien Ah Koon
Collomb (Gérard)	(Martine)	Kuster (Gérard)	Micaux (Pierre)	Präumont (Jean de)	(André)
Colombier (Georges)	Franceschi (Joseph)	Labarrère (André)	Michel (Claude)	Präumont (Jean de)	Tiberi (Jean)
Colonna (Jean-Hugues)	Frèche (Georges)	Labbé (Claude)	Michel (Henri)	Provez (Jean)	Toga (Maurice)
Corrèze (Roger)	Frédéric-Dupont	Laborde (Jean)	Michel (Jean-François)	Proust (Philippe)	Toubon (Jacques)
Couepel (Sébastien)	(Edouard)	Lacarin (Jacques)	Michel (Jean-Pierre)	Queyranne (Jean-Jack)	Mme Toutain
Cousin (Bertrand)	Freulet (Gérard)	Lachenaud (Jean- Philippe)	Millon (Charles)	Quilès (Paul)	(Ghislaine)
Couturier (Roger)	Fréville (Yves)	Lacombe (Jean)	Miossec (Charles)	Raoult (Eric)	Tranchant (Georges)
Couve (Jean-Michel)	Frich (Edouard)	Lafleur (Jacques)	Mitterrand (Gilbert)	Ravassard (Noël)	Mme Trautmann
Couveinhes (René)	Fuchs (Gérard)	Laignel (André)	Montastruc (Pierre)	Reveau (Jean-Pierre)	(Catherine)
Cozan (Jean-Yves)	Fuchs (Jean-Paul)	Lalley (Robert)	Montesquieu	Revet (Charles)	Trémège (Gérard)
Crépeau (Michel)	Galley (Robert)	Mme Lalumière	(Aymeri de)	Reymann (Marc)	Ueberschlag (Jean)
Mme Cresson (Edith)	Gantier (Gilbert)	(Catherine)	Mme Mora	Richard (Alain)	Vadepied (Guy)
Cuq (Henri)	Gammendia (Pierre)	Lamant (Jean-Claude)	(Christiane)	Richard (Lucien)	Valleix (Jean)
Daillet (Jean-Marie)	Mme Gaspard	Lamassoure (Alain)	Mme Moreau (Louise)	Rigal (Jean)	Vasseur (Philippe)
Dalbos (Jean-Claude)	(Françoise)	Lambert (Jérôme)	Moulinet (Louis)	Rigaud (Jean)	Vauzelle (Michel)
Darinot (Louis)	Gastines (Henri de)	Lambert (Michel)	Mouton (Jean)	Roatta (Jean)	Virapoullé (Jean-Paul)
Debré (Bernard)	Gaudin (Jean-Claude)	Lang (Jack)	Moyné-Bressand	Robien (Gilles de)	Vivien (Alain)
Debré (Jean-Louis)	Gaule (Jean de)	Lauga (Louis)	(Alain)	Rocard (Michel)	Vivien (Robert-André)
Debré (Michel)	Jeng (Francis)	Laurain (Jean)	Nallet (Henri)	Rocca Serra	Vuibert (Michel)
Dehaine (Arthur)	Jengenwin (Germain)	Laurissergues	Narquin (Jean)	(Jean-Paul de)	Vuillaume (Roland)
Dehoux (Marcel)	Gemon (Claude)	(Christian)	Natiez (Jean)	Rodet (Alain)	Wacheux (Marcel)
Delalande	Ghysel (Michel)	Lavédrine (Jacques)	Mme Neiertz	Rogard (Michel)	Wagner (Georges-Paul)
(Jean-Pierre)	Giovannelli (Jean)	Le Bail (Georges)	Roger-Machart	Rocca Serra	Wagner (Robert)
Delatre (Georges)	Giscard d'Estaing	Mme Lecuir (Marie- France)	(Jacques)	(Jean-Paul de)	Weisenhorn (Pierre)
Delatre (Francis)	(Valéry)	Le Déaut (Jean-Yves)	Rolland (Hector)	Rodet (Alain)	Welzer (Gérard)
Delebarre (Michel)	Goasduff (Jean-Louis)	Ledran (André)	Rossi (André)	Rogard (Michel)	Wiltzer (Pierre-André)
Delehedde (André)	Godefroy (Pierre)	Le Drian (Jean-Yves)	Rostolan (Michel de)	Rogard (Michel)	Worms (Jean-Pierre)
Delevoeye (Jean-Paul)	Godfrain (Jacques)	Le Foll (Robert)	Mme Roudy (Yvette)	Rogard (Michel)	Zuccarelli (Emile)
Delfosse (Georges)	Gollnisch (Bruno)	Le Franc (Bernard)		Rogard (Michel)	
Delmar (Pierre)	Gonelle (Michel)	Le Garrec (Jean)		Rogard (Michel)	
Demange (Jean-Marie)	Gonse (Georges)	Legendre (Jacques)		Rogard (Michel)	
Demuyneck (Christian)	Gouzy (Jean)	Legras (Philippe)		Rogard (Michel)	
Deniau (Jean-François)	Goulet (Daniel)	Le Jaouen (Guy)		Rogard (Michel)	
Deniau (Xavier)	Goumelson (Joseph)	Lejeune (André)		Rogard (Michel)	
Deprez (Charles)	Gout (Christian)	Lemoine (Georges)		Rogard (Michel)	
Deprez (Léonce)	Gouze (Hubert)	Lengagne (Guy)		Rogard (Michel)	
Dermaux (Stéphane)	Gnignon (Gérard)	Léonard (Gérard)		Rogard (Michel)	
Derossier (Bernard)	Grimont (Jean)	Leonetti (Jean- Jacques)		Rogard (Michel)	
Desanlis (Jean)	Griotteray (Alain)	Léontieff (Alexandre)		Rogard (Michel)	
Descaves (Pierre)	Grusenmeyer			Rogard (Michel)	
	(Françoise)			Rogard (Michel)	

## Ont voté pour

Ansart (Gustave)	Couanau (René)	Mme Goeuriot
Asensi (François)	Deschamps (Bernard)	(Colette)
Auchède (Rémy)	Deschaux-Beaume	Gremetz (Maxime)
Barthe (Jean-Jacques)	(Freddy)	Hage (Georges)
Boquet (Alain)	Ducoloné (Guy)	Hermier (Guy)
Bordu (Gérard)	Fiterman (Charles)	Hoarau (Elie)
Chomat (Paul)	Gaysot (Jean-Claude)	Mme Hoffmann
Combrisson (Roger)	Giard (Jean)	(Jacqueline)

Mme Jacquaint  
(Muguette)  
Jarosz (Jean)  
Lajoinie (André)  
Le Meur (Daniel)  
Leroy (Roland)

Marchais (Georges)  
Mercieca (Paul)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)  
Peyret (Michel)  
Porelli (Vincent)

Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Roux (Jacques)  
Vergès (Paul)

*D'autre part :*

MM. Jean Peuziat et Michel Renard.

**S'est abstenue volontairement**

Mme Huguette Bouchardeau.

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

M. Freddy Deschaux-Beaume, porté comme ayant voté « contre », ainsi que M. Jean Peuziat, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».



## A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 63 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 65 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
63	Compte rendu..... 1 an	167	661	
33	Questions..... 1 an	167	663	
63	Table compte rendu.....	61	66	
63	Table questions.....	61	64	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
65	Compte rendu..... 1 an	96	534	
35	Questions..... 1 an	96	536	
65	Table compte rendu.....	61	66	
65	Table questions.....	31	61	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
67	Série ordinaire..... 1 an	664	1 566	
27	Série budgétaire..... 1 an	201	382	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
66	Un an.....	664	1 530	

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 38, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone : Renseignements : (1) 46-76-62-31  
 Administration : (1) 46-76-61-39  
 TELEX : 201176 P DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*